Durance Luberon
L'eau, un Service Public

COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026 - 18H00

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS – 1ERE PUBLICATION

- **DÉLIB 2026.035 –** BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 2
- **DÉLIB 2026.041 –** BUDGET SPANC – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Département
DE VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

SYNDICAT DURANCE – LUBERON

N° 2026-035

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 25 septembre 2026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE EAU
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 11

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM N° 2)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT DURANCE LUBERON
AUTRE

Numéro SIRET : 20007886300038
Poste comptable :

Décision modificative N°2
relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 21

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 22
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 23
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 27
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 30
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 32
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 33
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 35
A3.2 - Etalement des provisions 36
A4.1 - Equilibre des opérations financières 37
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 38
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 39
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 40
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 41
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 42
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 43
A6 - Etat des charges transférées 44
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 45

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 47
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 48
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 49
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 50
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 51
B1.7 - Etat des engagements reçus 52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 54

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 55
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 57
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 58
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 59

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 60

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-179 600,00	-179 600,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-179 600,00	-179 600,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-179 600,00	-179 600,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 409 406,00	0,00	-121 000,00	-121 000,00	3 288 406,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 565 043,00	0,00	0,00	0,00	3 565 043,00
014	Atténuations de produits	975 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00	1 177 000,00
65	Autres charges de gestion courante	780 282,00	0,00	220 600,00	220 600,00	1 000 882,00
Total des dépenses de gestion des services		**8 729 731,00**	**0,00**	**301 600,00**	**301 600,00**	**9 031 331,00**
66	Charges financières	230 518,80	0,00	0,00	0,00	230 518,80
67	Charges spécifiques	160 100,00	0,00	-122 000,00	-122 000,00	38 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**9 135 349,80**	**0,00**	**179 600,00**	**179 600,00**	**9 314 949,80**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 148 176,80*		*-179 600,00*	*-179 600,00*	*968 576,80*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 490 325,25*		*0,00*	*0,00*	*1 490 325,25*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 638 502,05***		***-179 600,00***	***-179 600,00***	***2 458 902,05***
TOTAL		**11 773 851,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 773 851,85**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**11 773 851,85**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 606 000,00	0,00	0,00	0,00	9 606 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 630,00	0,00	0,00	0,00	10 630,00
Total des recettes de gestion des services		**9 616 630,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 616 630,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	477 297,46		0,00	0,00	477 297,46
Total des recettes réelles d'exploitation		**10 093 927,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 093 927,46**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*170 271,74*		*0,00*	*0,00*	*170 271,74*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***170 271,74***		***0,00***	***0,00***	***170 271,74***
TOTAL		**10 264 199,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 264 199,20**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**1 509 652,65**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**11 773 851,85**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**2 288 630,31**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	210 371,68	0,00	0,00	0,00	210 371,68
21	Immobilisations corporelles	554 499,32	0,00	0,00	0,00	554 499,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 292 653,73	0,00	-179 600,00	-179 600,00	5 113 053,73
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**6 057 524,73**	**0,00**	**-179 600,00**	**-179 600,00**	**5 877 924,73**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	712 174,37	0,00	0,00	0,00	712 174,37
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**712 174,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**712 174,37**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**6 769 699,10**	**0,00**	**-179 600,00**	**-179 600,00**	**6 590 099,10**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*170 271,74*		*0,00*	*0,00*	*170 271,74*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*227 000,00*		*0,00*	*0,00*	*227 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***397 271,74***		***0,00***	***0,00***	***397 271,74***
TOTAL		**7 166 970,84**	**0,00**	**-179 600,00**	**-179 600,00**	**6 987 370,84**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 987 370,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 211 210,46	0,00	0,00	0,00	1 211 210,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 314 101,12	0,00	0,00	0,00	2 314 101,12
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 525 311,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 525 311,58**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	668 979,09	0,00	0,00	0,00	668 979,09
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**668 979,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**668 979,09**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**4 194 290,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 194 290,67**
021	*Virement de la section d'exploitation (3)*	*1 148 176,80*		*-179 600,00*	*-179 600,00*	*968 576,80*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*1 490 325,25*		*0,00*	*0,00*	*1 490 325,25*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*227 000,00*		*0,00*	*0,00*	*227 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 865 502,05***		***-179 600,00***	***-179 600,00***	***2 685 902,05***
TOTAL		**7 059 792,72**	**0,00**	**-179 600,00**	**-179 600,00**	**6 880 192,72**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	107 178,12
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 987 370,84

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	2 288 630,31

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-121 000,00		-121 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	202 000,00		202 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	220 600,00		220 600,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques	-122 000,00	*0,00*	-122 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*-179 600,00*	-179 600,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**179 600,00**	***-179 600,00***	**0,00**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-179 600,00	0,00	-179 600,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**-179 600,00**	***0,00***	**-179 600,00**

\+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-179 600,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*-179 600,00*	-179 600,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***-179 600,00***	**-179 600,00**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-179 600,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**3 409 406,00**	**-121 000,00**	**-121 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	121 226,00	0,00	0,00
605	Achats d'eau	85 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	695 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	46 600,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	502 220,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 200,00	0,00	0,00
6066	Carburants	69 400,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 600,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	60 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	389 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 684,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 666,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	108 160,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	69 500,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	64 600,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	161 895,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	23 552,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 520,00	0,00	0,00
618	Divers	168 930,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	70 016,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	45 920,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 180,00	0,00	0,00
6238	Divers	169,00	0,00	0,00
6248	Divers	890,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 392,00	0,00	0,00
6256	Missions	752,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 350,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	76 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	162 328,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 100,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	80,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	300,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	37 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	8 500,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	50 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	12 476,00	0,00	0,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressou	220 000,00	0,00	0,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	60 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	43 700,00	-121 000,00	-121 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**3 565 043,00**	**0,00**	**0,00**
6211	Personnel intérimaire	60 000,00	0,00	0,00
6312	Taxe d'apprentissage	13 100,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	27 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 820 203,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	63 245,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 021 060,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	72 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	323 799,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	78 336,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	70 000,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	10 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	300,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**975 000,00**	**202 000,00**	**202 000,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	0,00	121 000,00	121 000,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	975 000,00	81 000,00	81 000,00

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	**Autres charges de gestion courante**	**780 282,00**	**220 600,00**	**220 600,00**
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	18 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	90 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	8 600,00	8 600,00
6581	Pénalités sur marchés	200,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	652 082,00	212 000,00	212 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		**8 729 731,00**	**301 600,00**	**301 600,00**
66	**Charges financières (8)**	**230 518,80**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	237 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 481,20	0,00	0,00
67	**Charges spécifiques**	**160 100,00**	**-122 000,00**	**-122 000,00**
6711	Pénalités de retard sur marchés	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	-6 000,00	-6 000,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	150 100,00	-116 000,00	-116 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (9)**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. déprèc. actifs circulants	15 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	0,00	0,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		**9 135 349,80**	**179 600,00**	**179 600,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 148 176,80***	***-179 600,00***	***-179 600,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***1 490 325,25***	***0,00***	***0,00***
657	*Valeurs comptables actif cédés*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
675	*Valeur comptable éléments d'actif cédés*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*1 485 325,25*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***2 638 502,05***	***-179 600,00***	***-179 600,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***2 638 502,05***	***-179 600,00***	***-179 600,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**11 773 851,85**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	22 558,50
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-29 039,70
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-6 481,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**9 606 000,00**	**0,00**	**0,00**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	8 271 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	0,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	1 200 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	120 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	0,00	0,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	15 000,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**10 630,00**	**0,00**	**0,00**
757	Produits des cessions éléments actif	7 580,00	0,00	0,00
7588	Autres	3 050,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	**9 616 630,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**477 297,46**	**0,00**	**0,00**
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	457 398,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	19 899,46	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**10 093 927,46**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***170 271,74***	***0,00***	***0,00***
747	*Quote-part des sub. invest virée résult*	*170 271,74*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***170 271,74***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**10 264 199,20**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et ces valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**210 371,68**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	204 671,68	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	700,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**554 499,32**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	50 000,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	246 829,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	70 396,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	129 808,86	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	33 765,46	0,00	0,00
2184	Mobilier	8 200,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**5 292 653,73**	**-179 600,00**	**-179 600,00**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 292 653,73	-179 600,00	-179 600,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**6 057 524,73**	**-179 600,00**	**-179 600,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**712 174,37**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	712 174,37	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**712 174,37**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**6 769 699,10**	**-179 600,00**	**-179 600,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***170 271,74***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***170 271,74***	***0,00***	***0,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*123 454,20*	*0,00*	*0,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*12 380,54*	*0,00*	*0,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*8 983,00*	*0,00*	*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*18 785,00*	*0,00*	*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*1 669,00*	*0,00*	*0,00*
139181	*de la collectivité de rattachement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
139188	*des tiers*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***227 000,00***	***0,00***	***0,00***
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*227 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***397 271,74***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**7 166 970,84**	**-179 600,00**	**-179 600,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-179 600,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**1 211 210,46**	**0,00**	**0,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 180 210,46	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	31 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**2 314 101,12**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	2 314 101,12	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**3 525 311,58**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**668 979,09**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	668 979,09	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**668 979,09**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**4 194 290,67**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***1 148 176,80***	***-179 600,00***	***-179 600,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***1 490 325,25***	***0,00***	***0,00***
2111	*Terrains nus*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*11 596,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 474,80*	*0,00*	*0,00*
28131	*Bâtiments*	*20 565,59*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*40 220,37*	*0,00*	*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*1 469,00*	*0,00*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*1 240 210,34*	*0,00*	*0,00*
28154	*Matériel industriel*	*19 453,96*	*0,00*	*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*9 817,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*6 162,66*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*104 484,91*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*18 100,49*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*1 546,83*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*6 223,30*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***2 638 502,05***	***-179 600,00***	***-179 600,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***227 000,00***	***0,00***	***0,00***
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*227 000,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***2 865 502,05***	***-179 600,00***	***-179 600,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**7 059 792,72**	**-179 600,00**	**-179 600,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-179 600,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau du taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, *In fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IDCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalasés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Concessions et droits assimilés	3	01/01/2000
L	Autres immobilisations incorporelles	5	01/01/2000
L	Aménagement Terrains bâtis	20	01/01/2000
L	Bâtiments d'exploitation	40	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments administratifs	50	01/01/2000
L	Aménagt Bât. d'exploitation sol autrui	20	01/01/2000
L	Installations complexes spécialisées	40	01/01/2000
L	Réseaux d'assainissement	50	01/01/2000
L	Matériel industriel	5	01/01/2000
L	Matériel de transport	5	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier	8	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	10	01/01/2000
L	Frais d'études	5	01/01/2000
L	Autres immobilisations incorporelles	40	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	40	01/01/2000
L	Réseaux d'adduction d'eau	50	01/01/2000
L	Installat° générales, agencements	10	01/01/2000
L	Matériel de transport	8	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	20	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Régions	20	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Départements	20	01/01/2000
L	Autres subventions d'équipement	5	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult.Groupements	20	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Communes	20	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	5	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	0	01/01/2000
L	2184_LOT8	8	01/01/2000
L	Aménagement bâtiment d'exploitation	0	01/01/2000
L	Autres subv d'équipement	50	01/01/2000
L	Sub. équipt groupements	0	01/01/2000
L	Matériel industriel LOT	0	01/01/2000
L	protection collective	10	01/01/2000
L	Bâtiments administratifs	50	01/01/2000
L	Subvention département	30	01/01/2000
L	2188_LOT5	5	01/01/2000
L	MOBILIER	3	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	5	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	3	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	0	01/01/2000
L	Autres subventions équipement Etat	10	01/01/2000
L	Mobilier LOT	1	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	10	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Autres	50	21/06/2017

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	30	29/06/2017
L	Autres subventions d'équipement	50	29/06/2017
L	Aménagement Bâtiments administratifs	10	05/07/2022
L	2183_lot1	1	05/07/2022
L	AUTRES SUBVENTIONS EQUIPEMENT ETAT	5	05/07/2022

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**107 178,12**	**0,00**	**0,00**	**107 178,12**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-776 157,21**	**0,00**	**0,00**	**-776 157,21**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-668 979,09**	**0,00**	**0,00**	**-668 979,09**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	**668 979,09**	**0,00**	**0,00**	**668 979,09**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-668 979,09**	**0,00**	**0,00**	**-668 979,09**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**882 446,11**	**0,00**	**0,00**	**882 446,11**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**2 633 502,05**	**-179 600,00**	**-179 600,00**	**2 453 902,05**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**1 751 055,94**	**-179 600,00**	**-179 600,00**	**1 571 455,94**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 882 446,11**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**712 174,37**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	712 174,37	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**170 271,74**	**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*170 271,74*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES — A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 2 633 502,05**	**-179 600,00**	**VI -179 600,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**2 633 502,05**	**-179 600,00**	**-179 600,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*11 596,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 474,80*	*0,00*	*0,00*
28131	*Bâtiments*	*20 565,59*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*40 220,37*	*0,00*	*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*1 469,00*	*0,00*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*1 240 210,34*	*0,00*	*0,00*
28154	*Matériel industriel*	*19 453,96*	*0,00*	*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*9 817,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*6 162,66*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*104 484,91*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*18 100,49*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*1 546,83*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*6 223,30*	*0,00*	*0,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 148 176,80*	*-179 600,00*	*-179 600,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (montant de la charge restant à amortir I-(II+III)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(2) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification dite « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

		Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**457 398,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %(3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-46 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emplois applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de membres présents : 49
Nombre de suffrages exprimés : 49
VOTES :
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance
Cathy FRAIKIN

Date de convocation : 14 septembre 2026

Présenté par le Président, Aurélien Aucuain
A Pertuis, le 22 septembre 2026

Délibéré par l'assemblée, réunie en session
A Pertuis, le 22 septembre 2026

SYNDICAT DURANCE LUBERON PERTUIS

Les membres de l'assemblée délibérante,

ACERO Jean-Marc	
ALLEGRE Sébastien	
APPLANAT Jean-Michel	
ARNIAUD Frédéric	
AUBERT Emmanuel	
AURIOL Michel	
AUTRAN Michel	
BARONE Jacques	
BATOUX Philippe	
BEDOS Alain	
BOES Fabrice	
BOMBA Blaise	
BOURELLY Fabien	
BURDEYRON Françoise	
CAVALIER Baptiste	
CHASSAGNE Patrice	
COHEN Carine	
COLOMBARD William	
CONSTANS Alain	

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

COPETE Paul	
CRUMIERE Pierre	
DANDRE Caroline	
DER VARTANIAN Djivan	
DERNIS Thierry	
DICHE-JOSEPH Catherine	
DOSSETTO Jean-Claude	
FERETTI Alain	
FONTANARAVA Eric	
FRAIKIN Cathy	
FRANCESCHI Rémy	
GIUEN Laurent	
GIULIANOTTO Christine	
GOUIRAND Frédéric	
GREGOIRE Sylvie	
HAAS Isabelle	
LECAULT Laurent	
LEON Emma	
LORIEDO Pierre	
LOVISOLO Jean-François	
LUCHETTI Anne-Marie	
MAUGAN-CURNIER Séverine	
MENGIN Nais	
MICHEL Sophie	
MOUREN Sébastien	
MOURET Karine	
MUNOZ Charles	
NARBONNE Jérôme	
NGUYEN-TIALANA Thi Vinh Thuy	

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_035D-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

NICOLAS Thierry	
ODETTO Denis	
POGOLOTTI Julien	
PRETOT Robin	
REUS Anne-Cécile	
SALERNO Nicolas	
SEVERIN Nicolas	
TARTANAC Catherine	
TCHOBDRENOVITCH Robert	
TONNOLE Jean-Charles	
VACHEIR-MOULIN Christian	
VARAIRE Patrice	
VAUX Martine	
VERKIN Denis	
VOGEL Adrien	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 25 septembre 2026
le Président

A Pertuis,
le 25/09/2026
Le Président
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

SYNDICAT DURANCE – LUBERON

N° 2026-041

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 28/09/2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE SPANC
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 17

Membres du Comité :	**40**	**Membres actifs :**	**39**
Nombre de présents :	**23**	**Nombre de pouvoirs :**	**05**
Nombre d'excusés :	**06**	**Nombre d'absents :**	**05**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRANCESCHI Rémy, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LOVISOLO Jean-François, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : BUDGET SPANC – DECISION MODIFICATIVE N° 2 (DM N° 2)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT DURANCE LUBERON
EPCI

Numéro SIRET : 20007886300046
Poste comptable :

Décision modificative N°2
relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 32
A3.2 - Etalement des provisions 33
A4.1 - Equilibre des opérations financières 34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 40
A6 - Etat des charges transférées 41
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 44
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 45
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 46
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 47
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 48
B1.7 - Etat des engagements reçus 49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 51

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 52
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 55
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 56

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 57

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	73 188,23	0,00	0,00	0,00	73 188,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	123 790,00	0,00	0,00	0,00	123 790,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 261,07	0,00	3 060,00	3 060,00	15 321,07
Total des dépenses de gestion des services		**209 239,30**	**0,00**	**3 060,00**	**3 060,00**	**212 299,30**
66	Charges financières	1 598,48	0,00	0,00	0,00	1 598,48
67	Charges spécifiques	21 341,04	0,00	-3 060,00	-3 060,00	18 281,04
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	2 681,00		0,00	0,00	2 681,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**234 859,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**234 859,82**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*9 323,62*		*0,00*	*0,00*	*9 323,62*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***9 323,62***		***0,00***	***0,00***	***9 323,62***
TOTAL		**244 183,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**244 183,44**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	244 183,44

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	6 974,00	0,00	0,00	0,00	6 974,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	139 678,00	0,00	0,00	0,00	139 678,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	33 520,00	0,00	0,00	0,00	33 520,00
Total des recettes de gestion des services		**180 172,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 172,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	913,00		0,00	0,00	913,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**181 085,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**181 085,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**181 085,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**181 085,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	63 098,44

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	244 183,44

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**9 323,62**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	49 133,57	0,00	0,00	0,00	49 133,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**55 133,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 133,57**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 900,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**3 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 900,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**59 033,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 033,57**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**59 033,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 033,57**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	59 033,57

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*9 323,62*		*0,00*	*0,00*	*9 323,62*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***9 323,62***		***0,00***	***0,00***	***9 323,62***
	TOTAL	**9 323,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 323,62**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	49 709,95
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	59 033,57

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	9 323,62

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 060,00		3 060,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques	-3 060,00	*0,00*	-3 060,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**73 188,23**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	480,19	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 322,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	600,00	0,00	0,00
6066	Carburants	3 200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	50,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 130,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 900,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	1 410,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00
618	Divers	9 880,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	14 800,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 707,00	0,00	0,00
6228	Divers	20 541,04	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	0,00	0,00
6256	Missions	100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 968,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	600,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**123 790,00**	**0,00**	**0,00**
6312	Taxe d'apprentissage	530,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	900,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	58 400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 500,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 400,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 500,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 900,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	410,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**12 261,07**	**3 060,00**	**3 060,00**
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	360,00	360,00
6542	Créances éteintes	0,00	700,00	700,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	11 261,07	2 000,00	2 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION	**209 239,30**	**3 060,00**	**3 060,00**
66	**Charges financières (8)**	**1 598,48**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 600,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1,52	0,00	0,00
67	**Charges spécifiques**	**21 341,04**	**-3 060,00**	**-3 060,00**
678	Autres charges événement maj. et inhab.	21 341,04	-3 060,00	-3 060,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (9)**	**2 681,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 681,00	0,00	0,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	**234 859,82**	**0,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***9 323,62***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*9 323,62*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***9 323,62***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*9 323,52*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		244 183,44	0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1	0,00
+	
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	15,88
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-17,40
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**6 974,00**	**0,00**	**0,00**
64198	Autres remboursements	6 974,00	0,00	0,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**139 678,00**	**0,00**	**0,00**
7062	Redevances assainissement non collectif	137 078,00	0,00	0,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	2 600,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**33 520,00**	**0,00**	**0,00**
7588	Autres	33 520,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	**180 172,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**913,00**	**0,00**	**0,00**
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	913,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**181 085,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**181 085,00**	**0,00**	**0,00**

\+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.
(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**
2088	Autres immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**49 133,57**	**0,00**	**0,00**
2154	Matériel industriel	6 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 558,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 575,57	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**55 133,57**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**3 900,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	3 900,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**3 900,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**59 033,57**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**59 033,57**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*9 323,62*	*0,00*	*0,00*
28154	*Matériel industriel*	*1 023,62*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*7 162,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 138,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*9 323,62*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*9 323,62*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	9 323,62	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 5). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationnal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçuss pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Concessions et droits assimilés	3	01/01/2000
L	Autres immobilisations incorporelles	5	01/01/2000
L	Aménagement Terrains bâtis	20	01/01/2000
L	Bâtiments d'exploitation	40	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments administratifs	50	01/01/2000
L	Aménagt Bât. d'exploitation sol autrui	20	01/01/2000
L	Installations complexes spécialisées	40	01/01/2000
L	Réseaux d'assainissement	50	01/01/2000
L	Matériel industriel	5	01/01/2000
L	Matériel de transport	5	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier	8	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	10	01/01/2000
L	Frais d'études	5	01/01/2000
L	Autres immobilisations incorporelles	40	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	40	01/01/2000
L	Réseaux d'adduction d'eau	50	01/01/2000
L	Installat° générales, agencements	10	01/01/2000
L	Matériel de transport	8	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	20	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Régions	20	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Départements	20	01/01/2000
L	Autres subventions d'équipement	5	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult.Groupements	20	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Communes	20	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	5	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	0	01/01/2000
L	2184_LOT8	8	01/01/2000
L	Aménagement bâtiment d'exploitation	0	01/01/2000
L	Autres subv d'équipement	50	01/01/2000
L	Sub. équipt groupements	0	01/01/2000
L	Matériel industriel LOT	0	01/01/2000
L	protection collective	10	01/01/2000
L	Bâtiments administratifs	50	01/01/2000
L	Subvention département	30	01/01/2000
L	2188_LOT5	5	01/01/2000
L	MOBILIER	3	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	5	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	3	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	0	01/01/2000
L	Autres subventions équipement Etat	10	01/01/2000
L	Mobilier LOT	1	01/01/2000
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	10	01/01/2000
L	Sub. équipt cpte résult. Autres	50	21/06/2017

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	30	29/06/2017
L	Autres subventions d'équipement	50	29/06/2017
L	Aménagement Bâtiments administratifs	10	05/07/2022
L	2183_lot1	1	05/07/2022
L	AUTRES SUBVENTIONS EQUIPEMENT ETAT	5	05/07/2022

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**49 709,95**	**0,00**	**0,00**	**49 709,95**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**49 709,95**	**0,00**	**0,00**	**49 709,95**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**49 709,95**	**0,00**	**0,00**	**49 709,95**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**49 709,95**	**0,00**	**0,00**	**49 709,95**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES — A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

IV

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28154	*Matériel industriel*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (montant de la charge restant à amortir I-(II+III)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(2) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt-F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification dite « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

		Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**7 707,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %(3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR_ADM : Administratif
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-6 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-5 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-6, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 24 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance -
Cathy FRAIKIN

Date de convocation : 14 septembre 2026

Présenté par le Président, Aurélien Aucuit
A Pertuis, le 22/09/2026

SYNDICAT DURANCE LUBERON PERTUIS

Délibéré par l'assemblée, réunie en session
A Pertuis, le 22/09/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

ALLEGRE Sébastien	
ARNIAUD Frédéric	
AUBERT Emmanuel	
AURIOL Michel	
BATOUX Philippe	
BEDOS Alain	
BOES Fabrice	
BOMBA Blaise	
BOURELLY Fabien	
CAVALIER Baptiste	
CONSTANS Alain	
COPETE Paul	
DERNIS Thierry	
DOSSETTO Jean-Claude	
FERETTI Alain	
FONTANARAVA Eric	
FRANCESCHI Rémy	
GIUEN Laurent	
GOUIRAND Frédéric	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 084-200078863-20260922-2026_041F1-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GREGOIRE Sylvie	
HAAS Isabelle	
LEON Emma	
LORIEDO Pierre	
LOVISOLO Jean-François	
MAUGAN-CURNIER Séverine	
MOUREN Sébastien	
MOURET Karine	
MUNOZ Charles	
REUS Anne-Cécile	
SALERNO Nicolas	
SEVERIN Nicolas	
TARTANAC Catherine	
TCHOBDREENOVITCH Robert	
TONNOLE Jean-Charles	
VACHIER-MOULIN Christian	
VARAIRE Patrice	
VAUX Martine	
VERKIN Denis	
VOGEL Adrien	

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

le Président

A Pertuis,
le 28/09/2026
Le Président
Aurélien Auguste

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026 - 18H00

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS – 2EME PUBLICATION

- **DÉLIB 2026.025 –** RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 – EAU & ASSAINISSEMENT
- **DÉLIB 2026.026 –** REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION
- **DÉLIB 2026.027 –** ÉLECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2026.004 DU 13/09/2026.
- **DÉLIB 2026.028 –** INDEMNITÉS DE 4 VICE-PRÉSIDENTS
- **DÉLIB 2026.029 –** SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DU PLAN SOLAIRE (DISPOSITIF « SUD PV PLUS ») AU PROFIT DE LA RÉALISATION DE 7 CENTRALES SOLAIRES SUR 6 TOITURES DE BATIMENTS PUBLICS ET UN TERRAIN PUBLIC.
- **DÉLIB 2026.030 –** AVENANT N°4 DU MARCHE DE TRAVAUX « ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHE 2022-FEA-05 »
- **DÉLIB 2026.031 –** AVENANT N° 1 DU MARCHE N°2025-MGEAS-02 : PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON – LOT 1 : GENERAL.
- **DÉLIB 2026.032 –** APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN COMPLEMENT D'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DANS LE CADRE DE LA MODELISATION DE LA NAPPE DE LA DURANCE AU NIVEAU DE PERTUIS ET POUR LE SUIVI DE SA POLLUTION AVEC REALISATION D'ANALYSES DE COHV DANS LES EAUX SOUTERRAINES UTILISEES ACTUELLEMENT EN AVAL DE LA ZONE D'ACTIVITE DE PERTUIS.
- **DÉLIB 2026.033 –** TABLEAU DES EMPLOIS DE LA RÉGIE DURANCE LUBERON - EAU
- **DÉLIB 2026.034 –** ADMISSION EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET EAU
- **DÉLIB 2026.036 –** AVENANT N° 1 DU MARCHE N°2025-MGEAS-02 : PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON – LOT 2 : EAU.
- **DÉLIB 2026.037 –** AVENANT N°3 POUR LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE AVEC LE DEPLOIEMENT, LA GESTION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVE A DISTANCE DES COMPTEURS D'EAU. MARCHE N° 2022-FE-07 NOTIFIE LE 18/08/2022.
- **DÉLIB 2026.038 –** ADMISSION EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET ASSAINISSEMENT
- **DÉLIB 2026.039 –** AVENANT N° 1 DU MARCHE N°2025-MGEAS-02 : PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON – LOT 3 : ASSAINISSEMENT.
- **DÉLIB 2026.040 –** ADMISSION EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET SPANC
- **DÉLIB 2026.042 –** AVENANT N° 1 DU MARCHE N°2025-MGEAS-02 : PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON – LOT 4 : SPANC.

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-025

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 01

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE 2025 : EAU & ASSAINISSEMENT

Le Président expose que :

- **L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) règlemente la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif**

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article L. 1411-13 du CGCT, le présent rapport et ses délibérations sont mis à la disposition du public sur place dans un délai de quinze jours et sont transmis aux EPCI adhérents pour être présentés à leur assemblée dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.
Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.
Le SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

- **L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) règlemente la réalisation d'un rapport retraçant l'activité de la structure**

Un rapport retraçant l'activité de l'établissement doit être adressé chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

VU l'élaboration d'un rapport unique présentant les compétences du Syndicat Durance Luberon soit, l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif

VU l'ensemble des obligations réglementaires retracées,

CONSIDÉRANT ce qui précède, le Président demande à l'Assemblée :

- D'adopter le rapport d'activité 2025 retraçant l'ensemble des indicateurs réglementaires sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif, et assainissement non collectif,
- De décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- De décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- De décider de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu la présentation au Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Vu la présentation à la C.C.S.P.L en date du 15/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité.

ADOPTE le rapport d'activité 2025 retraçant l'ensemble des indicateurs réglementaires sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif, et assainissement non collectif,

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

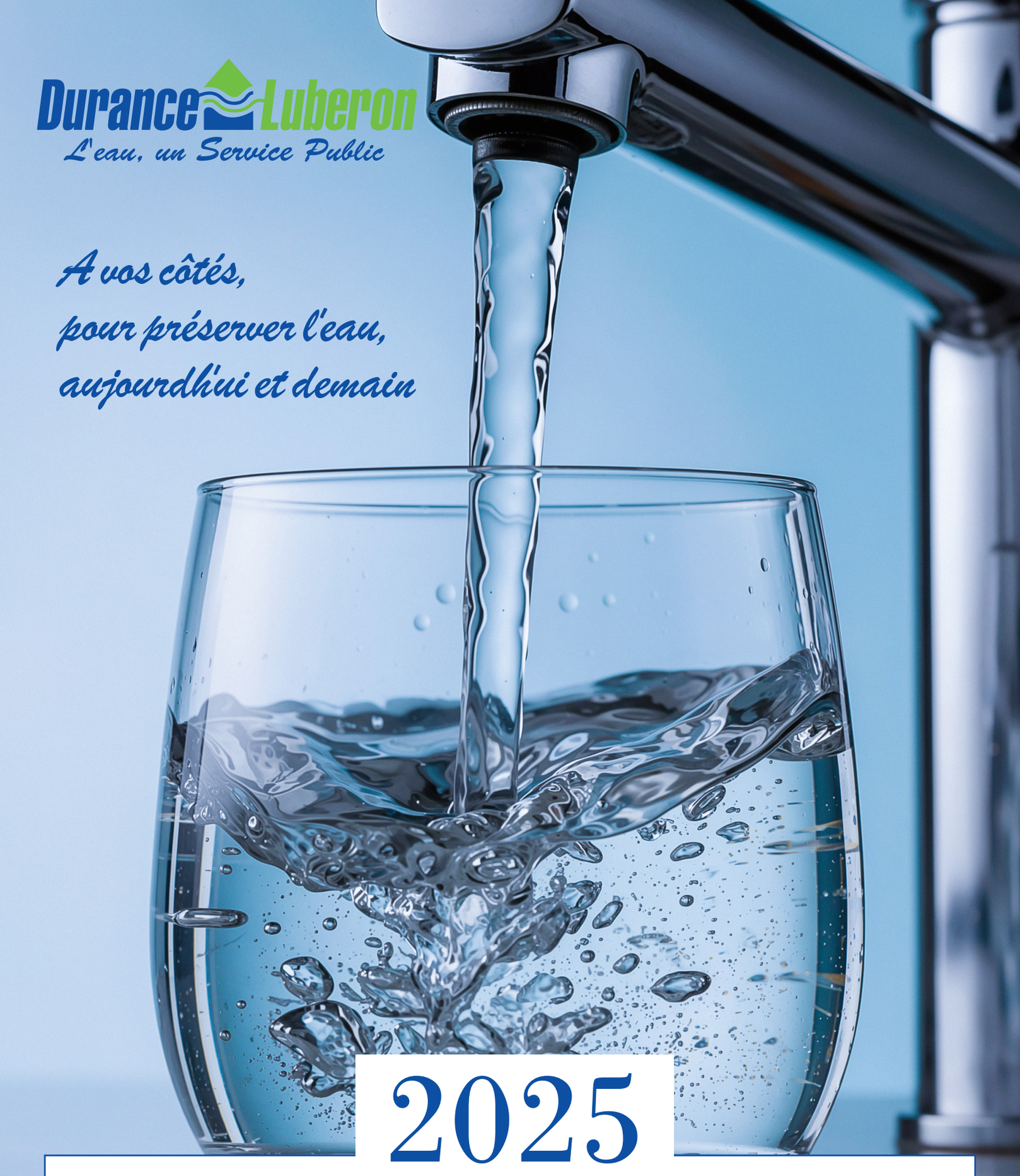
Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Durance Luberon

L'eau, un Service Public

A vos côtés,
pour préserver l'eau,
aujourd'hui et demain



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE



Nos engagements 4

04. Une gouvernance au service des missions du Syndicat
09. Des équipes mobilisées au quotidien
11. Un parcours d'intégration pour les nouveaux élus et collaborateurs
12. Promouvoir les métiers de l'eau et de l'assainissement
14. Le Syndicat en lien avec un réseau pour une gestion publique performante
16. Informer et sensibiliser : une mission du Syndicat Durance Luberon

Nos usagers 20

20. L'usager au coeur de nos priorités

Équipement et innovation 23

23. La Télérelève : un nouveau service au bénéfice des abonnés
24. Le photovoltaique, un levier pour la transition énergétique

Reportage 26

26. Le Préfet de Vaucluse, en visite au Syndicat Durance Luberon

Les indicateurs techniques 27

29. Eau potable
55. Assainissement Collectif
75 .Assainissement Non Collectif

Les indicateurs financiers 85

Eau potable
Assainissement Collectif
Assainissement Non Collectif

Annexes 103

Le récapitulatif des indicateurs réglementaires
Les tarifs 2026
La facture d'eau eau et assainissement 120 m^3
Les marchés publics conclus en 2025
L'agence de l'eau vous infome



EDITO

Henri LAFON
Président du Syndicat
Durance Luberon

8 ANNÉES D'ENGAGEMENT AU SERVICE D'UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

L' année 2025 marque une nouvelle étape dans l'évolution de notre Syndicat et illustre la continuité de notre engagement au service d'une gestion publique de l'eau toujours plus performante, durable et sécurisée.

À travers ce rapport d'activité, je vous invite à découvrir les principales actions, réalisations et faits marquants qui ont jalonné l'année 2025.

Parmi les temps forts de cette année, **la visite de Monsieur le Préfet a constitué une reconnaissance du travail accompli par le Syndicat**, créé il y a près de 80 ans. Elle a permis de mettre en lumière les actions engagées au service de la qualité et de la performance du service public de l'eau et de l'assainissement.

L'achèvement du déploiement de la télérelève sur l'ensemble du territoire représente une avancée majeure. Les abonnés peuvent désormais suivre à travers leur espace personnel leur consommation, être alertés en cas d'anomalie et ainsi mieux maîtriser leur usage de l'eau. Ce projet structurant traduit notre volonté constante de préserver la ressource en eau et d'améliorer la qualité du service public.

L' année a également été marquée par **la poursuite de nos investissements, avec la réalisation de travaux d'extension et de renouvellement des réseaux**. Grâce à une politique menée avec constance depuis plusieurs décennies, le Syndicat maintient un excellent niveau de performance de son réseau. Cette performance est le fruit d'investissements réguliers, d'une recherche active des fuites et d'une coordination étroite avec les communes, permettant d'optimiser les interventions et de maîtriser les dépenses publiques. Les différents indicateurs présentés dans ce rapport viennent témoigner de l'efficacité et de la pérennité de cette politique.

Au-delà des infrastructures, nous avons poursuivi **notre démarche en faveur de la qualité de vie au travail en structurant l'intégration des nouveaux collaborateurs et des élus.** Nous avons également renforcé **nos actions de sensibilisation auprès des jeunes, des étudiants et du grand public**, convaincus que la préservation de la ressource en eau repose également sur la transmission des connaissances et la préparation des compétences de demain.

Ce rapport d'activité revêt pour moi une dimension toute particulière puisqu'il marque la fin de mon mandat de Président du Syndicat Durance Luberon.

Je tiens à nouveau à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des élus qui m'ont accompagné tout au long de ces années. Leur confiance, leur sens des responsabilités et leur attachement à l'intérêt général ont permis de faire évoluer notre syndicat. **Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel du Syndicat,** comme je le leur ai déjà exprimé, **pour leur professionnalisme, leur engagement et leur sens aigu du service public**

C'est avec fierté que je quitte mes fonctions, convaincu que **le Syndicat dispose de toutes les ressources pour poursuivre son action et relever les défis à venir.**

J'adresse aux nouveaux élus toute ma confiance. Je suis certain qu'avec leur détermination et leur volonté, ils sauront poursuivre le travail engagé et faire vivre les valeurs qui ont toujours guidé notre Syndicat. Je leur souhaite pleine réussite dans leurs nouvelles responsabilités et un grand succès dans les projets qu'ils auront à conduire au service de notre territoire et des usagers.

Une gouvernance au service des missions du Syndicat

Depuis le 15 septembre 2020, le Syndicat s'appuie sur une gouvernance, placée sous la présidence de Monsieur Henri LAFON. Il est entouré de 64 élus, réunis au sein du Comité Syndical, et de 8 vice-Présidents qui composent le Bureau Syndical. Pour ce mandat 2020-2026, le Syndicat poursuit ses missions de service public et son engagement pour assurer un service de qualité sur son territoire.

La composition du Bureau Syndical (Mandat 2020-2026)



Président
Henri LAFON
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis



1er vice-Président
Délégation Finances
Robert
TCHOBDRÉNOVITCH
Délégué de Cotelub
Maire de Mirabeau



2ème vice-Président
Délégation
Ressources en eau
Roger PELLENC
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Maire de Pertuis



3ème vice-Présidente
Geneviève JEAN
Déléguée de Cotelub
Maire de Cabrières
d'Aigues



4ème vice-Président
Délégation Travaux
Secteur Ouest
Lucien GALLAND
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis



5ème vice-Président
Délégation Assainissement
Collectif et Non Collectif
Nicolas SEVERIN
Délégué de Luberon Monts
de Vaucluse
Elu de Puyvert



6ème vice-Président
Délégation
Réalisation de travaux
Secteur Est
Pierre LORIEDO
Délégué de Cotelub
Elu de Cadenet



7ème vice-Président
Délégation
Gestion des achats
Thierry DUBOIS
Délégué de la Métropole
Aix- Marseille-Provence
Elu de Pertuis



8ème vice-Présidente
Délégation
Communication
Karine MOURET
Déléguée de Cotelub
Maire de Peypin
d'Aigues

Gouvernance, qui fait quoi ?

Le statut du Syndicat a évolué au fil du temps, en fonction de l'évolution de ses compétences et des différentes réformes territoriales. Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon est devenu un syndicat mixte fermé. 65 élus pleinement investis dans leur mission de Service Public de l'eau siègent au sein du Syndicat Durance Luberon

Le Syndicat est constitué dans sa totalité par trois Etablissements à Coopération Intercommunale (EPCI) représentant un territoire de 21 communes :

- **la Communauté de Communes COTELUB** *(Ansouis, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Villelaure, Vitrolles en Luberon)*
- **la Métropole d'Aix-Marseille-Provence** *(Pertuis)*
- **la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse** *(Lauris, Puyvert, Puget sur Durance, Mérindol)*

Cette organisation permet de maintenir une gestion cohérente à l'échelle du territoire avec des élus locaux et de proximité.

3

EPCI adhérents au Syndicat Durance Luberon

65

délégués élus pour siéger au Comité Syndical

9

1 Président et 8 vice-Présidents composant le Bureau Syndical

Communauté Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
8 élus

Communauté de Communes COTELUB
32 élus



Métropole Aix Marseille Provence
25 élus

Implication des élus et des usagers



Réunion du Comité Syndical

Le Comité Syndical

Le comité syndical est l'organe délibérant qui valide la politique de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre d'intervention du Syndicat Durance Luberon. Le Comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau Syndical. Il est composé de 65 élus.

5
réunions
du Comité Syndical

81
Délibérations

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical assure les affaires courantes du Syndicat Durance Luberon. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat. Il est composé de 9 membres du Comité Syndical (le Président et 8 vice-Présidents).

1
réunion du Bureau Syndical

La Commission d'Appels d'Offres

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est la seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché. Elle est constituée de 11 élus *(le Président de la Commission d'Appels d'Offres, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants)*.

En complément de la CAO, il existe la commission Commande publique. C'est une instance interne présidée par le vice-Président en charge de la délégation de la gestion des achats. Cette commission valide l'ensemble des marchés à procédure adaptée (MAPA).

2
réunions
de la CAO

7
commissions
d'attribution MAPA

29
marchés
attribués

Le Conseil d'exploitation, un organe essentiel au cœur des décisions de la Régie

Le Conseil d'Exploitation prépare les décisions et les réunions des Comités Syndicaux et effectue des réunions de travail portant sur l'activité et la vie de la Régie. **En 2025, le Conseil d'exploitation a effectué 6 réunions de travail** dont 2 réunions de travail dédiées à l'évolution du règlement de service eau.

COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Président : Raymond BRUN (membre de société civile)

Membres élus du Comité Syndical : Michel AUTRAN, Philppe BATOUX, François BONNET, Jacqueline DESCAMPS, Corrine DUPAQUIER, Elie JAUMARY, Regis VALENTIN

Membres de la société civile : Robert ABERLENC, Monique BARNOUIN, Antoine BERTHET, Marie Claire N'GUYEN, Jean-Claude VILLEMUS



Juin 2025 : Visite de l'Usine d'eau potable Pont de Durance avec les membres du Conseil d'Exploitation et les membres de la CCSPL

5 Réunions du Conseil d'exploitation



Septembre 2025 : Réunion du Conseil d'Exploitation avec les Responsables de Service dédiée à la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)

La CCSPL, un organe de concertation

La CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) regroupe des élus et des représentants d'associations. Elle permet l'expression des usagers des services d'eau et d'assainissement par la voie d'associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.
Elle est composée du président du Syndicat Durance Luberon, de membres du Comité Syndical et de représentants d'associations. La CCSPL se réunit au moins une fois par an afin d'évoquer principalement :

- Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- La mise en place de nouvelles tarifications
- La révision ponctuelle des règlements de service
- Les principaux travaux en cours ayant un impact sur l'abonné

En 2025, la CCSPL s'est réunie 1 fois à l'occasion de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services 2024.

COMPOSITION DE LA CCSPL

Président : Henri LAFON ;

Membres du Comité Syndical : Jean-Michel APPLANAT, Joëlle RICHAUD, Jacques DECUIGNIÈRES

Liste des membres des associations de consommateurs du département :
Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) et Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84)



Juin 2025 : Visite de la Station d'épuration de Pertuis
avec les membres du Conseil d'Exploitation et les membres de la CCSPL



8 septembre 2025 - Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)
aux membres de la CCSPL

Des équipes mobilisées au quotidien

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat s'appuie sur l'engagement quotidien de 58 collaborateurs. Les services sont exploités en Régie directe.

5 pôles aux côtés des usagers

Le pôle Relations Abonnés

Il a en charge :

- la gestion administrative des contrats (contrat d'abonnement, de résiliation, contrat de mensualisation...)
- l'accueil téléphonique des abonnés
- la gestion des réclamations
- la gestion et la relève des compteurs d'eau
- le renouvellement des compteurs d'eau
- la facturation eau et assainissement

Le pôle Eau Potable

Il a en charge ;

- la production, le traitement et la distribution de l'Eau potable.
- l'entretien et l'exploitation des équipements des sites d'eau potable
- le suivi de la qualité de l'eau
- la recherche des fuites préventives sur le réseau

Le pôle Assainissement collectif

Il a en charge :

- la collecte et le traitement des eaux usées
- l'entretien et l'exploitation des équipements des sites d'assainissement collectif
- le suivi de l'auto-surveillance réglementaire (qualité du rejet en milieu naturel)

Le pôle Assainissement non collectif

Il a en charge :

- un rôle de conseil et d'expertise auprès de l'usager
- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées.
- la vérification périodique des ANC (selon la capacité de l'installation) du bon fonctionnement et de l'entretien.
- le contrôle de l'installation ANC dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

Le pôle Travaux Eau et Assainissement

Il a en charge ;

- le suivi et la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux eau et assainissement
- la création des nouveaux branchements d'eau et d'assainissement
- les interventions et les réparations sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement

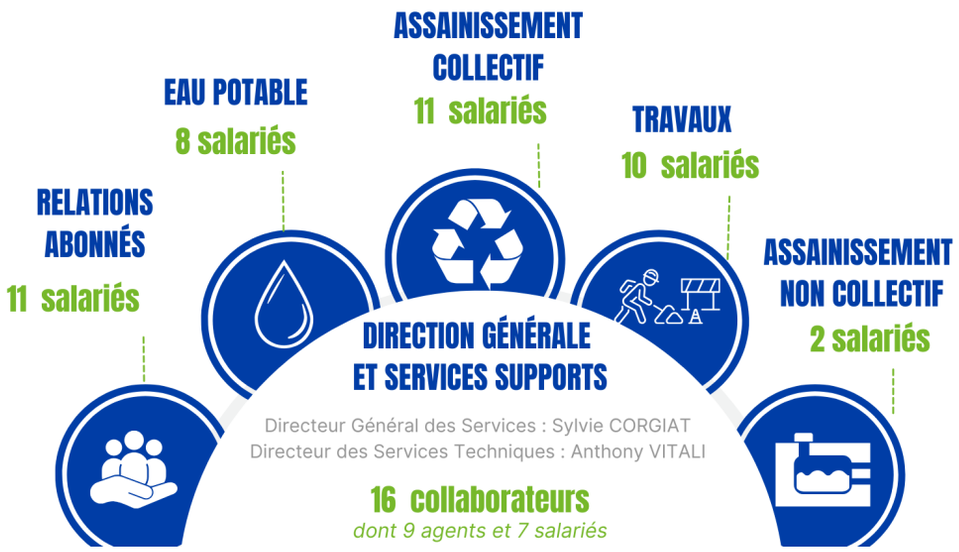


Les services supports

Pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat Durance Luberon, des services supports se mobilisent au quotidien :

- **le Service Administration générale** a en charge la préparation, le traitement et le suivi des actes réglementaires et assiste la Direction Générale des Services
- **le Service Financier** prépare les budgets et leurs exécutions.
- **le Service Commande Publique** a en charge la gestion des marchés publics.
- **le Service Ressources Humaines** accompagne les carrières du personnel du Syndicat. Il est en charge de la paye.
- **le Service Communication** est garant de l'image du Syndicat Durance Luberon et participe à sa promotion. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant les différents outils de communication.
- **le Service SIG** assure la gestion patrimoniale des ouvrages d'eau et d'assainissement.
- **le Service Prévention et Patrimoine,** met en œuvre la politique santé et sécurité au sein de la collectivité et organise les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de la structure (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances...)

58 COLLABORATEURS
INVESTIS POUR SERVIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



CHIFFRES CLÉS EN 2025

58 COLLABORATEURS
dont 9 agents relevant du droit public et 49 salariés de droit privé.

14.8 ans
en moyenne d'ancienneté

45.7 ans
de moyenne d'âge

23 FEMMES

6 stagiaires

1 apprenti



FOCUS sur les Formations

Le Syndicat Durance Luberon donne une place importante à la formation car elle est essentielle au développement des compétences des salariés et au bon fonctionnement du service public. **En 2025, le Syndicat a comptabilisé 177.5 jours de formations. Au total, ce sont 49 collaborateurs qui ont pu bénéficier d'au moins une formation dans l'année.**

- **les formations métiers** permettent aux agents d'acquérir ou de renforcer des connaissances et des pratiques dans un domaine précis.
- **les formations obligatoires** de type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en sécurité), habilitations (électriques,...) et permis, ...
- **les formations liées à la santé et à la sécurité au travail :** lutte contre l'incendie, sauveteurs et secouristes, risques (exposition à l'amiante, ..).
- **les formations à la préparation des concours et examens professionnels :** ces formations concernent les agents publics.

177.5
jours de formation

49 collaborateurs
ayant suivi une formation

42 107€ HT
Budget formation
pour les collaborateurs de droit privé et public

Un parcours d'intégration pour les nouveaux élus et collaborateurs

Accompagner les nouveaux arrivants, collaborateurs comme élus, pour mieux faire connaître le Syndicat Durance Luberon, partager ses valeurs et renforcer son attractivité : en 2025, une démarche structurante a été engagée pour créer un parcours d'intégration adapté à chacun.

Préparer l'avenir et renforcer l'attractivité

À l'approche des élections de mars 2026, le renouvellement de la gouvernance du Syndicat constitue une étape importante. L'arrivée de nouveaux élus nécessite de leur donner les clés pour comprendre le fonctionnement, les missions et les enjeux du Syndicat, afin qu'ils puissent pleinement exercer leur rôle et devenir des ambassadeurs de la structure auprès des usagers.

Dans le même temps, les métiers de l'eau et de l'assainissement connaissent des tensions en matière de recrutement. Dans ce contexte, **renforcer l'attractivité du Syndicat et fidéliser les compétences constituent des enjeux majeurs. Le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs** répond également à une **piste d'amélioration identifiée dans le cadre de l'enquête "Qualité de Vie au Travail" menée en 2022.** L'objectif est ainsi de développer une véritable marque employeur, d'affirmer l'identité du Syndicat Durance Luberon et de promouvoir l'image d'un service public dynamique, attentif à son personnel et à leur bien-être.

Une démarche collective, concrétisée par de nouveaux outils

Pour construire ce parcours, **une équipe projet** associant trois collaborateurs volontaires, M. BRUN, Président de la Régie et Mme MOURET, Vice-Présidente en charge de la communication a été mise en place, sous le pilotage conjoint des services Ressources humaines et Communication. Entre mai 2025 et le début de l'année 2026, **10 réunions de travail** ont permis de réaliser un diagnostic puis de définir un processus d'intégration pour les agents et les élus, en transformant les propositions recueillies en un plan d'actions concret.

Plusieurs outils ont ainsi été conçus : **un guide de l'élu**, accompagné d'un parcours d'intégration dédié, ainsi qu'une **refonte du livret d'accueil des agents**. Le document existant, de plus de 130 pages, a été repensé pour devenir un livret synthétique, clair et accessible de 25 pages, complété par une **plaquette de présentation**. Le parcours d'intégration des agents prévoit également la mise en place d'un **référent métier/technique**, afin de faciliter la prise de poste et la transmission des savoirs. **L'ensemble de ces outils sera finalisé en 2026, pour accompagner concrètement l'arrivée des nouveaux élus et collaborateurs et inscrire durablement cette démarche dans le fonctionnement du Syndicat Durance Luberon.**



Promouvoir les métiers de l'eau et de l'assainissement

Face aux tensions de recrutement qui touchent les métiers de l'eau et de l'assainissement, le Syndicat Durance Luberon se mobilise pour faire connaître ses métiers et attirer de nouveaux talents, notamment en alternance.

Faire découvrir les métiers de l'eau et de l'assainissement pour préparer les compétences de demain

En 2025, le Syndicat Durance Luberon a participé activement à quatre événements dédiés à l'emploi, à l'orientation et à la découverte des métiers : job dating, forum de l'emploi, forum d'immersion, Nuit de l'orientation… Ces rencontres ont permis d'aller à la rencontre des jeunes et des personnes en recherche d'opportunités professionnelles, de présenter la diversité des métiers de l'eau et de l'assainissement et de valoriser notamment les possibilités offertes par l'alternance. Cette mobilisation contribue à renforcer l'attractivité de ces métiers essentiels et à préparer le renouvellement des compétences nécessaires pour répondre aux enjeux de demain.

L'alternance, un levier pour transmettre les savoir-faire

Le Syndicat accueille chaque année des alternants au sein de ses équipes, faisant de l'alternance un véritable levier de transmission et de renouvellement des compétences. En permettant à de jeunes talents de se former directement sur le terrain, aux côtés de professionnels expérimentés, le Syndicat contribue à leur faire découvrir concrètement les métiers de l'eau et de l'assainissement, tout en favorisant la transmission des savoir-faire. Cette démarche permet également de préparer les compétences de demain et de renforcer l'attractivité de métiers essentiels au fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement.



Octobre 2025 - Forum de l'Emploi à Pertuis



Juin 2025 - Forum Immersion Datin au Lycée Val de Durance à Pertuis



Novembre 2025 - Nuit de l'Orientation à Avignon


Durance Luberon
L'eau, un Service Public
LA NUIT DE L'ORIENTATION
Métiers du service public de l'eau et de l'assainissement
100
CCI VAUCLUSE
Durance Luberon
Protéger la ressource en eau, c'est agir pour demain
2024

Le Syndicat en lien avec un réseau pour une gestion publique performante

Le Syndicat Durance Luberon participe aux réflexions collectives sur les réseaux d'eau et d'assainissement en s'appuyant sur l'expertise d'associations nationales et régionales afin d'assurer une gestion publique performante

Membre de la Fédération Nationale des Concessions Concédantes et Régies France depuis 1993

La FNCCR regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de services publics, regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau, numérique.

Menée par la FNCCR, **le Syndicat Durance Luberon**, convaincu de la nécessité de se comparer pour s'améliorer, **participe depuis 2013 à l'analyse comparative.** Cette analyse, regroupe une quarantaine de collectivités volontaires, et s'appuie sur un référentiel commun d'indicateurs de performance, complété par des indicateurs de contexte. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage pour les élus et pour les services dans un objectif de gagner en efficacité et en performance.

Membre fondateur de l'association de la France Eau Publique depuis 2012

Créée en 2012, **le Syndicat Durance Luberon est membre fondateur de l'association France Eau Publique**. Elle regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage, de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

France Eau Publique a tenu sa réunion annuelle les 16 et 17 octobre 2025 à Grenoble. Cet événement annuel, organisé à l'intention de l'ensemble des structures membres du réseau, permet la rencontre entre acteurs publics de l'eau et de l'assainissement, la prise de hauteur par rapport au quotidien du service, et le partage des valeurs communes qui fondent la gestion publique de l'eau.



"L'eau n'est pas une marchandise. 100% de l'eau reste à l'eau"

Création en 2012
13 membres

→

En 2025, + de 140 membres
17 millions d'habitants en eau potable
12 millions d'habitants en assainissement

Membre de L'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)

Le Syndicat Durance Luberon est membre de l'Astee depuis 2007, soit près de 20 ans. L'Astee, créé en 1905, est l'association française des professionnels de l'eau et des déchets, reconnue d'utilité publique et regroupe plus de 4000 adhérents issus de structures publiques comme privées. L'Astee repose sur un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques) et favorise le réseautage, l'échange autour d'expériences ou de projets de référence pour les territoires ; la co-production, les recommandations, la veille réglementaire et technologique au niveau national ; la veille au niveau Européen et International et la facilitation de l'accès des acteurs français aux expériences européennes et internationales, contribuant également ainsi à faire connaître les savoir-faire français.

Membre de L'association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif Provence Alpes Côtes d'Azur (ATANC PACA)

Le Syndicat Durance Luberon est membre de l'ATANC PACA depuis 2013. L'ATANC PACA est l'Association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif en région PACA. Cette association fondée en 2009 a pour but d'accompagner dans leurs missions et dans leurs formations les agents des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), autant d'un point de vue technique et réglementaire que d'un point de vue administratif et financier.

Logo de l'association ATANC PACA créé en 2023 par une technicienne du SPANC du Syndicat Durance Luberon

Informer et sensibiliser

une mission du Syndicat Durance Luberon

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon a à cœur de faire découvrir auprès du grand public et plus particulièrement du jeune public, le petit cycle de l'eau et de les sensibiliser sur la préservation de la ressource. Cela se traduit par des actions pédagogiques à travers des animations de terrain, des visites techniques et par la création de supports pédagogiques.

Le Syndicat présent au Festival Développement Durable

Le Syndicat Durance Luberon a participé à la **quatrième édition de la journée Développement Durable** organisée par COTELUB . Cette journée qui a eu lieu le 17 mai 2025 sur la Commun de Villelaure a été l'occasion pour le Syndicat de présenter ses missions et de sensibiliser le public à la préservation de la ressource et à la réduction des déchets plastiques.



Des visites pédagogiques de terrain

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Durance Luberon accueille gratuitement les établissements scolaires/publics et sensibilise le jeune public sur les enjeux de l'eau et sur les différentes techniques de traitement.
Cette sensibilisation s'effectue à travers les visites d'ouvrages d'eau et d'assainissement et par un échange direct avec les techniciens de terrain. **En 2025, trois visites pédagogiques ont été effectuées.**



Visite de la station de traitement d'eau potable avec les élèves de BTS Maintenance de l'Ecole Saint Eloi d'Aix-en-Provence



Visite de la station d'épuration à filtres plantés de roseaux de la Bastidonne avec les agents communaux

Visite de la station de traitement d'eau potable et la station d'épuration de Pertuis avec 49 élèves de CE1/CE2 et CMS/CM2 de l'école de Puyvert, en présence de M.Nicolas SEVERIN, vice-Président délégation Assainissement.









De nouveaux supports de communication pédagogique

En 2025, plusieurs supports de communication pédagogique ont été conçus afin de sensibiliser le jeune public aux enjeux liés à l'eau et accompagner les actions de terrain. Ces outils permettent de transmettre des informations de manière claire, accessible et ludique.

Un guide ludique autour des écogestes

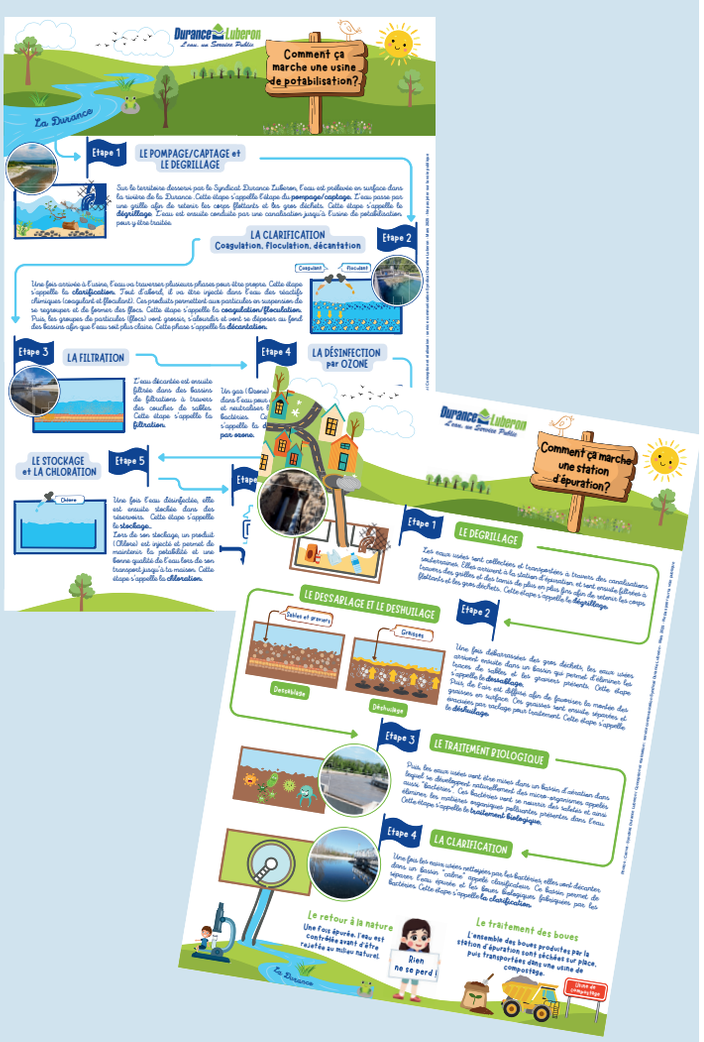
À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2025, un guide de jeux intitulé " **Mon p'tit guide des jeux EC'EAU-GESTES a été créé**. À travers des jeux et des activités ludiques, ce guide permet aux enfants de découvrir et d'apprendre les bons gestes à adopter au quotidien pour préserver la ressource en eau. Adapté à une approche pédagogique et interactive, il favorise la sensibilisation des plus jeunes tout en rendant l'apprentissage des écogestes simple et divertissant.

Des supports pour accompagner les visites de terrain

De nouveaux supports ont également été créés afin d'illustrer et d'enrichir les visites de terrain. Une plaquette pédagogique consacrée au fonctionnement d'une usine de traitement d'eau potable et d'une station d'épuration a ainsi été élaborée. Elle permet de présenter, de manière synthétique et visuelle, les principales étapes du traitement de l'eau, de sa potabilisation jusqu'à l'épuration des eaux usées. Ces outils facilitent la compréhension des installations et contribuent à rendre les visites plus interactives et pédagogiques.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES





A TÉLÉCHARGER SUR
www.duranceluberon.fr

"Eau et participation citoyenne" : de la co-construction à l'action

Lancée en 2023 en partenariat avec le Parc du Luberon et avec le soutien de l'Agence de l'Eau et la Région Sud, l'opération « Eau et participation citoyenne » s'est poursuivie en 2025 avec l'entrée dans sa phase de réalisation.

Après une première phase d'écoute menée en 2023, puis une phase de co-construction conduite en 2024 avec un groupe de citoyens volontaires, **le Syndicat Durance Luberon a participé en 2025, aux côtés du Parc du Luberon, à une nouvelle rencontre avec les participants et au lancement des premières actions.**

La première initiative a été mise en œuvre à l'occasion de la fête votive organisée par la commune de la Bastdionne, placée sous le thème « Terre Eau et Soleil ». Cet événement a permis notamment de **sensibiliser les habitants aux enjeux liés à l'eau et de leur faire découvrir le patrimoine local de la ressource.** Dans ce cadre, **le Syndicat Durance Luberon a ouvert au public les portes de la station d'épuration à filtres plantés de roseaux,** offrant ainsi aux habitants l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de cet équipement et les enjeux liés au traitement des eaux usées.

Cette première action marque le début d'une dynamique appelée à se poursuivre en 2026. Parmi les prochaines étapes figure notamment le lancement d'un défi eau, qui s'appuiera sur les données issues de la télérelève pour encourager les participants à mieux maîtriser leurs consommations.



Février 2025 : 5ème réunion avec le groupe de citoyens - Lancement des actions







28 Juin 2025 : Visite de la station d'épuration à filtres plantés de roseaux de la Bastidonne avec les habitants



L'usager au coeur de nos priorités

Répondre aux attentes des usagers et leur apporter un service public de qualité sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. La relation à l'abonné fait partie intégrante des missions du Syndicat Durance Luberon et elle est au cœur de sa politique et de ses actions.

Faciliter les démarches en ligne

Souhaitant apporter une communication efficace auprès de ses usagers, le Syndicat Durance Luberon dispose de différents outils pour faciliter les démarches en ligne.

Le site internet permet aux abonnés d'accéder à de l'information, de découvrir le Syndicat Durance Luberon et de faciliter leurs démarches en ligne ou leur prise de contact



Les + de l'espace personnel

Simple et intuitif *avec une utilisation rapide et facile.*
Pratique *disponible 7j/7, 24h/24.*
Sécurisé *en se connectant avec ses identifiants personnels.*



BILAN DU SITE INTERNET

DU SYNDICAT DURANCE LUBERON

35 237 **visites en 2025**

(35 440 visites en 2024)

Un service public disponible 7j/7 et 24h/24

☎ 04 90 79 06 95
prix appel local depuis un poste fixe

L'abonné a accès au Syndicat Durance Luberon en composant un numéro **accessible 24 heures sur 24 et 365 jours dans l'année.** Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, les services de l'eau et de l'assainissement du Syndicat Durance Luberon vous accueille par téléphone et sur rendez-vous permettant un accompagnement de proximité et personnalisé.
Pendant les heures d'ouvertures des bureaux, ce sont des chargées de Relations Abonnés qui réceptionnent les appels. En dehors de ces plages horaires, un service d'astreinte est mis en œuvre permettant une intervention rapide en cas d'urgence.

Une information adaptée

Le Syndicat Durance Luberon dispose, en fonction de l'urgence du message, de plusieurs supports de communication pour informer les abonnés. L'information peut s'effectuer via :

- la facture d'eau
- un SMS, un mail, un courrier ou un message téléphonique
- la lettre d'infomation
- les avis de coupure déposées dans les boîtes aux lettres
- les plaquettes d'informations
- le site internet www.duranceluberon.fr
- le réseau facebook https://www.facebook.com/syndicatduranceluberon

Proposer une diversité des moyens de paiement

Le Syndicat Durance Luberon propose un large choix de moyens de paiement permettant de répondre au plus près aux besoins des usagers :

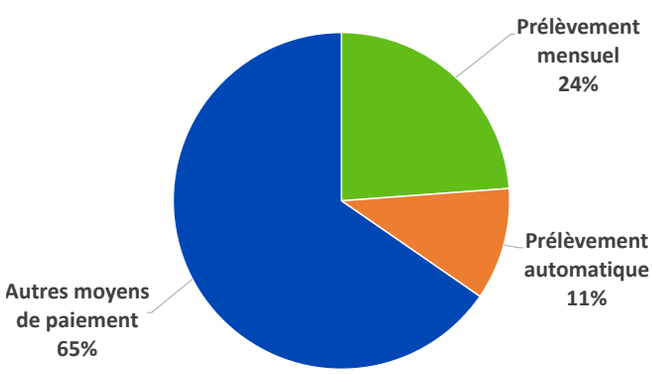
- par prélèvement automatique
 - échéance (deux prélèvements annuels)
 - prélèvement mensuel
- par paiement en ligne sur le site internet www.duranceluberon.fr
- par virement bancaire sur le compte de la Banque de France du Comptable public
- par paiement en espèce :
 - auprès des buralistes ou partenaires agréés au paiement de proximité
 - auprès du Centre des Finances Publiques
- par TIP (joindre un RIB lors du premier règlement)
- par chèque (accompagné du TIP

IMPORTANT :
L'encaissement des factures émises par le Syndicat Durance Luberon est effectué par le Centre des Finances Publiques. Par conséquent, aucun paiement ne doit être adressé directement au Syndicat Durance Luberon. Il est important de suivre les modalités de paiement indiquées sur la facture.

Depuis 2025 : changement des modalités de diffusion de la lettre d'information

À la suite de la modification des modalités des factures d'eau envoyées par le comptable public depuis la fin de 2024, les lettres d'information ne sont plus jointes aux factures d'eau. Celles-ci sont dématérialisées depuis 2025 et accessibles en ligne sur le site internet du Syndicat Durance Luberon.

Répartition des paiements



FOCUS sur la lettre aux abonnés 2025

Une **lettre d'information** est diffusée annuellement à l'ensemble des abonnés du service public de l'eau et de l'assainissement. Depuis 2025, cette publication est entièrement dématérialisée et accessible en ligne, sur le site internet du Syndicat Durance Luberon.

Le numéro diffusé en 2025 a été consacré à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, l'évolution de la grille tarifaire de l'eau potable appliquée depuis le 1er janvier 2025 ainsi que les actions menées par le Syndicat Durance Luberon en matière de préservation de la ressource.



Des conditions d'application de la loi Warsmann plus favorables à l'usager pour les fuites après compteur.

Par délibération n°2018-316 du 5 avril 2018 complétée par la délibération n°2023-257 du 7 février 2023, le Syndicat Durance Luberon a voté un assouplissement des conditions d'application de la Loi Warsmann en acceptant notamment les attestations sur l'honneur et en élargissant l'éligibilité des entreprises intervenantes autres que celles de plomberie.

Qu'est ce que la loi Warsmann ?

La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012, permettent **sous conditions,** le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. **Ce dispositif ne concerne pas l'intégralité des catégories d'abonnements au service de l'eau, ni tout type de fuite. Seuls les locaux d'habitation peuvent en bénéficier.**

	Ce que dit la loi Warsmann	Assouplissement des conditions d'application du Syndicat Durance Luberon
Définition d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes
Délai pour demander le dégrèvement	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau
Justificatif à produire pour demander le dégrèvement	L'abonné transmet une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la date de la réparation et la localisation de la fuite (sous un mois à compter de l'information)	L'abonné présente : • soit une attestation d'une entreprise de plomberie • ***soit une attestation d'une entreprise de terrassement, de travaux publics, pisciniste, paysager*** • ***soit une facture d'achat de matériel accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par l'abonné et certifiant que la réparation a été réalisée.*** • ***soit réparer la fuite avant d'être informé des modalités d'application du dispositif "Warsmann"*** *Conformément à l'article R2224-20-1 le service peut procéder à tout contrôle chez l'abonné de l'exactitude des éléments déclarés par l'abonné.*
Calcul du dégrèvement	Applicable uniquement aux locaux d'habitation Pour l'eau potable : volume facturé plafonné à 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen	Applicable uniquement aux locaux d'habitation Pour l'eau potable : volume facturé plafonné à 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen

A NOTER

Les abonnés ne remplissant pas les conditions de la loi Warsmann mais dont la fuite avérée n'a pas généré de rejet au système d'assainissement bénéficient d'un dégrèvement de la part assainissement.

Dégrèvements - Loi Warsman	2023	2024	2025
Nombre de demandes de dégrèvements déposées	413	420	**487**
Nombre de demandes de dégrèvements acceptées	234	200	**350**
Nombre de demandes de dégrèvements rejetées*	179	220	**137**
Montant total (en € HT) des sommes annulées	365 042	253 148	**464 025**

** les rejets sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai dépassé, absence de justificatif...*

Les règlements de service Eau potable et Assainissement

Chaque abonné raccordé au réseau d'eau potable et/ou d'assainissement est soumis a**u (x) règlement(s) de Service(s) d'eau potable et/ou d'assainissement collectif ou non collectif.**

Ces documents rappellent le contexte légal et règlementaire en vigueur. Ils définissent les droits et obligations de l'abonné ainsi que ceux de la collectivité et fixent les modalités d'exercice du service public. Ces documents sont disponibles sur le site internet www.duranceluberon.fr.

Depuis 2023, un groupe de travail composé d'agents du syndicat et de membres du Conseil mène **une réflexion sur l'actualisation des règlements de service**, dont la dernière révision remonte à 2011. **Cette démarche vise à adapter ces règlements aux évolutions réglementaires et aux nouvelles pratiques, notamment en matière de dématérialisation des démarches et de généralisation de la télérelève.**

En 2025, ces travaux se sont poursuivis avec la finalisation du projet de révision du Règlement de Service d'eau potable. La prochaine étape consiste désormais à finaliser la révision du Règlement de Service d'assainissement, afin de permettre une mise en œuvre coordonnée et simultanée des deux règlements.

L'année 2025 a été dédiée à la finalisation du projet de révision du Règlement du Service d'eau potable.

Des associations de consommateurs sollicitées au travers de la CCSPL

Dans le cadre d'une **démarche participative et transparente,** la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** est composée de 3 associations : Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) ; Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84). Elle **s'est réunie 1 fois au cours de l'année 2025.** Elle a pour vocation d'apporter aux usagers une information sur l'activité du Syndicat Durance Luberon et de faire exprimer leurs nouvelles attentes en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.



8 septembre 2025 - Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) aux membres de la CCSPL

Traiter efficacement les réclamations

Le Syndicat Durance Luberon a mis en place un dispositif afin d'apporter une solution satisfaisante aux deux parties en cas de litige.



En cas de réclamation, le Syndicat a mis en place un dispositif avec deux niveaux de traitement.

1. **1er niveau : Les services du Syndicat Durance Luberon**

Les services étudient le motif d'insatisfaction et apportent à l'abonné une réponse écrite et argumentée (en application du règlement de service ou de la réglementation en vigueur).

2. **2ème niveau : Le Président/Direction du Syndicat Durance Luberon**
3. **3ème niveau : Les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité de Pertuis ou la médiation de l'Eau à Paris**

Si malgré toute l'attention portée à sa demande, l'abonné n'est pas satisfait par la réponse des services, il peut saisir gratuitement :

- les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité au point d'accès au droit à Pertuis ou à la mairie de Cadenet
- ou recourir à la Médiation de l'eau à Paris (https://www.mediation-eau.fr).

Les conciliateurs de justice, un partenariat local et de proximité

Dans le cadre de sa mission de Service Public, le Syndicat Durance Luberon, a engagé depuis le 1er janvier 2017, un partenariat de proximité avec les Conciliateurs de Justice par la signature d'une charte de conciliation afin de faciliter le règlement amiable des différends avec les usagers.

Cette charte encadre l'intervention des Conciliateurs de justice **en toute indépendance** lors de différends de nature civile ou commerciale entre des personnes physiques ou morales et le Syndicat Durance Luberon, afin de rechercher une **solution équitable, amiable et rapide**. Il s'agit le plus fréquemment de situation de désaccords ou de litiges concernant des factures d'eau ou d'assainissement.

Les Conciliateurs de Justice interviennent gratuitement et apportent aux usagers du Syndicat Durance Luberon une aide efficace sans engager pour cela de procédures longues et coûteuses.

En 2025, ont été effectuées 9 saisines dont 5 ayant abouti à un procès-verbal de conciliation.

CONCILIATION ET MÉDIATION - BILAN 2025

Litige avec les usagers ayant saisi les Conciliateurs de Justice de proximité	2023	2024	2025
Nombre de saisines	9	4	9
Nombre de Procès Verbal de conciliation	3	2	5
Nombre de Procès Verbal de non conciliation	0	0	4
Montant total des litiges *(conciliations et non conciliations comprises)*	8 950.63 €	12 328.53 €	26 002.42 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	6 279.52 €	3 813.46 €	13 191.13 €

Litige avec les usagers ayant saisi la Médiation de l'Eau	2023	2024	2025
Nombre de saisines	7	6	8
Nombre de saisines sans suite donnée par l'abonné	3	3	2
Nombre de dossiers avec règlement à l'amiable	1	0	2
Nombre de dossiers sans règlement à l'amiable	3	3	4
Montant total des litiges	11 388.55 €	20 619.84 €	18 114.86 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	1 101.24 €	-	3 435.81 €
Coût de la procédure de médiation en € HT *(abonnement annuel et prestation)*	2 198.33 €	1 744.91 €	2 074.91 €

La télérelève : un nouveau service au bénéfice des abonnés

Le déploiement de la télérelève, débuté en novembre 2022 s'est achevé fin 2025 sur l'ensemble du territoire. Il permet désormais de proposer aux abonnés de nouveaux services pour mieux suivre et maîtriser leur consommation d'eau.

Fin 2025 : un déploiement achevé sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre de la modernisation du Service Public de l'eau et afin de proposer de nouveaux services aux abonnés, le Syndicat Durance Luberon a engagé un fort investissement : le déploiement de la télérelève sur l'ensemble du territoire. **L'opération de la télérelève,** initiée en 2022 **s'est achevée en 2025 sur les communes d'Ansouis, Cadenet, Cucuron, Lauris et Villelaure.** Elle s'est structurée en deux étapes techniques. Le première étape a consisté à installer les compteurs télérelevés ainsi que les infrastructures nécessaires au fonctionnement du réseau, notamment les antennes et les bridges. La seconde a porté sur la mise en place et la gestion de l'exploitation des alertes de fuite. **Au 31 décembre 2025, 26 875 compteurs télérelevés, 22 antennes et 1893 bridges ont pu être installés sur le territoire**.

Des alertes pour prévenir les fuites et mieux suivre sa consommation

Depuis février 2025, le Syndicat Durance Luberon exploite les données issues de la télérelève afin d'accompagner les abonnés dans la détection des consommations inhabituelles. **En cas d'écoulement permanent détecté sur le compteur, c'est à dire un débit continu mesuré pendant au moins 24 heures, une alerte est adressée à l'abonné par courriel, SMS ou courrier**. Ce dispositif permet de l'informer rapidement d'une éventuelle fuite et lui permettre d'intervenir sans attendre afin de limiter les pertes d'eau et les surconsommations.

À partir de 2026, le service sera complété par la mise à disposition, dans l'espace personnel de chaque abonné, d'un onglet dédié à la télérelève. Celui-ci permettra de consulter et suivre sa consommation d'eau au quotidien, offrant ainsi à chacun une meilleure visibilité sur ses usages et un outil supplémentaire pour une consommation plus responsable.

Tout savoir sur la TÉLÉRELÈVE ?

Rendez-vous sur notre site internet : Rubrique "Mon eau au quotidien/Télérelève". Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur ce nouveau service (les avantages, la carte de déploiement, une foire aux questions, la plaquette dédiée à la télérelève...).



2025
CHIFFRES CLÉS

Montant de l'opération 3 192 056 € TTC
financés à 100% par le Syndicat Durance Luberon

21 communes équipées en télérelève
dont 8 communes équipées en fin 2022/2023
dont 8 communes équipées en 2024
dont 5 communes équipées en 2025

27 416 compteurs actifs
26 875 compteurs télérelevés posés
soit 97% des compteurs télérelevés posés

22 antennes et 1893 bridges posés

Février 2025 : démarrage de l'exploitation des alertes

De Février au 31 décembre 2025 :
4624 abonnés alertés (2683 courriels, 1193 sms, 748 courriers)

Le photovoltaïque : un levier pour la transition énergétique

Depuis 2022, le Syndicat Durance Luberon étudie le potentiel de développement du photovoltaïque sur ses terrains et toitures afin de réduire son empreinte carbone, maîtriser ses coûts de fonctionnement et produire localement une partie de l'énergie nécessaire à ses ouvrages d'eau et d'assainissement. En 2025, cette démarche est entrée dans une phase opérationnelle avec la finalisation des études et la sélection des projets.

Du projet pilote à la planification globale : la stratégie photovoltaïque du Syndicat

Dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023 relative à l'acccélération de la production des Energies Renouvelables (enR), l**e Syndicat a finalisé en 2025 l'ensemble des études de faisabilité** et **a porté son choix sur le déploiement du photovoltaïque sur 6 projets en toiture, 2 projets au sol** *(dont 1 projet d'auto-consommation individuelle et un projet d'auto-consommation collective patrimoniale dans un rayon de 10 Km)* **ainsi qu'un projet de tracker solaire**. Les premiers travaux devraient débuter en 2026.

Ces premières réalisations permettront de bénéficier des retours d'expérience techniques et économiques, tout en développant les compétences nécessaires à la gestion et à l'exploitation des installations. Elles constitueront ainsi une première étape vers une planification globale du développement photovoltaïque des sites présentant un potentiel de production solaire significatif et des besoins énergétiques associés.

Produire localement pour maîtriser les coûts

Le développement du photovoltaïque répond également à un enjeu économique, dans un contexte de forte hausse des factures d'électricité. Les études montrent qu'en moyenne, **près de 90 % de l'électricité produite pourrait être valorisée en autoconsommation (individuelle ou collective)**, permettant ainsi de couvrir, selon les sites, en moyenne 30 % de leurs besoins énergétiques annuels. Avec des temps de retour **sur investissement estimés entre 6 et 9 ans**, ces installations constituent un levier intéressant de maîtrise des coûts d'exploitation. E**n 2025, les dépenses en matière d'énergie (eau et assainissement) représentaient environ 900 000 €.**

Vers une diversification des solutions énergétiques

En complément du photovoltaïque, d'autres solutions énergétiques sont étudiées avec notamment **la réflexion autour de la méthanisation des boues issues des stations d'épuration**. Cette démarche vise à étudier les possibilités de produire de l'énergie verte (Biogaz) à partir de la valorisation des boues et ainsi réduire les coûts d'exploitation nécessaires pour leur évacuation et leur traitement vers des filières de valorisation agréées.

2025
CHIFFRES CLÉS

Projets photovoltaïques sélectionnés

- **6 projets en toiture |** Montant des travaux : 360 000 € HT dont 34 819 € d'aide régionale au titre du "Plan Solaire"
- **2 projets au sol |** Montant des travaux : 820 000 € HT
- **1 tracker solaire |** Montant des travaux : 77 000 € HT

Retour sur investissement entre 6 et 9 ans

Près de 90% de l'énergie produite autoconsommée

Réduction moyenne de 30 % par an des dépenses énergétiques par ouvrage



Le Préfet de Vaucluse, en visite au Syndicat Durance Luberon

Le 23 octobre 2025, le Syndicat Durance Luberon a eu l'honneur d'accueillir M. le Préfet de Vaucluse, accompagné de M. le sous-Préfet et de M. le Sénateur. Cette visite a été l'occasion de présenter les missions du Syndicat, les enjeux majeurs de la gestion de l'eau sur le territoire ainsi que les projets engagés pour préserver et sécuriser durablement cette ressource essentielle.

Préserver la ressource et anticiper les défis de demain

À l'occasion de sa venue, le Préfet de Vaucluse a rencontré le Président du Syndicat Durance Luberon, le Président du Conseil d'exploitation de la Régie, la Direction ainsi que les équipes techniques. Cette rencontre a permis de rappeler le rôle essentiel du Syndicat, créé il y a près de 80 ans, dans la gestion quotidienne de l'eau et de l'assainissement au service des habitants du territoire. Diversification des ressources, révision des schémas directeurs d'eau et d'assainissement, diagnostic territorial, révision du schéma de distribution d'eau potable, finalisation du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), déploiement de la télérelève et sensibilisation des usagers constituent autant de leviers mobilisés pour anticiper les évolutions du territoire et répondre aux défis liés à la préservation de l'eau.



De gauche à droite M.Eric PIERRAT, sous-Préfet d'Apt, M. Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse, M. Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon, M. Lucien STANZIONE, Sénateur de Vaucluse et M.Raymond BRUN, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie, (M.Jean-Baptiste BLANC Sénateur de Vaucluse – Excusé)

> *« La gestion de l'eau est un enjeu majeur. Cette rencontre avec Monsieur le Préfet, accompagné de Monsieur le sous-Préfet et de Monsieur le Sénateur, a permis de souligner l'importance d'une collaboration étroite entre les services de l'État et notre Syndicat pour assurer une gestion durable et responsable de cette ressource vitale », souligne le Président, Henri LAFON.*

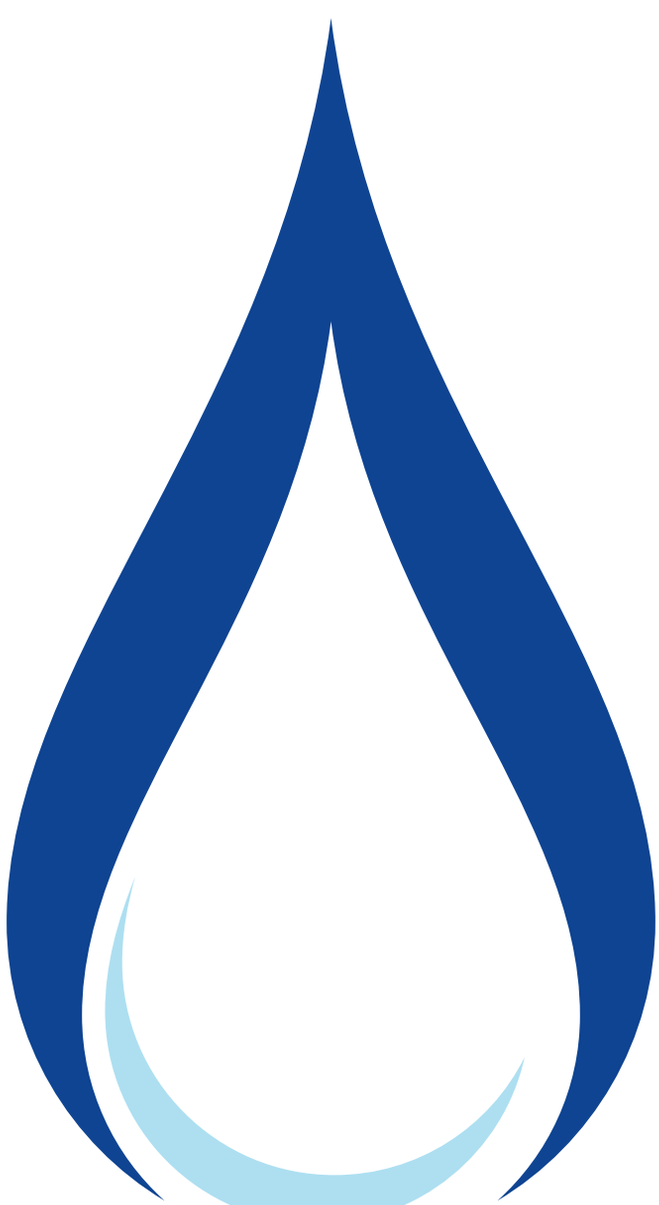
Une visite technique au coeur des installations

Le Préfet a pu découvrir les installations de l'usine d'eau potable Pont de Durance, échanger avec les agents et mieux appréhender les contraintes techniques et opérationnelles liées à la production d'une eau de qualité, ainsi que les défis auxquels le service devra répondre dans les années à venir.



SERVICE PUBLIC

DE L'EAU POTABLE



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2025 de l'eau potable 31
Données techniques générales et synoptique général eau potable 32

LA RESSOURCE EN EAU

De la ressource au robinet 34

Préserver les ressources et les captages 38

LA QUALITÉ DE L'EAU

Fournir une eau de qualité 40

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Informer les abonnés à l'avance d'une coupure ou d'une restriction d'eau 42
Offrir un service public de qualité 43

LA GESTION DU PATRIMOINE

Les objectifs de la politique de gestion de patrimoine 44
Connaître le patrimoine 45
Les bonnes pratiques du Syndicat Durance Luberon pour réduire efficacement les pertes en eau 46
Exploiter durablement les ouvrages par la mise en place d'une politique de maintenance préventive 51
Les réalisations 2025 53

PRÉAMBULE

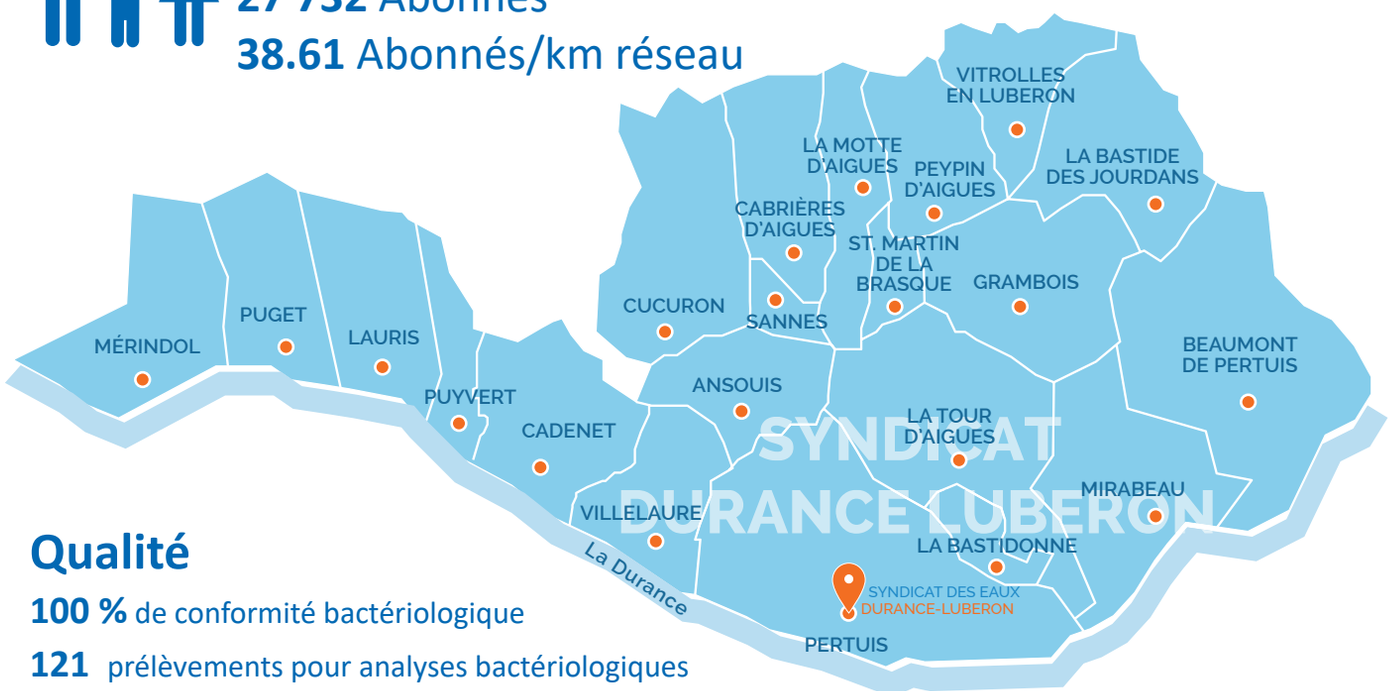
LES CHIFFRES CLÉS 2025 DE L'EAU POTABLE

Usagers

61 010 Habitants
27 732 Abonnés
38.61 Abonnés/km réseau

21 communes

desservies



Qualité

100 % de conformité bactériologique
121 prélèvements pour analyses bactériologiques
100 % de conformité physico-chimique
133 prélèvements pour analyses physico-chimiques

Production

3 sites de production
19 réservoirs
17 stations de pompage et surpresseurs
4 376 177 m³ prélevés
4 278 654 m³ produits

Consommation

3 518 073 m³ consommés autorisés
3 358 063 m³ consommés comptabilisés



Réseau de distribution

82.5 % de rendement de réseau
3.5 m³/km/j d'indice de linéaire de pertes en réseau (ILP)
718.14 Km de réseaux
1.19 km de réseaux renouvelés
10.74 km de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années

Au 1er janvier 2026
Prix de l'eau potable
(pour une consommation annuelle de 120 m³)
3.02 € HT / m³
3.19 € TTC / m³

DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES
SYNOPTIQUE GÉNÉRALE EAU POTABLE

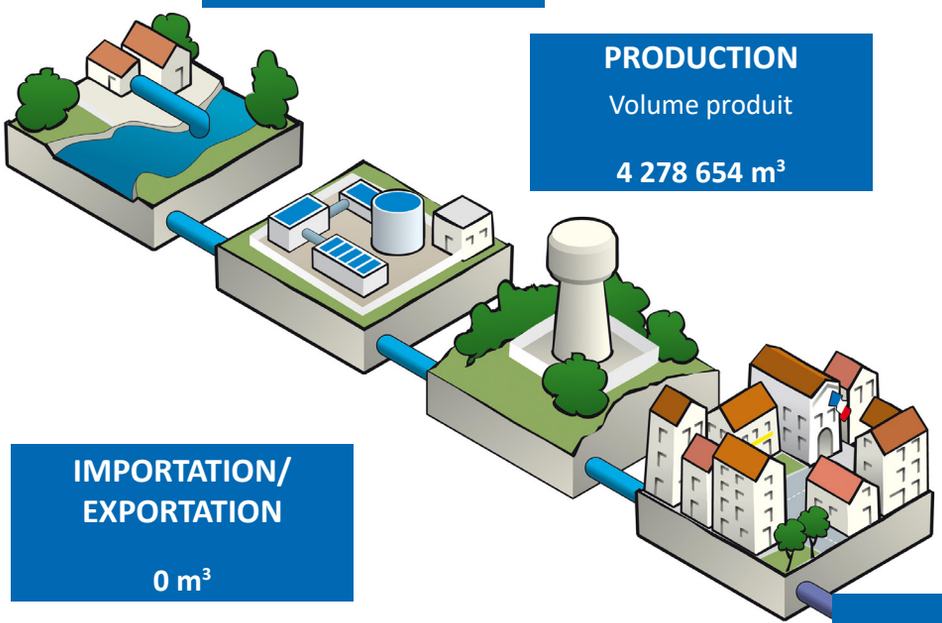
PRÉLÈVEMENT
Volume prélevé

4 376 177 m³

27 732 abonnés
représentant 61 010 habitants

PRODUCTION
Volume produit

4 278 654 m³



IMPORTATION/ EXPORTATION

0 m³

DISTRIBUTION
Volume mis en distribution

4 278 654 m³

Volume consommé comptabilisé
3 358 063 m³

VOLUME DE SERVICES
(eau pour purges réseaux, net-toyages réservoirs ...)

160 010 m³

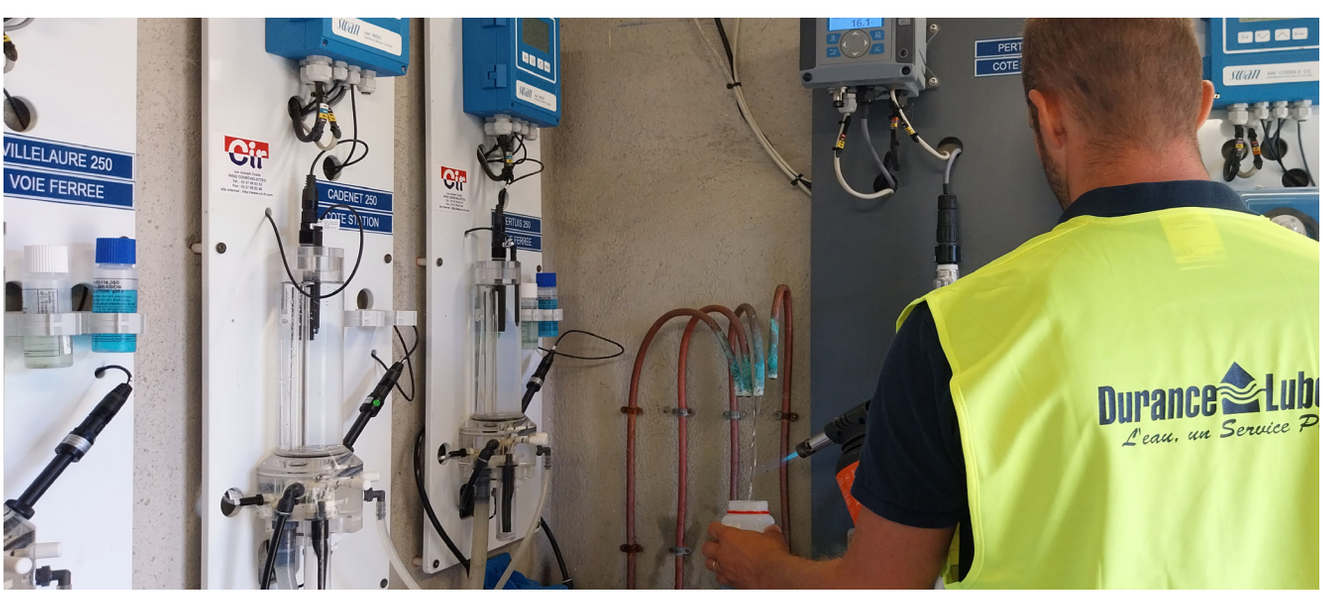
PERTES

749 291 m³

VOLUME SANS COMPTAGE ESTIMÉ
(protection incendie)
11 290 m³

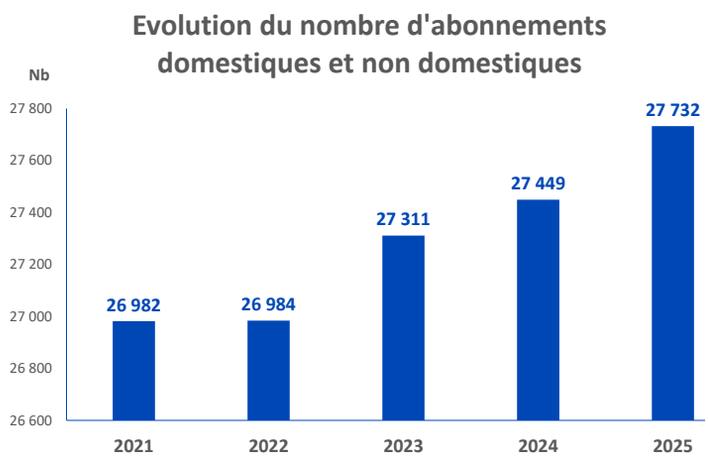
VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ

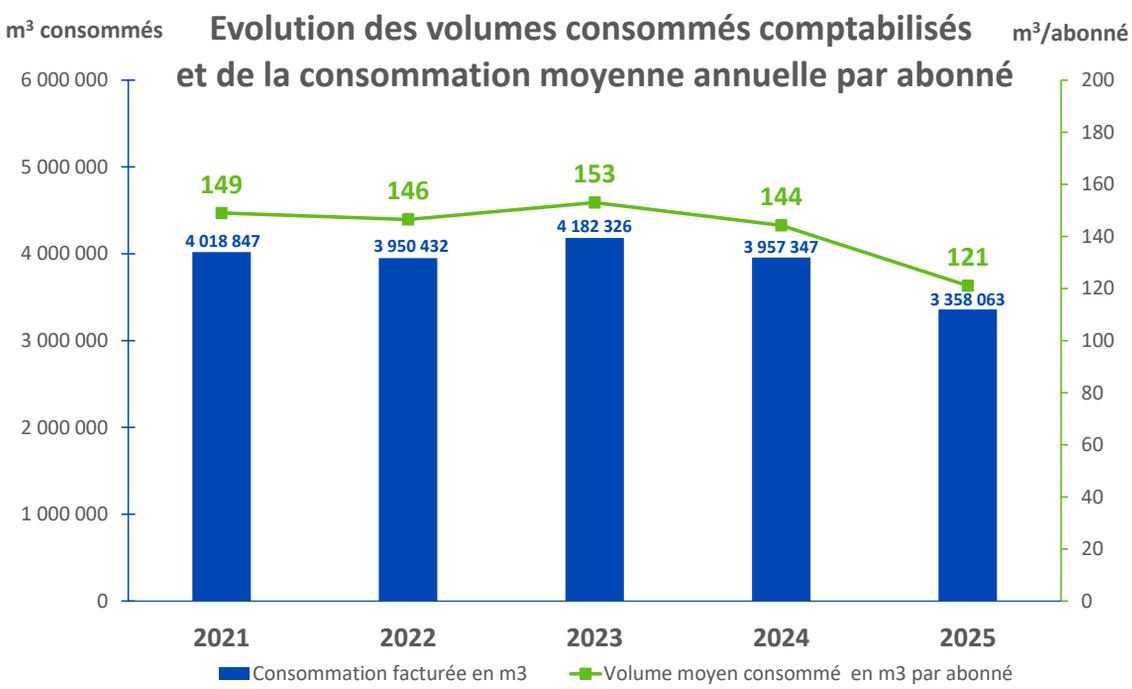
3 518 073 m³



Nombre d'abonnements par commune	2025
Ansouis	495
Beaumont de Pertuis	577
Cabrières d'Aigues	521
Cadenet	2 265
Cucuron	1 006
Grambois	716
La Bastide des Jourdans	919
La Bastidonne	461
La Motte d'Aigues	794
La Tour d'Aigues	2 164
Lauris	2 070
Mérindol	1 130
Mirabeau	713
Pertuis	10 372
Peypin d'Aigues	395
Puget-sur-Durance	468
Puyvert	371
Saint Martin de la Brasque	483
Sannes	131
Villelaure	1 546
Vitrolles en Luberon	135
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	27 717
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	15
TOTAL ABONNES (Domestiques et non domestiques)	27 732







LA RESSOURCE EN EAU

DE LA RESSOURCE AU ROBINET

LE PRÉLÈVEMENT / LA PRODUCTION



3 sites de production

Le territoire du Syndicat Durance Luberon est alimenté en eau potable depuis **trois sites de production dont la ressource principale est la Durance.**

L'usine du Pont de Durance, située sur la Commune de Pertuis, est une unité de traitement d'eau de surface de type physico-chimique et bactériologique.

Le champ de captage de Vidalet, également situé sur la Commune de Pertuis, est constitué de plusieurs forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.

Le champ de captage des Iscles, situé sur la Commune de Mérindol, est constitué de deux forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.



Ressource souterraine Champ captant des Iscles



Ressource souterraine Champ captant Vidalet



Ressource superficielle Station de traitement Pont de Durance

A NOTER

Une distribution sécurisée

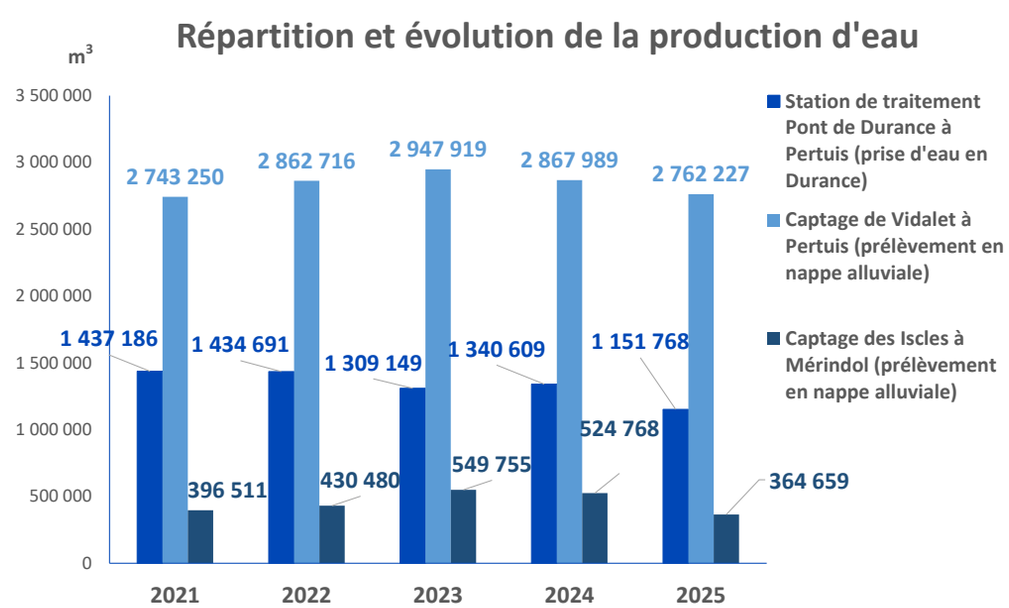
Grâce à un maillage du réseau, les communes alimentées depuis le site de Mérindol peuvent, en cas de problème être desservies depuis Pertuis.

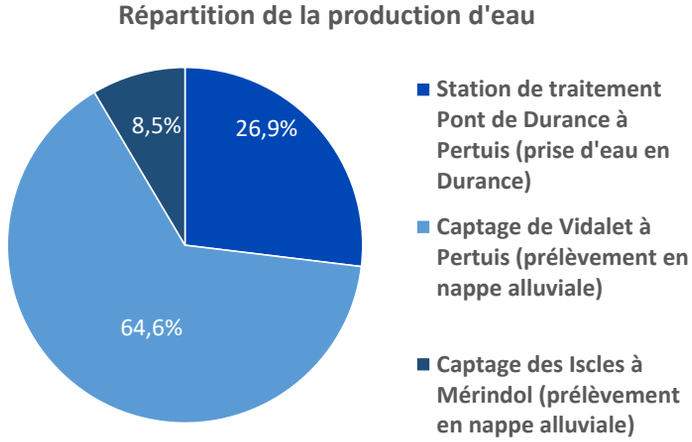
Point de prélèvement	Volume autorisé	
Station de traitement Pont de Durance à Pertuis	4 500 000 m³ par an	720 m³/h
Captage de Vidalet à Pertuis	13 200 m³/j	550 m³/h
Captage des Iscles à Mérindol	1 650 m³/j	150 m³/h

Volume prélevé eau brute (en m³) du 01/01/N au 31/12/N	2022	2023	2024	2025
Station de traitement Pont de Durance	1 629 230	1 487 416	1 467 277	**1 249 291**
Captage de Vidalet	2 842 880	2 947 919	2 867 989	**2 762 227**
Captage des Iscles	437 487	549 755	524 768	**364 659**
TOTAL	4 909 597	4 985 090	4 860 034	**4 376 177**

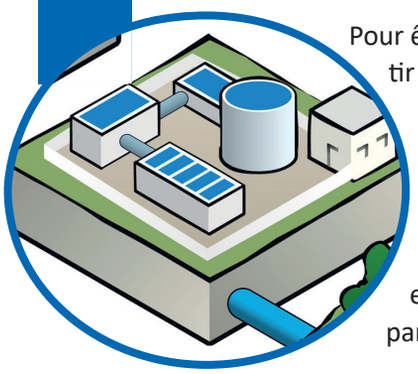
Volume produit (en m³) du 01/01/N au 31/12/N	2022	2023	2024	2025
Station de traitement Pont de Durance	1 527 049	1 309 149	1 340 609	**1 151 768**
Captage de Vidalet	2 842 880	2 947 919	2 867 989	**2 762 227**
Captage des Iscles	437 487	549 755	524 768	**364 659**
TOTAL	4 807 416	4 806 823	4 733 366	**4 278 654**

De par leur conception, les 2 champs captant n'ont pas de perte d'eau. Ainsi, le volume prelevé est identique au volume produit. En revanche, l'usine de production de Pont de Durance requiert une perte d'eau de l'ordre de 5% du volume prélevé en raison du process du site (lavage, purges, décanteurs....)





LE TRAITEMENT - LA POTABILISATION



Pour être rendue potable, l'eau brute prélevée doit subir un traitement complet pour garantir les qualités sanitaires et préserver la santé humaine.

Usine Pont de Durance

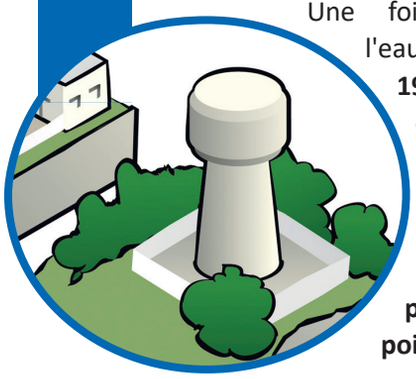
L' eau prélevée directement dans le lit de la Durance est ainsi traitée à l'usine Pont de Durance à Pertuis et passe par différentes étapes de potabilisation. Le traitement de l'eau brute, avant mise à disposition, est de type physico-chimique et bactériologique et comporte les étapes suivantes : dégrillage, pré-ozonation, charbon actif, décantation par coagulation/floculation, filtre sur sable, ozonation, chloration.

Champs Captant de Mérindol et Pertuis

L'eau prélevée dans les 2 champs captant est naturellement de bonne qualité de par son origine souterraine et nécessite une simple chloration avant sa mise à distribution.

	2022	2023	2024	2025
Eau traitée (en m³) du 01/01/N au 31/12/N	4 727 887	4 706 293	4 733 633	**4 278 654**

LE STOCKAGE

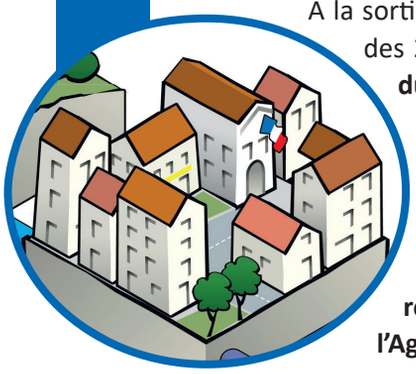


Une fois prélevée et traitée, l'eau s'achemine à travers **19 réservoirs et 17 stations de pompage installés sur des points stratégiques afin d'assurer une alimentation continue en eau potable et de garantir une pression minimale en tout point du réseau.**

Station de reprise/surpresseur de Boiry à Pertuis



LA DISTRIBUTION



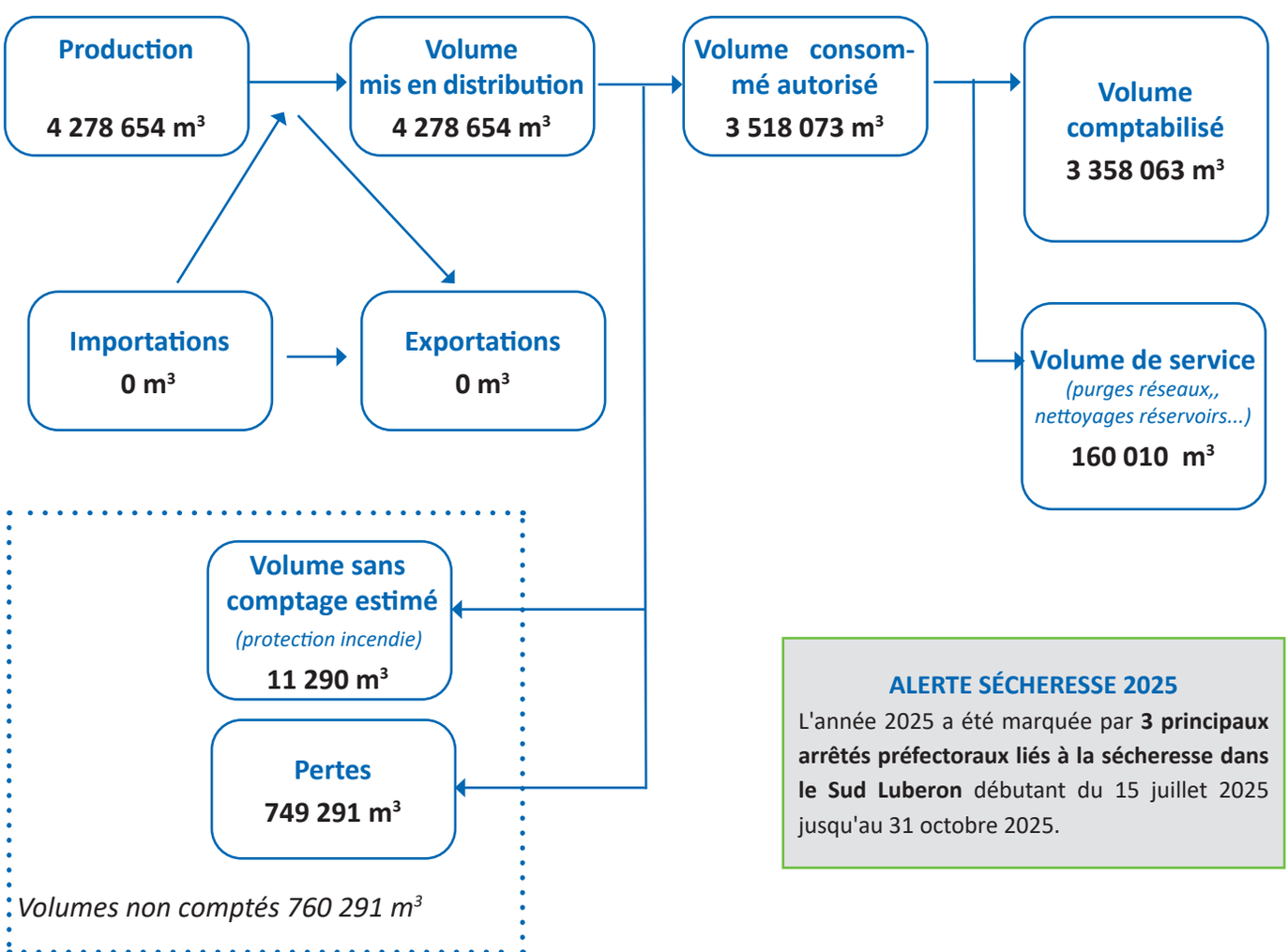
A la sortie de l'usine de traitement et des 2 champs captant, **l'eau produite est acheminée à travers 718.14 km de canalisation et alimente 27 732 abonnés. L'eau distribuée est une eau de qualité répondant en tout point aux exigences réglementaires établies par l'Agence Régionale de la Santé.**



Volume mis en distribution et vendu (en m3) du 01/04/N-1 au 31/3/N*	2022	2023	2024	2025
Volume produit	4 807 416	4 806 823	4 733 366	**4 278 654**
Volume mis en distribution	4 807 416	4 806 823	4 733 366	**4 278 654**
Volume consommé comptabilisé aux abonnés domestiques	3 922 563	4 156 632	3 936 513	**3 333 078**
Volume consommé comptabilisé aux abonnés non domestiques	27 869	25 694	20 834	**24 985**
Volume total consommé comptabilisé aux abonnés	3 950 432	4 182 326	3 957 347	**3 358 063**

La relève des compteurs d'eau étant lissée sur une année civile, les volumes de distribution et consommation ci-dessus sont calculés sur la période du 1er avril de l'année 2025 au 31 mars de l'année 2026.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau en 2025



ALERTE SÉCHERESSE 2025

L'année 2025 a été marquée par **3 principaux arrêtés préfectoraux liés à la sécheresse dans le Sud Luberon** débutant du 15 juillet 2025 jusqu'au 31 octobre 2025.

PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES CAPTAGES

La préservation de la ressource en eau est un enjeu sanitaire et environnemental.

Mise en place des périmètres de protection

Du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné, le Syndicat Durance Luberon gère les trois grandes étapes : le captage, la potabilisation et la distribution d'une eau potable conforme aux normes en vigueur.

La qualité de l'eau est certes un enjeu sanitaire mais elle répond également à un enjeu environnemental et elle est intrinsèquement liée à la protection de la ressource.

L'objectif est donc de prélever une eau brute de meilleure qualité et de préserver les sites de captage.

L'eau captée du Syndicat Durance Luberon provient essentiellement de **la nappe d'accompagnement de la Durance (73 %),** à partir de puits ou forages situés entre 10 et 15 m de profondeur **ainsi que des eaux superficielles prélevées directement dans le lit de la Durance (27 %).**

L'eau provient :

73 %

d'eau prélevée dans les nappes alluviales

27 %

d'eau de surface prélevée dans la Durance

Chaque ressource fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité publique (DUP) pris par le Préfet précisant les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection du captage.

Afin d'assurer la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, **des périmètres de protection immédiate et rapprochée** sont mis en place sur chaque site de captage d'eau afin d'assurer la préservation de la ressource et réduire ainsi les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource.

L'indicateur "indice d'avancement de la protection de la ressource en eau" traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles de protection du ou des points dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Indicateur de performance Ref. : P108.3	2022	2023	2024	2025
Captage de Vidalet	80	80	80	**80**
Captage des Iscles	80	80	80	**80**
Usine Pont de Durance	60	60	60	**60**
Indice consolidé	74.20	74.20	74.20	**74.20**

QUELQUES DÉFINITIONS

Le périmètre de protection immédiate

Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à la collectivité publique. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée

Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets …). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage. Les activités interdites sont mentionnées dans l'arrêté préfectoral du site.

Le Syndicat Durance Luberon engagé pour la préservation de la ressource à travers des partenariats

Un partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural)

Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon a établi un partenariat avec la SAFER pour mettre en place une veille foncière autour des périmètres de protection de captages.

Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Depuis 2014, le Syndicat Durance Luberon mène des actions préventives auprès des acteurs agricoles et non agricoles situées à proximités des sites de captage. Ces actions se traduisent par un renforcement des échanges et de la communication auprès de l'ensemble de ces acteurs par :

- la mise en place d'une personne référente sur chaque site
- un accompagnement technique
- un suivi rigoureux réalisé annuellement auprès de chaque agriculteur

En 2025, renouvellement de la convention partenariale avec la Chambre d'Agriculture pour une durée de 3 ans (2025/2026/2027)

Un partenariat avec la Fédération de Pêche depuis 33 ans

En 2025, le Syndicat célèbre son partenariat et son engagement pour la protection des milieux aquatiques de la Durance en soutenant pour la 33ème édition l'Opération départementale des Rivières propres organisée par l'association agréée de pêche de Pertuis ainsi que les amicales de Villelaure, Cadenet et Lauris.

«Notre soutien depuis 33 ans à la journée des Rivières Propres est le reflet de notre engagement pour la préservation de notre patrimoine commun, celle de la ressource et de la biodiversité du territoire » souligne Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon



La 33eme édition a eu lieu le 8 Février 2025

LA QUALITÉ DE L'EAU

FOURNIR UNE EAU DE QUALITÉ

Le Syndicat Durance Luberon s'engage à fournir une eau de bonne qualité au robinet de chaque consommateur du territoire.

Distribuer une eau potable de qualité

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés de France. Elle fait l'objet d'une surveillance constante et de contrôles rigoureux, depuis son origine jusqu'à l'arrivée au domicile de l'abonné. La vérification de la qualité de l'eau du robinet est assurée par l'Agence Régionale de la Santé qui fixe le programme annuel d'analyses et effectue les prélèvements par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé. La qualité de l'eau est évaluée par rapport à des exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour une soixantaine de paramètres bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques.



Auto-contrôles

Parallèlement aux contrôles réglementaires réalisés sous la responsabilité de l'ARS, **le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle** au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau.

Les résultats de la qualité de l'eau en toute transparence

L'ARS réalise chaque année une fiche sur la qualité de l'eau du robinet que le Syndicat Durance Luberon joint avec les factures d'eau adressées aux abonnés.

Cette synthèse reprend les données issues du contrôle sanitaire. 4 classes de qualité (A,B, C et D) sont dorénavant définies selon une méthodologie nationale, chacune associée à une lettre et une couleur, ainsi qu'un message type correspondant qui qualifie la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

En 2025, l'indicateur global pour la qualité sanitaire de l'eau distribuée par le Syndicat Durance Luberon est A = eau de bonne qualité.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION SYND.MIXTE PERTUIS

Conclusion sanitaire — Indicateur global de qualité

2025 — L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. — A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DU VIDALET, PRISE D'EAU EN DURANCE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 49027 personnes sur 19 communes (ANSOUIS, BASTIDE-DES-JOURDANS (LA), BASTIDONNE (LA), BEAUMONT-DE-PERTUIS, CABRIÈRES-D'AIGUÈS, CADENET, CUCURON, GRAMBOIS, LAURIS, MIRABEAU, MOTTE-D'AIGUES (LA), PERTUIS, PEYPIN-D'AIGUES, PUYVERT, SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE, SAINNES, TOUR-D'AIGUES (LA), VILLELAURE, VITROLLES-EN-LUBÉRON). La responsable des installations est : « SYNDICAT DURANCE LUBERON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DURANCE LUBERON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin — Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 20/05/2026
UDI 084000185

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.
Nombre de prélèvements : 105
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES — A — Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La maximum réglementaire est 50 mg/L.
Nombre de prélèvements : 18
Valeur moyenne : 7,43 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est fixé à 0,1 microgramme/L pour chaque pesticide analysé et 0,5 microgramme/L pour chaque substance. En dessous de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.
Nombre de prélèvements : 7
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0,007 microgramme/L

FLUOR — A — Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.
Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 0,16 mg/L
Valeur maxi : 0,19 mg/L

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.
Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 0,0208 microgramme/L
Valeur maxi : 0,03 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

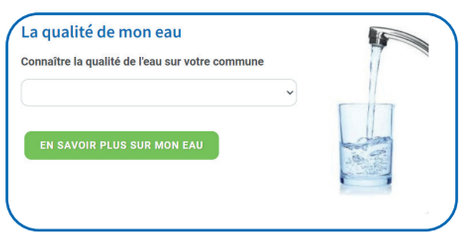
DURETÉ — Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
Nombre de prélèvements : 18
Valeur moyenne : 34,8 °f
Valeur maxi : 41 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Tout savoir sur la qualité de l'eau distribuée dans votre commune :

Sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

Ou sur notre site internet : www.duranceluberon.fr





Une eau 100% conforme et rigoureusement contrôlée

Dans le cadre du contrôle réglementaire, l'ARS de Vaucluse a procédé au titre de l'année 2025 à **254 contrôles,** 138 sur les paramètres physico-chimiques et 126 sur les paramètres microbiologiques.

Parallèlement à ce contrôle, le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau. Cela représente **1172 analyses supplémentaires** au titre de l'année 2025, 570 sur les paramètres physico-chimiques et 602 sur les paramètres biologiques. A cela s'ajoutent également **1457 contrôles effectués sur les points de chloration.**

Une vigilance accrue des PFAS et métabolites de pesticides

En raison des progrès technologiques, la liste des polluants recherchés présents dans l'eau du robinet est de plus en plus exhaustive et affinée.
Depuis 2023, en prévision de l'évolution réglementaire sanitaire, le Syndicat a anticipé la réglementation européenne qui va se durcir en 2026 concernant la recherche de PFAS dans l'eau potable lors du contrôle sanitaire par l'ARS. Aussi, le Syndicat s'est doté d'un programme d'autosurveillance et effectue ainsi des contrôles notamment sur les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), Cryptosporidium, Métabolite de Chlorotalonil. En 2025, **123 analyses sur les nouveaux polluants connus** *(80 Analyses CVM , 22 Analyses PFAS* et *21 Analyses Chlorotalonil)* **ont été réalisées**. **Les résultats attestent que l'eau distribuée par le Syndicat répond aux limites réglementaires fixées pour ces nouvelles substances.**

Dureté de l'eau, le saviez-vous ?

Au regard de la spécificité des sols dans notre région, l'eau distribuée est calcaire, c'est à dire qu'elle est riche en calcium et magnésium. La dureté de la ressource en eau est affichée dans la fiche de l'ARS transmise avec la facture. Vous pouvez également retrouver la dureté de l'eau sur votre commune sur notre site internet.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité bactériologique

Indicateur de performance Ref. : P101.1

	2025
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	121
Nombre de non-conformités bactériologiques	0
Taux de conformité	100

Conformité Physico-chimique

Indicateur de performance Ref. : P102.1

	2025
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	133
Nombre de non-conformités physico-chimiques	0
Taux de conformité	100



La qualité de l'eau, une priorité

Sur simple appel téléphonique ou via le site internet du Syndicat Durance Luberon, les abonnés peuvent signaler et informer le Syndicat Durance Luberon en cas d'insatisfaction ou anomalie constatée sur l'eau distribuée. La demande est prise en charge dans les plus brefs délais par un technicien qualifié.

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

INFORMER LES ABONNÉS A L'AVANCE D'UNE COUPURE OU D'UNE RESTRICTION D'EAU

En sa qualité d'exploitant du réseau, le Syndicat Durance Luberon, peut être amené à réaliser des travaux nécessitant une interruption ou une restriction de service.

Coupures programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau programmée, les usagers concernés sont informés au moins 48 heures à l'avance, selon le cas via :

- une distribution d'un avis de coupure dans la boîte aux lettres
- une information par mail/SMS
- un affichage en mairie
- une information sur le site internet www.duranceluberon.fr
- une information sur la page Facebook du Syndicat Durance Luberon
- une information par voie de presse

Coupures non programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau non programmée comme lors d'une casse importante sur le réseau, les équipes du Syndicat Durance Luberon se mobilisent et mettent tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais. Afin que les abonnés puissent être alertés, l'information est mise en ligne sur le site internet et la page Facebook du Syndicat Durance Luberon.

Les services sont très attentifs à recenser rigoureusement ces coupures d'eau non programmées pour améliorer la qualité de distribution du réseau.

Ainsi, au cours de l'année 2025, 24 coupures ont été comptabilisées. Elles ont impacté 1490 abonnés.



Mai 2025
Intervention sur le réseau d'eau potable situé secteur Farigoulier à Pertuis

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'occurrence des interruptions Indicateur de performance Ref. : P151.1	2022	2023	2024	2025
Nombre de coupures	30	31	36	**24**
Nombre d'abonnés concernés	2 030	765	762	**1 490**
Taux	1.11	1.14	1.31	**0.87**

A NOTER

Le nombre de coupure est différent du nombre de casses car certaines réparations sont réalisées sans interruption de service. **Le faible nombre de coupures s'explique par le travail réalisé au quotidien en matière d'amélioration, le renouvellement et l'entretien des réseaux,** notamment par l'ajout de nouvelles vannes de sectionnement ou le remplacement de vannes vétustes. Ce matériel permet de limiter les tronçons impactés par des casses en permettant de les isoler facilement.



OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistré dans le logiciel de gestion des abonnés.

En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement , à l'exception de celles qui sont relatives aux tarifs et aux factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de réclamation écrites Indicateur de performance Ref. : P151.1	2022	2023	2024	2025
Nombre de réclamations	47	53	46	**52**
Taux	1.74	1.94	1.68	**1.88**

Garantir une mise en eau dans un délai maximal de 72H (hors week-end et jour férié)

Le Syndicat Durance Luberon s'engage sur un délai maximal de 72 heures pour :

- l' ouverture d'un branchement neuf (hors délais de réalisation des travaux)
- la remise en eau d'un branchement existant (après signature de la demande d'abonnement)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements Indicateur de performance Ref. : P152.1	2022	2023	2024	2025
Branchements neufs	100	100	100	**100**
Mise en eau d'un branchement existant	100	100	100	**100**

LA GESTION DU PATRIMOINE

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PATRIMOINE :

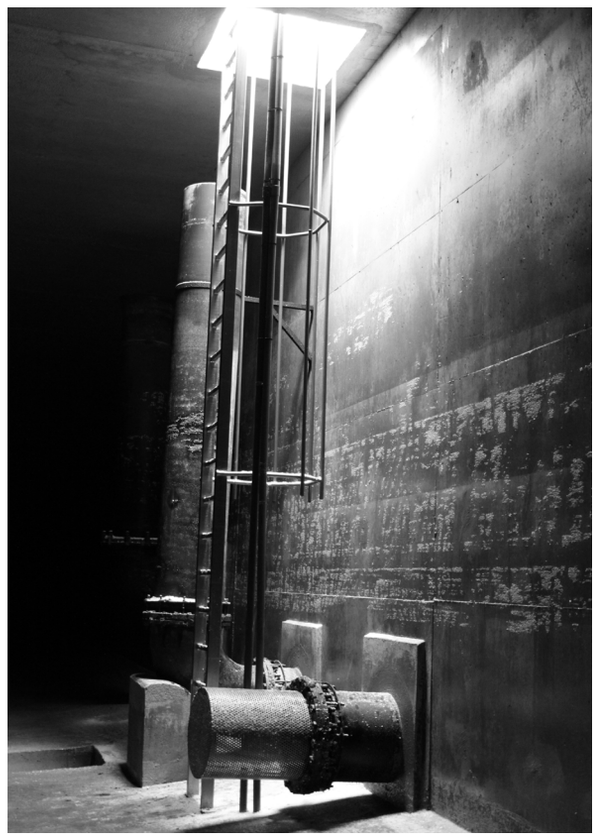
La politique de gestion du patrimoine mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon se définit à travers 4 objectifs :

1) **Connaître, sécuriser le patrimoine et mettre en œuvre une politique de maintenance** pour suivre son état tout au long de son cycle de vie.

2) **Améliorer la performance du service** en luttant contre les fuites, en entretenant, en réhabilitant les ouvrages et équipements, dans le but de garantir la continuité des services d'eau et d'assainissement, d'assurer la qualité sanitaire de l'eau et de préserver l'environnement.

3) **Développer et moderniser le patrimoine**, au regard des besoins techniques, des exigences réglementaires, du développement et des aménagements du territoire, en optimisant le programme de renouvellement des infrastructures (réseau, réservoirs…),les priorités d'investissements pour les extensions de réseaux.

4) **Garantir une capacité financière suffisante** pour investir tout en maîtrisant l'évolution du prix de l'eau.



2025 CHIFFRES CLES

Le patrimoine du service d'eau potable du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

1 usine de production et de traitement

2 forages exploités

19 réservoirs au sol

17 stations de pompage et surpresseurs

718.14 km de réseau classé dans la catégorie de type semi-rural

147 instruments de sectorisation mis en place sur le réseau pour contrôler et suivre les volumes distribués

Classification d'un réseau

Le Syndicat Durance Luberon est classé dans la catégorie semi-rural

	Rural	Semi-rural	Urbain	Syndicat Durance Luberon (Données 2025)
Densité d'abonnés (abonnés/km)	< 25	Entre 25 et 50	> 50	38.61
Indice linéaire de consommation (m^3/km/jour)	< 15	Entre 15 et 30	> 30	12.85
Densité d'habitants (hab/km^2)	< 110	Entre 110 et 180	> 180	115.58

CONNAÎTRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.



Les réseaux sont répertoriés sur un Système d'Information Géographique (SIG) disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine *(âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements)* sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Pour gagner en réactivité et en efficacité et faciliter le repérage des réseaux sur le terrain, les agents de terrain disposent **de tablettes numériques** permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Indicateur de performance Ref. : P103.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus en 2024	Nombre de points obtenus en 2025
PARTIE A : Plan des réseaux	15	15	**15**
PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	28	**28**
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	45	**55**
TOTAL	120	88	**98**

En 2025, 10 points supplémentaires ont été attribués dans la partie C en raison de l'existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations. Il est noter que cet indicateur est susceptible d'évoluer suite à la révision du schéma directeur d'eau potable.

Une gestion, un suivi et une instruction dématérialisée des dossiers d'urbanisme

Depuis 2022, afin de répondre aux évolutions réglementaires, le Syndicat Durance Luberon traite de façon dématérialisée via un logiciel tous les types de dossiers de demandes d'urbanisme.

Il est connecté à PLAT'AU, PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme, la plateforme d'échange et de partage développée par l'Etat pour tous les dossiers d'urbanisme.

En 2025, 519 dossiers d'autorisations d'urbanisme ont été instruits par les services du Syndicat Durance Luberon **pour étudier les possiblités de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement.**



LES BONNES PRATIQUES DU SYNDICAT DURANCE LUBERON POUR RÉDUIRE EFFICACEMENT LES PERTES EN EAU

Depuis plus de 20 ans, le Syndicat Durance Luberon, dans le cadre de sa politique de préservation de la ressource, mène une politique active pour réduire les pertes d'eau sur le réseau et optimiser ainsi son rendement.

La lutte contre les fuites d'eau mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon vise à :

- **réduire le volume prélevé dans le milieu naturel et préserver ainsi la ressource**
- **réduire les dépenses de fonctionnement liés à la production et à la distribution de l'eau** *(consommation d'énergie, produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau...)*
- **diminuer le nombre d'interruptions de service et améliorer la qualité de service**
- **optimiser les investissements sur les ouvrages de production et de distribution**



Novembre 2025
Intervention suite à une rupture de canalisation sur le réseau d'eau potable située secteur Collège Marcel Pagnol à Pertuis

2025
CHIFFRES CLES

4 278 654 m³
mis en distribution

3 358 063 m³
consommés par les abonnés
Soit 7.85 litres sur 10 litres produits arrivent au robinet du consommateur

160 010 m³
consommés pour les besoins de service

749 291 m³
ont été perdus
(Soit 17.5 % de l'eau distribuée)

82.5 %
de rendement de réseau

Les objectifs de performance

Rendement de réseau

Estimer le rendement du réseau de distribution permet d'évaluer sa qualité et son bon fonctionnement. Cet indicateur correspond à un bilan d'eau représentatif des consommations. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
En 2025, cet indicateur de performance s'élève à 82.5 % sur le périmètre du Syndicat Durance Luberon. Ce résultat est très satisfaisant et supérieur aux exigences du seuil minimal de rendement de distribution de 67.99% fixé par le décret "Fuites" du 27 janvier 2012.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Rendement de réseau Indicateur de performance Ref. : P104.3	2022	2023	2024	2025
Rendement **CALCUL** [Volume consommé autorisé (abonnés + besoins du service)+volume exporté]/[volume produit + volume importé]	84	89	87.4	**82.5**
Indice linéaire de consommation [m³/jour/km] **CALCUL** **(**Volume comptabilisé + volume sans comptage + volume de service + volume exporté) / Longueur du réseau / 365	15.58	16.42	15.81	**12.85**



Instrument de sectorisation

Indice Linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'évaluer en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice linéaire des volumes non comptés Indicateur de performance Ref. : P105.3	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/jour/km] **CALCUL** [Volume mis en distribution - volume comptabilisé (abonnés)] / Longueur du réseau / 365	3.30	2.40	3.00	**3.50**

Indice linéaire de pertes en réseau

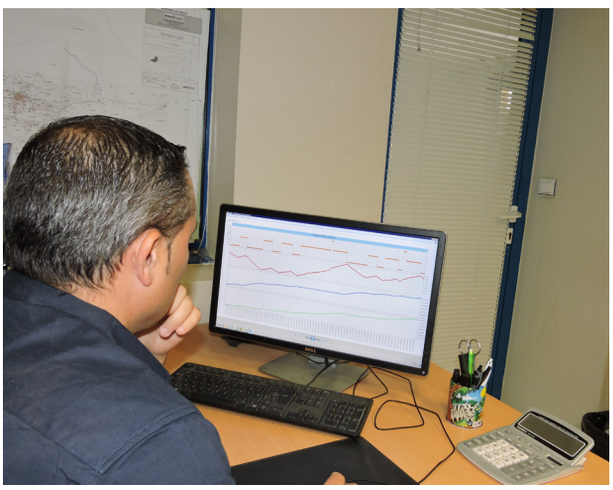
L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice linéaire des pertes en réseau Indicateur de performance Ref. : P106.3	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des pertes en réseau [m³/jour/km] **CALCUL** [Volume mis en distribution - volume comptabilisé - volume sans comptage - besoin du service)] / Longueur du réseau / 365	3.00	2.03	2.30	**3.50**

Une traque des fuites efficace

Pour réduire les prélèvements sur la ressource et gérer la distribution de l'eau potable de façon efficace, le Syndicat Durance Luberon a entrepris une démarche volontaire depuis 2006 en établissant un plan d'actions en matière de recherche et de réparations des fuites ainsi qu'en matière de renouvellement de réseau.



Mise en place d'une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et leurs réparations.

Pour permettre une surveillance quotidienne du réseau et son suivi, une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et à leurs réparations a été mise en place.

En 2025, 4 campagnes de recherche de fuites nocturnes ont été menées sur les communes de Cadenet, Lauris, Pertuis, Puyvert et La Tour d'Aigues **afin d'identifier les éventuelles pertes d'eau sur les réseaux et de contribuer à l'amélioration de leur performance.**

Mise en place d'une supervision rigoureuse et performante

La supervision permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, débitmètres, compteurs...) transmettent leurs données au système permettant ainsi de piloter à distance les équipements. Chaque équipement fait l'objet d'une surveillance en continue et de multiples paramètres sont contrôlés et définis, en alarme prioritaire ou non prioritaire en cas de défaut.

La supervision est outil stratégique d'optimisation du service de l'eau permettant d'assurer le suivi, le diagnostic en temps réel et de rendre possible une intervention rapide pour réduire les pertes en eau.

Mise en place de la sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes distribués. Chaque secteur est équipé de compteurs mesurant les volumes. Les données recueillies grâce à ces outils sont transmises à la supervision et aident à l'identification des secteurs défaillants. Un bilan des volumes journaliers et des volumes nocturnes est ainsi établi quotidiennement, et en cas de consommation anormale, des investigations sont effectuées pour détecter une éventuelle fuite sur le secteur concerné. Des campagnes de recherche de fuites sont également menées par la pose d'enregistreurs sur le réseau. Ces appareils visent à écouter les "bruits" et à détecter les défaillances sur les ouvrages.

Mise en place de la télérelève

S'inscrivant dans le cadre de la préservation et de la sécurisation de la ressource, la télérelève permettra de suivre en temps réel la consommation des abonnés et de pouvoir la synchroniser avec les volumes mis en distribution sur le réseau. Cette synchronisation vise à alerter des dysfonctionnements (fuite sur le réseau et/ou fuite chez l'abonné) et ainsi minimiser les pertes en eau par une meilleure réactivité grâce à un meilleur suivi du ratio volume distribué et volume consommé par secteur. L**e déploiement de la télérelève**, débuté en novembre 2022, **s'est achevée en 2025 sur les communes d'Ansouis, Cadenet, Cucuron, Villelaure et Pertuis.**



Pose d'un compteur télérelevé

REPÉRER LES FUITES:

Quelle est la différence entre réseaux cassants et réseaux fuyards ?

Un réseau cassant se traduit par une baisse immédiate de pression voire une interruption de service.

Un réseau fuyard sont des fuites difficilement détectables, par exemple lorsque l'eau s'infiltre dans le sol, et exige davantage d'investigations



Réseau cassant

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'eau potable, la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées pour répondre aux évolutions du territoire. **En 2025, les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes de Beaumont-de-Pertuis, la Bastide des Jourdans, Cadenet, Lauris, La Tour d'Aigues, Pertuis, Sannes et Villelaure .**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable Indicateur de performance Ref. : P107.2	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice **CALCUL** Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x	1.680	1.650	3.154	3.07	**1.19**
Taux moyen	0.33	0.32	0.36	0.31	**0.30**

Branchements en plomb	2023	2024	2025
Nombre de branchements en plomb renouvelés dans le cadre d'un marché	156	159	**96**
Nombre de branchements en plomb renouvelés dans le cadre de la Régie	53	79	**36**
TOTAL	232	259	**139**
Nombre de branchements en plombs estimés, restants en fin d'année	842	583	**444**



Reprise d'un branchement en plomb

Quelques illustrations de chantiers de renouvellement de réseaux d'eau potable réalisés en 2025



Route de Vitrolles RD 216 -
Commune La Bastide des Jourdans
Renouvellement de 488 mètres de canalisations d'eau potable



Lotissement La Colline
Commune de Beaumont de Pertuis
Renouvellement de 197 mètres de canalisations d'eau potable



Rue Danton - Commune de Cadenet
Renouvellement de 91 mètres de canalisations d'eau potable



Boulevard Jean Guigues- Commune de Pertuis
Renouvellement de 133 mètres de canalisations d'eau potable

EXPLOITER DURABLEMENT LES OUVRAGES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Pour améliorer et maintenir la performance du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Un déficit d'entretien a pour conséquence une augmentation des pertes d'eau.

Les canalisations

Les interventions menées par les agents du Syndicat Durance Luberon sont planifiées de façon à limiter les gênes pour les abonnés ou pour l'environnement *(exemple : les perturbations du trafic routier sont prises en compte)*

L'entretien du réseau se traduit par :

- **des réparations de fuite sur le réseau principal**
- **des réparations sur les branchements**
- **des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements**
- **la pose de purge et de vannes de sectionnement sur le réseau**
- **le renouvellement de purges et de vannes de sectionnement**
- **la mise à niveau des bouches à clé**



Intervention sur une vanne

2025
CHIFFRES CLÉS

Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années

10.74 km dont 1.19 km en 2025

Extension de réseaux

0.361 Km en 2025

Branchements 2025

110 nouveaux branchements

169 réparations sur les branchements et déplacements de compteur

90 interventions (au niveau des compteurs)



Les réservoirs

Conformément aux obligations inscrites dans le code de la Santé Publique, il est réalisé un nettoyage annuel des réservoirs. Lors de ces travaux de maintenance, le Syndicat Durance Luberon procède à une inspection rigoureuse des ouvrages et établit un diagnostic pour identifier les besoins de réhabilitation en fonction des éventuels problèmes rencontrés.



Réservoir du MotoCross à Pertuis

Les compteurs

Comme tout appareil de métrologie, les compteurs nécessitent une surveillance car la précision du comptage peut se dégrader avec l'âge. Au fil du temps, les volumes passés sont sous-évalués.



La relève des compteurs sert en premier lieu à facturer aux abonnés leurs consommations d'eau . Puis, les données, une fois collectées, permettent de procéder à des bilans quantitatifs et aux mesures de performance du réseau.

Les compteurs des abonnés

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service institue des obligations de vérification périodique avec un contrôle ou un renouvellement.

La fréquence de renouvellement a été fixée à 15 ans. Les agents réalisent les renouvellements des compteurs selon cette périodicité. **Débuté en novembre 2022, le Syndicat a achevé le déploiement de la télérelève en fin d'année 2025. 97% des compteurs sont dorénavant équipés de ce nouveau dispositif.**

Les compteurs des forages

L'arrêté du 19 décembre 2011 définit la fréquence de maintenance des compteurs de prélèvement installés sur les forages. La redevance "Agence de l'eau" préservation des ressources en eau est calculée à partir des volumes prélevés.
Ces compteurs doivent être remplacés ou remis à neuf tous les 9 ans ou faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement par un organisme agréé tous les 7 ans.

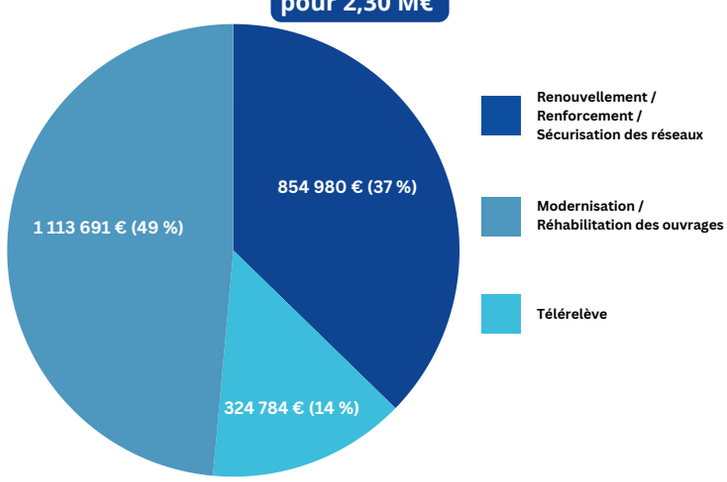
2025
CHIFFRES CLES

12 927 compteurs installés
dont 12 907 compteurs télérelevés et 20 compteurs renouvelés

Au 31.12.2025 : 97 % des compteurs télérelevés posés
représentant 26 785 compteurs télérelevés posés depuis le début du déploiement en 2022

11,38 M€ de travaux mandatés en eau potable en 5 ans
dont 2,30 M€ en 2025

Répartition des travaux en eau potable mandatés en 2025 pour 2,30 M€

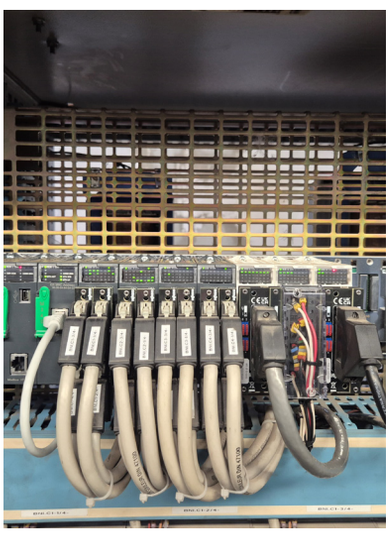


LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2025

En 2025, le Syndicat Durance Luberon a poursuivi des travaux d'investissement, d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine.

ZOOM SUR LA PARTIE PRODUCTION

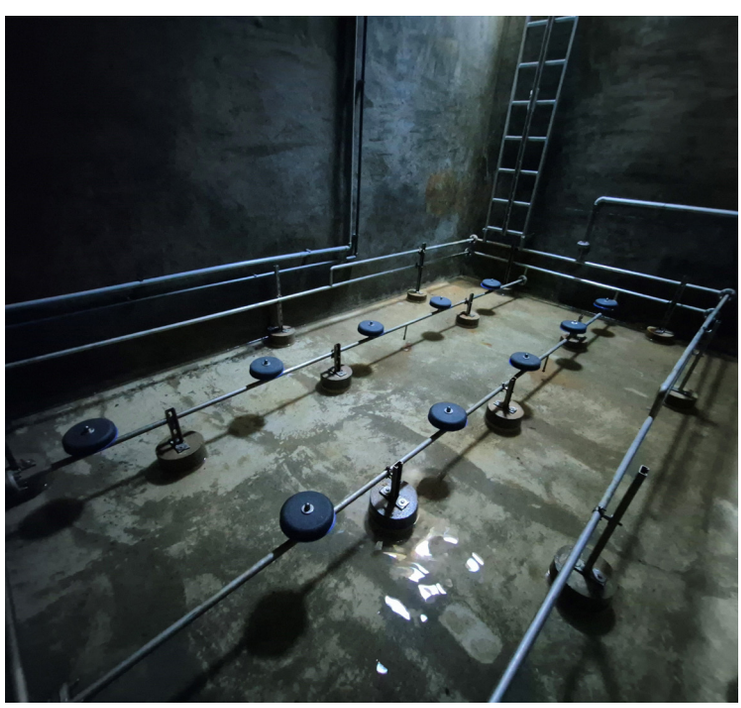
Usine de production Pont de Durance à Pertuis



Remplacement de l'automate



Travaux subaquatique : curage et consolidation du prélèvement en Durance

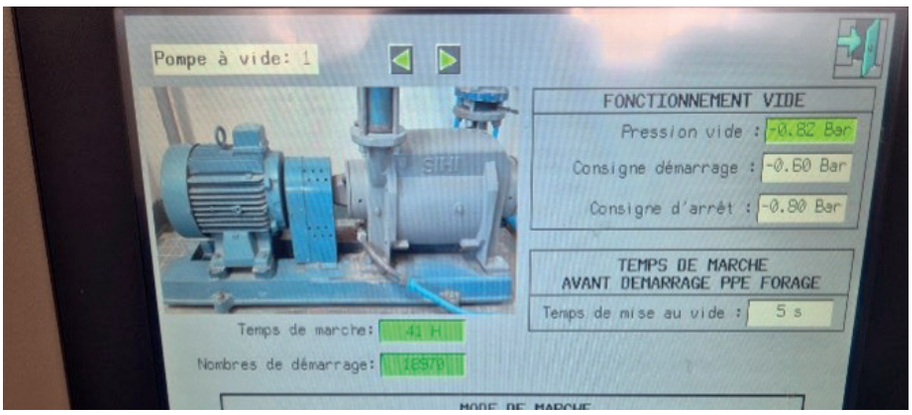


Remplacement des poreux du système d'ozonation et remplacement de la surverse



Remplacement de la station météo

Site de production Vidalet à Pertuis



Remplacement de l'automate

Captage des Iscles



Reprise de canalisation et injection de clhore

ZOOM SUR LA PARTIE DISTRIBUTION

Réservoir Grandes Bastides (Grambois), surpresseur le Seuil (Beaumont de Pertuis)



Modernisation des systèmes de pilotage des installations grâce à des équipements de dernière génération

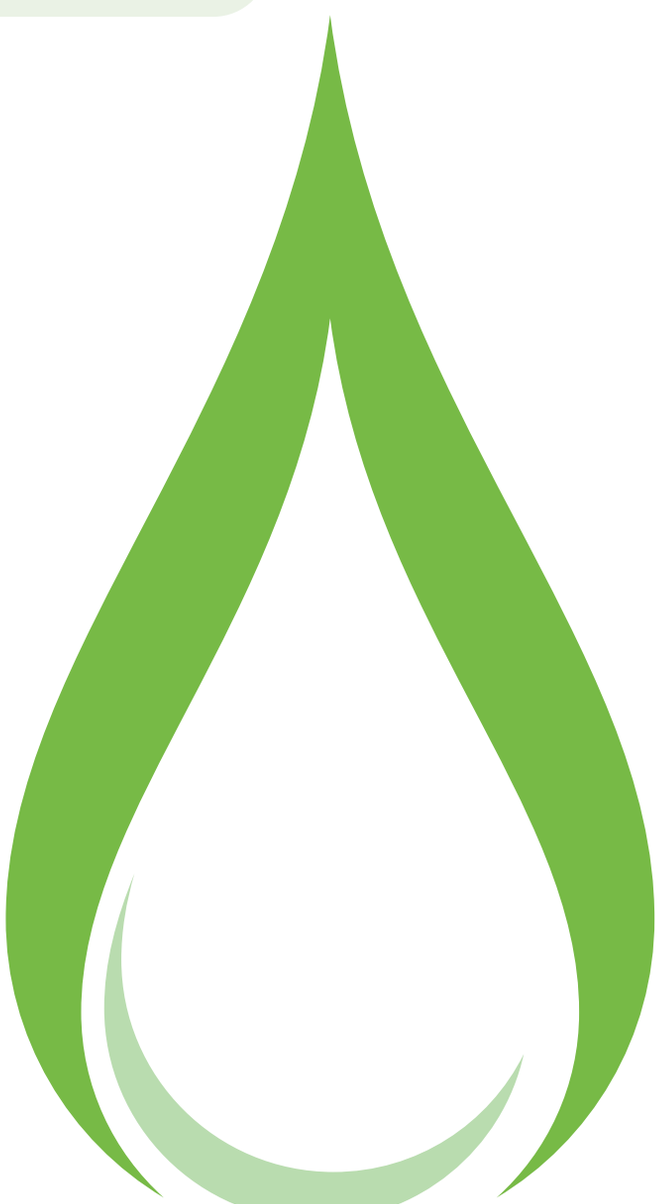
Réservoir de Caillier (Villelaure)



Mise en sécurisation du réseau par la pose d'un dispositif de régulateur de pression

SERVICE PUBLIC

DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2025 de l'assainissement collectif 57

Données techniques générales et synoptique général assainissement collectif 58

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le suivi des réseaux de collecte 60

Des stations d'épuration performantes 62

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Offrir un service de qualité 65

LA GESTION DU PATRIMOINE

Connaître le patrimoine 66

Un parc de stations d'épuration performant 67

Entretenir et renouveler les infrastructures 69

Les réalisations 2025 73

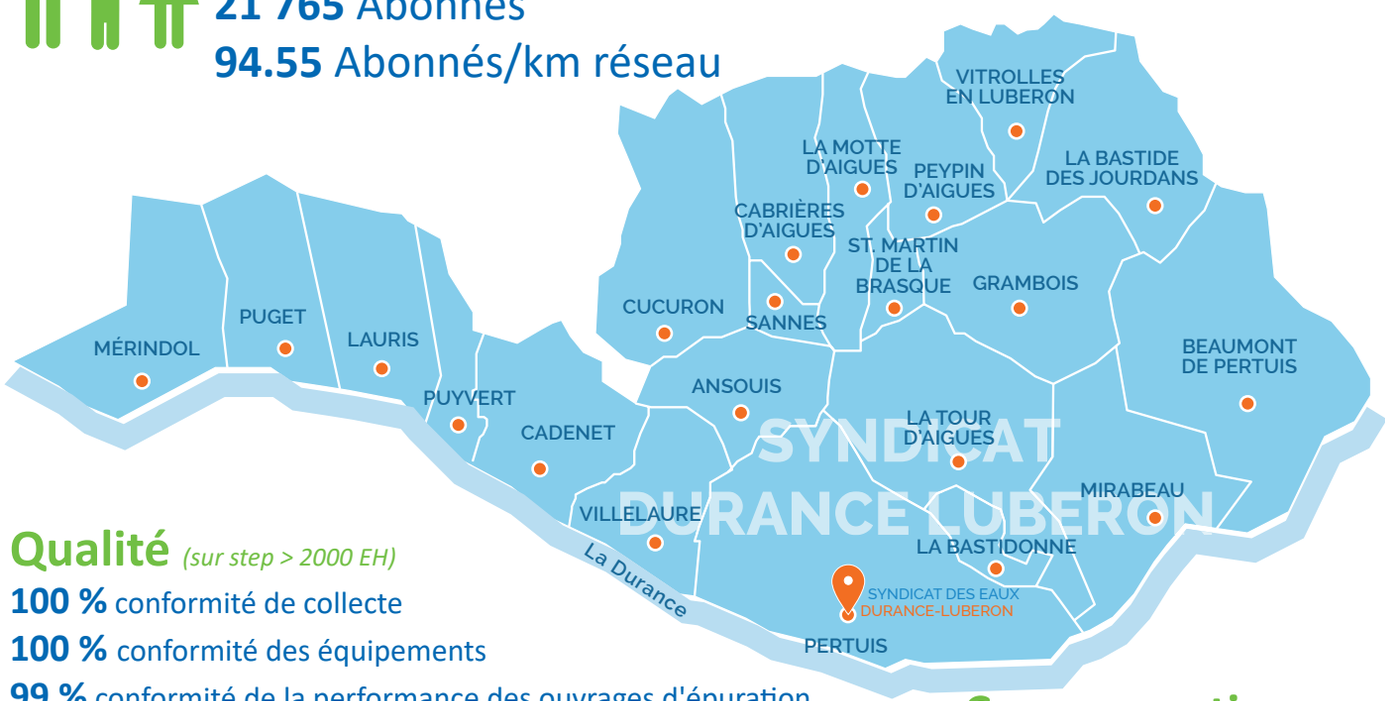
Les chiffres-clés 2025 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Usagers

47 817 Habitants
21 765 Abonnés
94.55 Abonnés/km réseau

21 communes

desservies



Qualité *(sur step > 2000 EH)*

100 % conformité de collecte
100 % conformité des équipements
99 % conformité de la performance des ouvrages d'épuration
100 % conformité de la performance des équipements d'épuration

Consommation

2 007 115 m³ facturés

Réseau de collecte

230.19 Km de réseaux
0.34 km de réseaux renouvelés
1.38 km de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années

Collecte et traitement

16 Déversoirs d'orage
34 Postes de relevage
21 Ouvrages en tête d'unité
25 Stations d'épuration
dont 6 stations > 2000 EH

Valorisation des boues

757.60 tonnes de boues produites
100 % des boues produites sont évacuées vers des filières de valorisation agrées (compost normalisé)



Au 1er janvier 2026
Prix de l'assainissement collectif
(pour une consommation annuelle de 120 m³)

2.57 € HT / m³
2.82 € TTC / m³

DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES
SYNOPTIQUE GÉNÉRALE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COLLECTE ET TRANSPORT

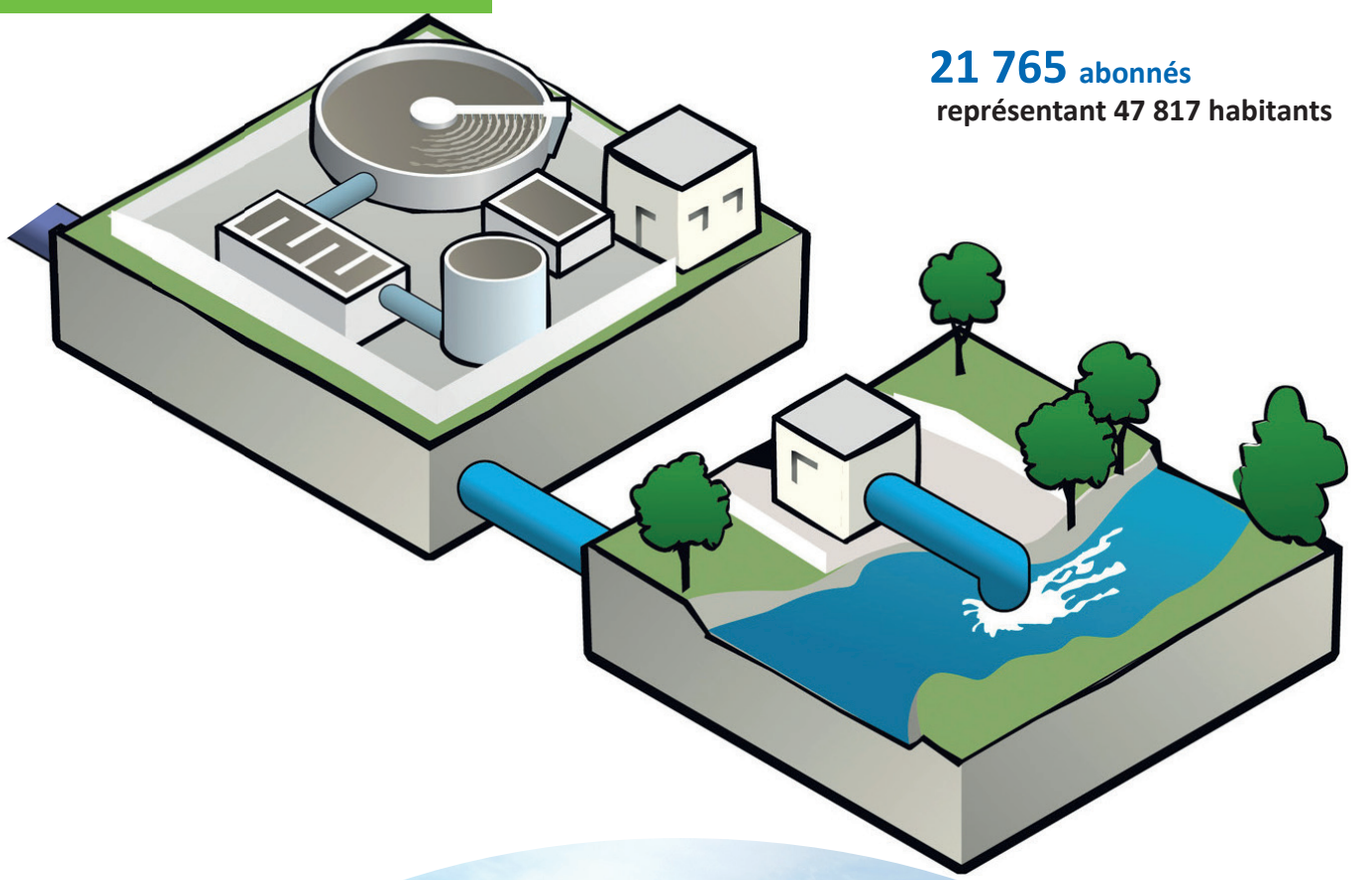
Volume facturé **2 007 115 m³**

230.19 km de réseau

CAPACITÉ TOTALE DE TRAITEMENT DES 25 STATIONS D'ÉPURATION

77 280 EH

21 765 abonnés
représentant 47 817 habitants





Nombre d'abonnements par commune	2025
Ansouis	219
Beaumont de Pertuis	377
Cabrières d'Aigues	461
Cadenet	1 789
Cucuron	801
Grambois	303
La Bastide des Jourdans	699
La Bastidonne	397
La Motte d'Aigues	532
La Tour d'Aigues	1 543
Lauris	1 503
Mérindol	660
Mirabeau	548
Pertuis	9 780
Peypin d'Aigues	249
Puget-sur-Durance	35
Puyvert	245
Saint Martin de la Brasque	331
Sannes	54
Villelaure	1 167
Vitrolles-en-Luberon	64
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	21 757
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	8
TOTAL ABONNES (Domestiques et non domestiques)	21 765





Le service public de l'assainissement collectif se compose de :

25 stations d'épuration exploitées en régie

- **6 stations d'épuration supérieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Cadenet, Cucuron, La Tour d'Aigues, Lauris village, Pertuis, Villelaure.
- **19 stations d'épuration inférieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Ansouis, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, La Bastidonne St Jean, La Motte d'Aigues, Mérindol, Mirabeau Sud, Peypin d'Aigues Les Dônes, Peypin d'Aigues Fontjoyeuse, Peypin d'Aigues les Roux, Peypin d'Aigues Village, Puget sur Durance, Puyvert, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes,Vitrolles-en Luberon.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE SUIVI DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le contrôle des déversements des eaux usées industrielles

Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans le réseau public, doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel. L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues. (article L 1331-10 du Code de la santé publique.
Il existe 2 autorisations de déversements d'effluents industriels sur le territoire du Syndicat Durance Luberon.

La connaissance des rejets au milieu naturel

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).
L'investissement réalisé par le Syndicat Durance Luberon sur la mise en place de l'auto-surveillance de tous les réservoirs d'orage *(même ceux non impactés par la réglementation)* et de l'ensemble des réseaux desservant les 21 communes contribue de manière significative à l'amélioration de cet indice.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P255.3	2022	2023	2024	2025
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées **CALCUL** Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement	110	110	110	**110**



Surveillance des systèmes d''assainissement

16 **déversoirs d'orage**

21 **déversoirs en tête de station d'épuration**

La conformité réglementaire du réseau de collecte

La conformité de la collecte des effluents est définie en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service pondérés par la charge entrante en DBO5. Il représente l'éventuelle perte de charge (d'effluent) entre son émission et sa réception. Donc, il est révélateur des absences de rejet au milieu naturel par les ouvrages disposés sur le système de collecte de la Commune**.** Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

En 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 %.

NB : Pour les stations < 200 EH, ces dernières ne sont pas soumises à déclaration. Pour la saisie des données sur l'observatoire de l'eau, si aucune remarque n'est émise par la police de l'eau, ces dernières sont considérées conformes soit 100

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité de collecte Indicateur de performance Ref. : P203.3	2022	2023	2024	2025
Indice de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU **CALCUL** Donnée communiquée par la Police de l'Eau	100	99	100	**100**



Station d'épuration de la Motte d'Aigues

DES STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANTES

Les conformités réglementaires des stations d'épuration

L'autosurveillance des stations d'épuration se définit par l'ensemble des moyens de mesures et de contrôles mis en œuvre par l'exploitant pour s'assurer du bon fonctionnement d'un ouvrage épuratoire. L'autosurveillance est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

En 2025, le service auto-surveillance a réalisé :

- **112 bilans réglementaires sur les 6 stations d'épuration de capacité supérieures à 2000 Equivalent-habitants.**
- **22 bilans réglementaires sur les 19 stations d'épuration de capacité inférieures à 2000 Equivalent-habitants**

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.
Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.
D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2025 est de 100% pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des performances des équipements d'épuration Indicateur de performance Ref. : P254.3	2022	2023	2024	2025
Indice de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel **CALCUL** Donnée communiquée par la Police de l'Eau	100	100	100	**100**

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner reglementairement depuis l'exercice 2022 en 2023.
D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2025 est de 100% pour l'ensemble des stations d'épuration du Syndicat Durance Luberon (à savoir 100 % pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 100% pour les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des équipements d'épuration Indicateur de performance Ref. : P204.3	2022	2023	2024	2025
Indice de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU **CALCUL** Donnée communiquée par la Police de l'Eau	99	99	100	**100**

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner reglementairement depuis l'exercice 2022 en 2023.

D'après la police de l'eau, la conformité des performances des ouvrages pour 2025 est de 100 % pour l'ensemble des stations d'épuration du Syndicat Durance Luberon (à savoir 100 % pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 99 % les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des performance des ouvrages Indicateur de performance Ref. : P205.3	2022	2023	2024	2025
Indice de conformité des performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Donnée communiquée par la Police de l'Eau	99	99	99	**99**

134 bilans réglementaires (entrée et sortie) **de stations d'épuration** réalisés en 2025





Station d'épuration de Vitrolles-en-Luberon

La valorisation des boues issues des stations d'épuration

Les stations d'épuration produisent des boues lors du traitement des eaux usées, qui doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Les boues liquides des stations qui ne sont pas équipées de ce dispositif sont évacuées vers l'unité de Pertuis, équipée d'une fosse dédiée à ce dépotage.

En 2025, 757.60 tonnes de boues ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation (compost).

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de boues Indicateur de performance Ref. : P206.3	2022	2023	2024	2025
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation **CALCUL** Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation	100	100	100	**100**

757.60 tonnes de boues
ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation



-



Usine de compostage de Mondragon

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistrée dans le logiciel de gestion des abonnés.
En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement , à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de réclamation écrites Indicateur de performance Ref. : P258.1	2022	2023	2024	2025
Nombre de réclamations	47	53	46	**43**
Taux	2.20	2.47	2.14	1.98

Assurer le suivi des débordements chez l'usager

Le Syndicat Durance Luberon a en charge d'assurer le suivi des débordements chez les usagers dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.
Cet indicateur mesure le nombre d'indemnisations suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privative), rapportés à 1000 habitants desservis.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers Indicateur de performance Ref. : P251.1	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	5	6	5	**7**
Taux	0.107	0.127	0.106	**0.146**

LA GESTION DU PATRIMOINE

CONNAITRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.



Comme pour l'eau potable, les réseaux d'assainissement sont répertoriés sur un Système d'Information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Les agents de terrain sont équipés **de tablettes numériques** permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique. **Ce nouvel outil facilite le repérage des réseaux sur le terrain et permet de gagner en réactivité et en efficacité.**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P202.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux	15	**15**
PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	**26**
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	**40**
TOTAL	120	**81**

En 2025, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 81 points. Cet indice est susceptible d'évoluer dans la révision des schémas directeurs d'assainissement.

UN PARC DE STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANT

Répondre aux exigences réglementaires et environnementales, ainsi qu'aux besoins en assainissement du territoire sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. Grâce à une politique d'investissement volontariste et ambitieuse, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un parc de station d'épuration récent et performant.



2025
CHIFFRES CLÉS

Le patrimoine du service d'assainissement du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

25 stations d'épuration capables de traiter la pollution de 77 280 Équivalent-Habitants (EH)

- 6 stations d'épuration supérieures à 2000 EH

- 19 stations d'épuration inférieures à 2000 EH

34 postes de relevage

16 déversoirs d'orage

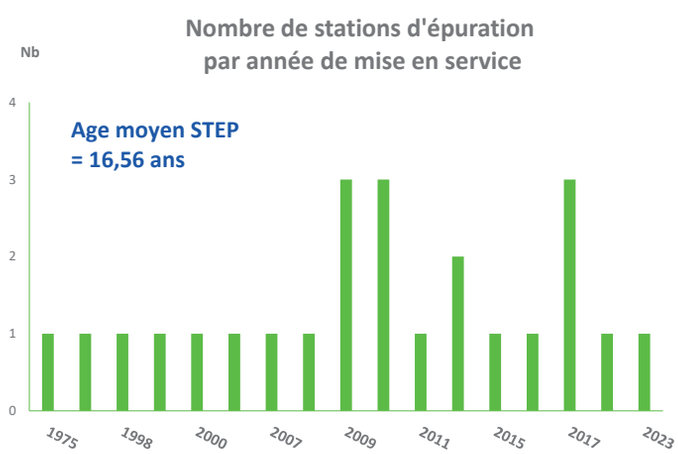
21 bassins d'orage

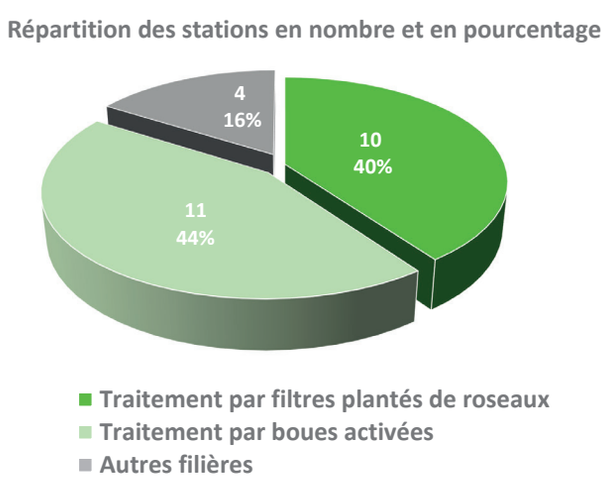
52 % des stations d'épuration ont moins de 15 ans

230.19 km de réseau
dont 169.29 km de réseau unitaire

94.55 abonnés/km

Stations d'épuration	Capacité en équivalent habitants	Type de station	Année de mise en service
STATIONS D'ÉPURATION > 2000 Equivalent-Habitants			
Cadenet	4 600	Boues activées aération prolongée	2009
Cucuron	2 700	Boues activées aération prolongée	1999
La Tour d'Aigues	6 200	Boues activées aération prolongée	2010
Lauris village	4 500	Boues activées aération prolongée	2010
Pertuis	43 000	Boues activées aération prolongée	2018
Villelaure	2 700	Boues activées aération prolongée	1994
STATIONS D'ÉPURATION < 2000 Equivalent-Habitants			
Ansouis	550	Filtre planté de roseaux	2015
Beaumont de Pertuis	1 300	Traitement biologique boues activées	2012
Cabrières d'Aigues	900	Lit bactérien	2000
Grambois	1 100	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastide des Jourdans	1 500	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastidonne	750	Boues activée aération prolongée	2023
La Bastidonne St Jean	260	Filtre planté de roseaux	2010
La Motte d'Aigues	1 200	Filtre planté de roseaux	2006
Mérindol	1 800	Filtre planté de roseaux	2010
Mirabeau	1 500	Boues activées	2017
Peypin d'Aigues Les Dônes	120	Décantation infiltration	2008
Peypin d'Aigues Fontjoyeuse	180	Boues activées	1975
Peypin d'Aigues Les Roux	100	Décantation primaire - infiltration	2007
Peypin d'Aigues Village	400	Lit bactérien	1998
Puget-sur-Durance	120	Filtre planté de roseaux	2017
Puyvert	600	Boues activées aération prolongée	2009
Saint Martin de la Brasque	800	Filtre planté de roseaux	2011
Sannes	200	Filtre planté de roseaux	2012
Vitrolles	200	Filtre planté de roseaux	2016
TOTAL	**77 280**		





ENTRETENIR ET RENOUVELER LES INFRASTRUCTURES

Pour améliorer et maintenir le bon fonctionnement du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Une gestion de l'exploitation efficace est essentielle pour ne pas engendrer des coûts d'investissement inutiles.



L'entretien du réseau de collecte se traduit par :

- **des diagnostics sur le réseau avec passage caméra**
- **des interventions de débouchages sur les réseaux et branchements**
- **des interventions de curages préventifs sur les réseaux et branchements**
- **l'entretien des postes de relevage**
- **des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements**
- **le renouvellement de tampon fonte et de regards de visite**

Les obstructions des réseaux et des branchements

Le service exploitation intervient dès lors que des obstructions sont constatées et signalées sur un réseau ou un branchement.

2025 CHIFFRES CLÉS

Le réseau de collecte

L'entretien du réseau se traduit par :

67.210 km de réseaux existants diagnostiqués avec passage caméra sur les 5 dernières années dont 13.992 km en 2025

33.46 km de réseau curés en préventif

368 interventions de nettoyage des postes de relevage (PR)

40 réparations sur branchements et collecteurs

Débouchages des réseaux (hors astreinte) :

- **34 interventions par des camions hydrocureurs**

Débouchages des branchements (hors astreinte) :

- **277 interventions par des camions hydrocureurs**
- **146 débouchages manuels (à la canne ventouse)**

21 points noirs recensés

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Nombre de points noirs du réseau

Indicateur de performance Ref. : P252.2

	2022	2023	2024	2025
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau **CALCUL** Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées x 100	24	19	19	**21**
Nb/100 km	10.6	8.3	8.3	**9.1**

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'assainissement, la nécessité d'améliorer la collecte des eaux usées sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2025, les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes de La Bastide des Jourdans, Cadenet, Lauris, Pertuis, La Tour d'Aigues et Villelaure.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P253.2	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice **CALCUL** Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x 20	0.50	0.29	0.024	0.184	**0.34**
Taux moyen	0.20	0.17	0.13	0.10	**0.12**

Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années

1.34 km dont 0.34 km en 2025

Extension de réseaux

1.379 Km en 2025

Branchements 2025

78 nouveaux branchements



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P201.1	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif **CALCUL** Nombre d'abonnés desservis / nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100	21 782	22 576	22 499	**22 975**
Taux moyen	97.97	94.86	95.63	**94.73**

PFAC : que se cache t-il derrière ces quatre lettres ?

Qu'est ce que la PFAC ?

La Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été mise en place en 2012, par la loi 2012-354 du 14 mars. Elle a remplacé la Participation pour le raccordement à l'égout (PRE).

La PFAC est une redevance non fiscale qui constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif. Elle contribue au financement des équipements d'assainissement collectif indispensables à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Qui est concerné par la PFAC ?

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation individuelle, d'immeuble avec ou sans activité économique, soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique. La PFAC est due notamment pour toute construction neuve, extension, réaménagement/changement de destination de bâtiment exitant. Elle est également dûe par les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement suite à des travaux d'extension du réseau public d'assainissement.

Comment est calculée la PFAC ?

Les modalités de calcul et les montants de la PFAC sont fixés par délibération du Comité syndical du Syndicat Durance Luberon. L' assiette de la PFAC correspond à la surface de plancher créée ou réaménagée (en m2), indiquée par le propriétaire dans sa demande d'urbanisme. Pour les PFAC Assimilés Domestiques, s'ajoutent l'application d'un coefficient modérateur et variant selon l'activité et son impact soit en terme de Charge polluante Organique Brute (COB), soit en terme de Flux Hydraulique (FH).

La PFAC est exigible à la date du raccordement de la construction neuve au réseau de collecte des eaux usées ou à la date d'entrée en usage (hors d'eau / hors d'air) de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé,

En 2025, 288 dossiers de Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ont été instruits par les services du Syndicat Durance Luberon.

Les ouvrages d'assainissement

Un entretien régulier et rigoureux des organes électromécaniques *(système d'aération et d'agitation, pompage...)* des installations d'assainissement est indispensable au bon fonctionnement des équipements. Le contrôle et la maintenance des appareils permettent de prolonger leur durée de vie et de limiter les risques de pannes.

Une surveillance rigoureuse s'effectue également sur les automates programmables qui apportent une vision d'ensemble et précise du fonctionnement du système d'assainissement.

Zoom sur le Poste de Relevage (PR)

Qu'est ce qu'un PR et à quoi ça sert ?

Le poste de relevage est installé lorsque le niveau d'évacuation des eaux usées est situé en contrebas du réseau de collecte ou à chaque fois que le niveau du réseau collectif arrive en contrebas du niveau de la station d'épuration.

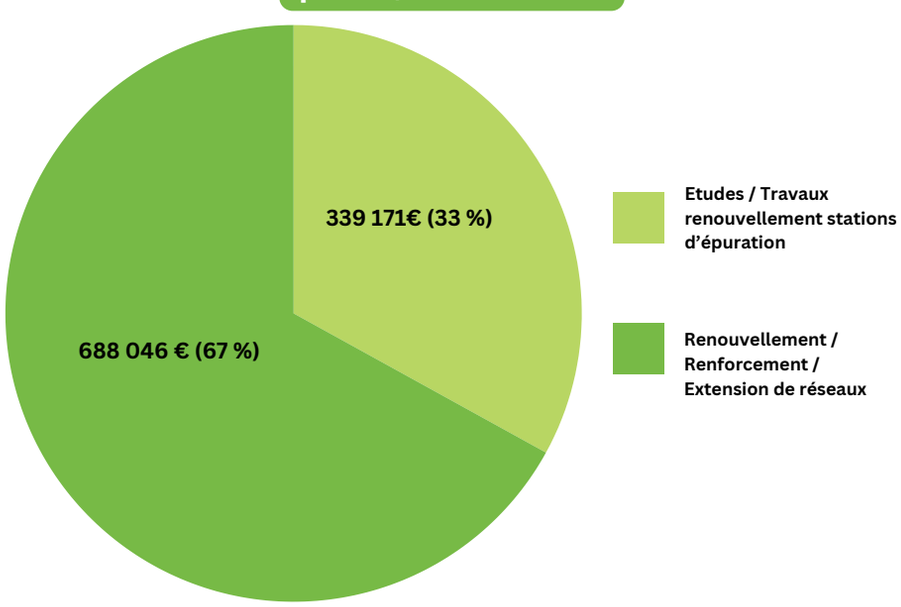
Le poste de relevage va alors pomper les eaux usées pour les acheminer à une côte d'altitude supérieure vers la station d'épuration.



Poste de relevage

5,37 M€ de travaux mandatés en assainissement en 5 ans dont 1.02 M€ en 2025

Répartition des travaux d'assainissement mandatés en 2025 pour 1,02 M€ en 2025



LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2025

En 2025, le Syndicat Durance Luberon a poursuivi des travaux d'investissement, d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine.

ZOOM SUR L'EXPLOITATION

Renouvellement et modernisation du 2ème étage de la station d'épuration Les Fûrets à Saint-Martin-de-la-Brasque

La station d'épuration à filtres plantés de roseaux fonctionne grâce à plusieurs niveaux de filtration naturelle. Les eaux usées traversent successivement différents « lits » constitués de matériaux filtrants, sur lesquels se développent les roseaux. Ce dispositif permet de retenir les matières en suspension et de favoriser l'action des micro-organismes qui contribuent à épurer progressivement les eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Avec le temps, les matériaux filtrants peuvent toutefois perdre une partie de leur capacité à laisser circuler correctement l'eau et à assurer une filtration efficace.

La réhabilitation des lits du 2e étage de la station d'épuration "Les Fûrets" à Saint-Martin-de-la-Brasque avait donc pour objectif de restaurer les conditions de fonctionnement de cet étage de traitement et de garantir la pérennité de l'installation. Les travaux, engagés en novembre 2024 et achevés en février 2025, ont notamment consisté à reprendre intégralement les lits concernés et leurs différents éléments constitutifs afin de retrouver une capacité de filtration optimale. Cette intervention a permis de renouveler et de remettre en état les matériaux assurant la filtration, de vérifier et de rétablir le bon fonctionnement des dispositifs permettant la répartition des eaux et de préparer les lits à une nouvelle phase d'exploitation. Cet investissement contribue ainsi à préserver les performances épuratoires de la station, à limiter les risques de dysfonctionnement et à prolonger la durée de vie des ouvrages. Il participe également à la protection du milieu naturel en permettant un traitement des eaux usées adapté avant leur restitution à l'environnement.

À travers cette opération, le Syndicat Durance Luberon poursuit sa politique d'entretien et de renouvellement de son patrimoine d'assainissement et veille à maintenir des équipements performants, fiables et durables.



Montant des travaux : 162 398 € TTC

ZOOM SUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées du Lotissement "Les Tourterelles" à Cadenet

En septembre 2025, le Syndicat Durance Luberon a débuté les travaux d'extension du réseau d'eaux usées, permettant le raccordement du lotissement Les Tourterelles situé sur la commune de Cadenet. Cette opération, d'une durée de quatre mois, s'inscrit dans le cadre des évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du nouveau zonage d'assainissement. Cet investissement contribue ainsi à accompagner le développement urbain de la commune, à améliorer la desserte en assainissement collectif et à garantir une gestion durable des eaux usées sur le territoire.



Chiffres clés

- **831 mètres de réseau d'eaux usées créés**
- **création de 2 postes de relevage** *(mises en service en 2026)*
- **515 572 € TTC investis**
- **4 mois de durée des travaux**





SERVICE PUBLIC

DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



SOMMAIRE

PRÉAMBULE
Les chiffres clés 2025 de l'assainissement non collectif 77
Descriptif du service et données techniques générales 78

CONTRÔLES DE CONCEPTION-RÉALISATION 81

CONTRÔLES PÉRIODIQUES DE BON FONCTIONNEMENT 82

CONTRÔLES DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES 83

INDICATEURS DE PERFORMANCE 84

Les chiffres-clés 2025
de l'assainissement NON COLLECTIF

13 702 Habitants

20 communes
bénéficient de la compétence SPANC du Syndicat Durance Luberon





6 228 installations
d'assainissement individuel sur le territoire

390 contrôles
périodiques de bon fonctionnement

208 contrôles
de conception / Réalisation

139 contrôles
de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière

Le prix des contrôles pour les installations ≤ 20EH

Contrôle de bon fonctionnement tous les 10 ans	Contrôle de conception réalisation	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
110 € HT	**420 € HT**	**250 € HT**

DESCRIPTIF DU SERVICE ET DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Créé en 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intervient sur 20 communes du territoire et représente **6 197 installations d'assainissement non collectif** soit environ 13 633 habitants.

Les missions

Le service est assuré par un Responsable et 2 techniciens, et assure les missions suivantes :

- le conseil auprès des usagers du service
- le contrôle périodique de bon entretien et de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, tous les 10 ans
- le diagnostic des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières
- le contrôle de bonne conception et d'implantation
- le contrôle d'exécution des travaux de réalisation
- le contrôle non périodique à l'initiative d'un usager

Nombre d'installations d'Assainissement Non collectif par Commune	2025
Ansouis	344
Beaumont de Pertuis	279
Cabrières d'Aigues	70
Cadenet	653
Cucuron	351
Grambois	381
La Bastide des Jourdans	254
La Bastidonne	44
La Motte d'Aigues	281
La Tour d'Aigues	688
Lauris	580
Mérindol	572
Mirabeau	143
Peypin d'Aigues	124
Puget	376
Puyvert	198
Saint Martin de la Brasque	187
Sannes	75
Villelaure	561
Vitrolles	67
TOTAL	6 228

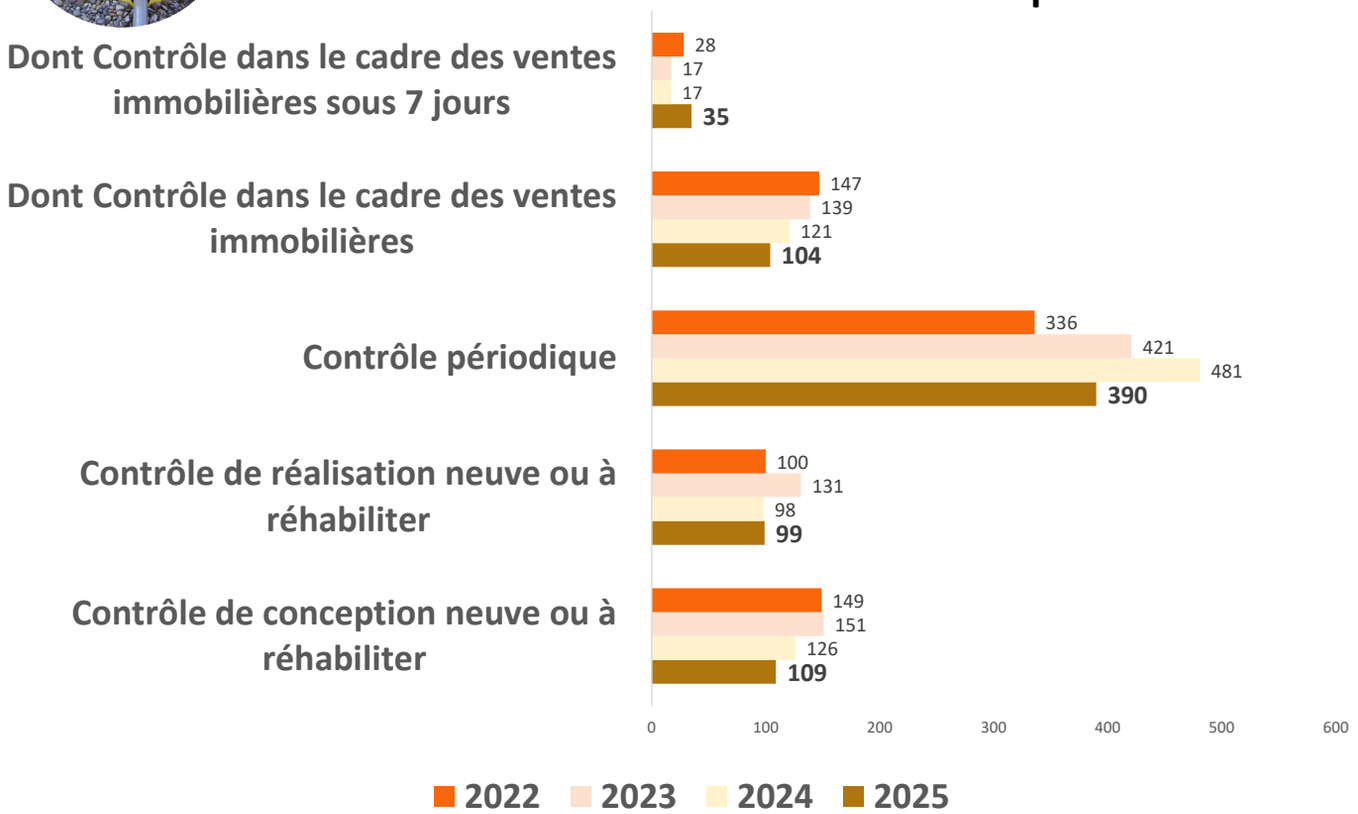
Données relatives au parc des installations	Unité
Nombre et taille des installations ANC	
Nombre d'installations domestiques et assimilée, contrôlées ou non encore contrôlées situées sur le territoire du SPANC	8 373
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	8 295
Nombre d'installations contrôlées de taille > ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	15
Type d'usagers des installations ANC	
Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques et assimilées	8 289
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	21
Filière de traitement	
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	3 114
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	2 180
Nombre d'installations agréées contrôlées	311
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	2 705
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	7
Mode d'évacuation des eaux	
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	3 114
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	2 180
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	311
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	2 705
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	7



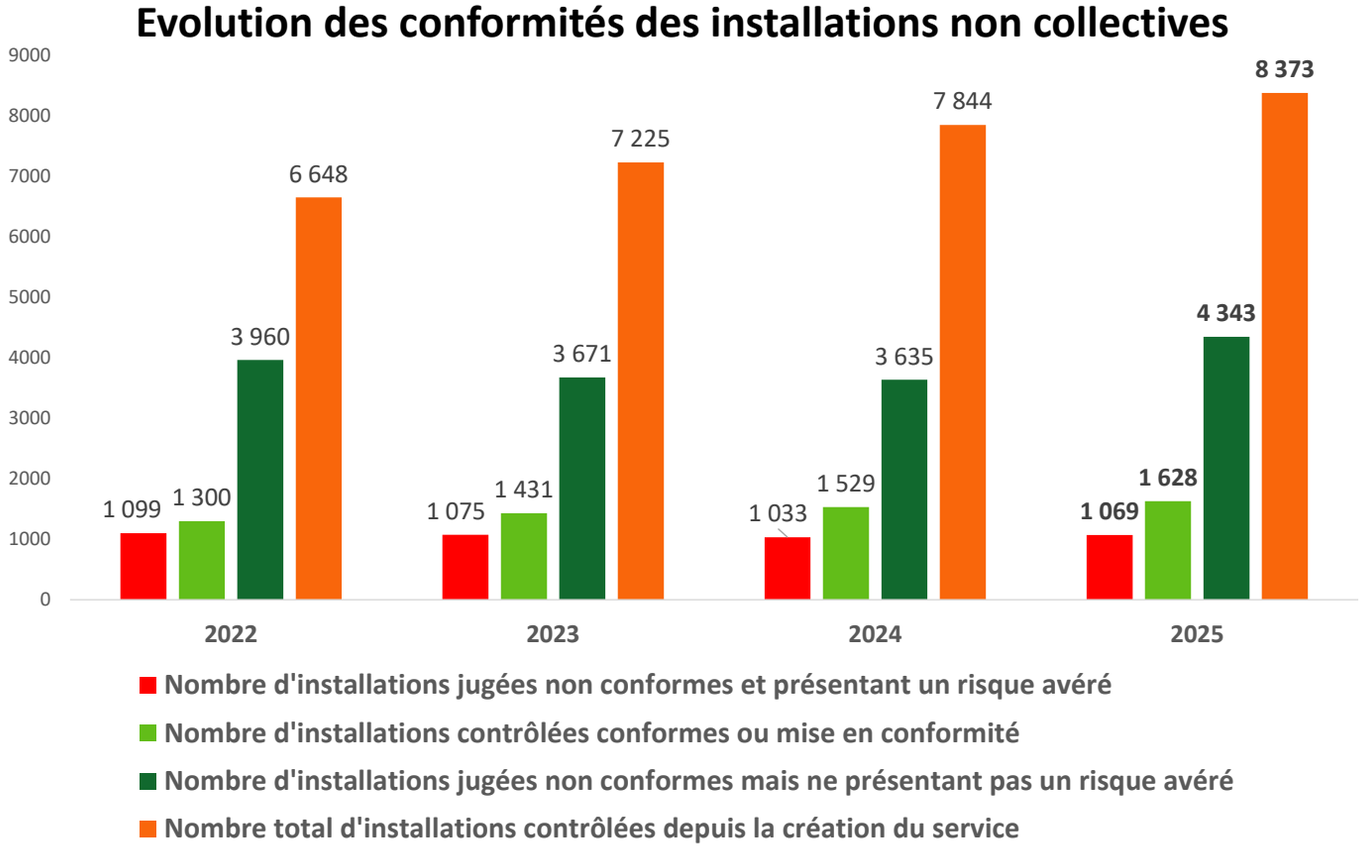
Fosse et filtre à sable non drainé



Evolution de l'activité du Service du Spanc



Evolution des conformités des installations non collectives



CONTRÔLE DE CONCEPTION-RÉALISATION

Le SPANC apporte son conseil et accompagne les usagers au moment du projet de construction ou de rénovation de leur ANC.

Le SPANC émet un avis sur le dispositif d'assainissement non collectif proposé qui devra respecter les contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Contrôle de conception-réalisation	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année	149	151	126	**109**
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux	100	131	98	**99**
TOTAL	249	282	224	**208**

208 contrôles de conception/réalisation

(neuves ou à réhabiliter)



Fouille d'un filtre à sable



Les démarches d'un contrôle de conception/réalisation

La démarche se réalise en 2 étapes :

Le contrôle de conception : Après le dépôt du dossier par l'usager, le SPANC l'instruit et le contacte pour une visite sur le terrain, si nécessaire. Ce contrôle permet de valider la filière choisie en fonction de la nature du sol et du dimensionnement de l'habitat. Suite à ce contrôle, un avis de conformité est émis. Dans le cadre d'un permis de construire, une demande préalable doit être fourni obligatoirement avant le dépôt de celui-ci. Dès que le SPANC a validé le projet, l'usager peut réaliser ses travaux avec l'entreprise de son choix ou bien déposer sa demande de permis au service en charge de l'instruction.

Le contrôle de réalisation : Avant le remblaiement des ouvrages, l'usager doit contacter le SPANC afin d'effectuer le contrôle de réalisation. Celui-ci permet de vérifier la conformité des travaux au projet validé et le respect des règles de l'art. Ce contrôle fait l'objet d'un rapport de vérification de conformité de l'installation.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

Le SPANC réalise le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon entretien.

Ces contrôles sont réalisés tous les 5 à 10 ans (selon la capacité de l'installation). Ces visites consistent à évaluer la conformité des installations existantes et des travaux à effectuer le cas échéant afin de préserver l'installation de l'usager, l'environnement et la santé publique.

En 2025, les contrôles se sont déroulés sur les communes de Cadenet, La Tour d'Aigues et Villelaure.

Contrôle périodique de entretien et bon fonctionnement	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année	336	421	481	**390**
Nombre total d'installations non visitées - refus	6	23	19	**1**
Nombre d'installations non visitées, en raison de reports, de renseignements, impossibilité de visites après 3 relances	45	0	0	**0**

390 contrôles périodiques

Le déroulement d'un contrôle périodique

Le SPANC contacte l'usager par courrier pour planifier le rendez-vous de contrôle. Le technicien se déplace à son domicile et le conseille sur l'entretien et les améliorations à apporter. Un rapport est transmis ensuite à son domicile.



Pré-filtre intégré à la fosse toutes eaux

CONTRÔLE DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES

Le SPANC réalise le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes immobilières.

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, un diagnostic de bon fonctionnement de moins de 3 ans doit être fourni par le propriétaire vendeur.
Ce contrôle correspond au contrôle périodique de bon fonctionnement. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant, un nouveau contrôle doit être réalisé par le SPANC et est à la charge du vendeur.
En 2025, le nombre de contrôles réalisés dans ce cadre s'élève à 139.



Contrôle dans le cadre des ventes immobilières	2022	2023	2024	2025
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière	147	139	121	**104**
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière sous 7 jours	28	17	17	**35**
TOTAL	175	156	138	**139**

139 contrôles réalisés dans le cadre d'une vente



INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR DE PERFORMANCE

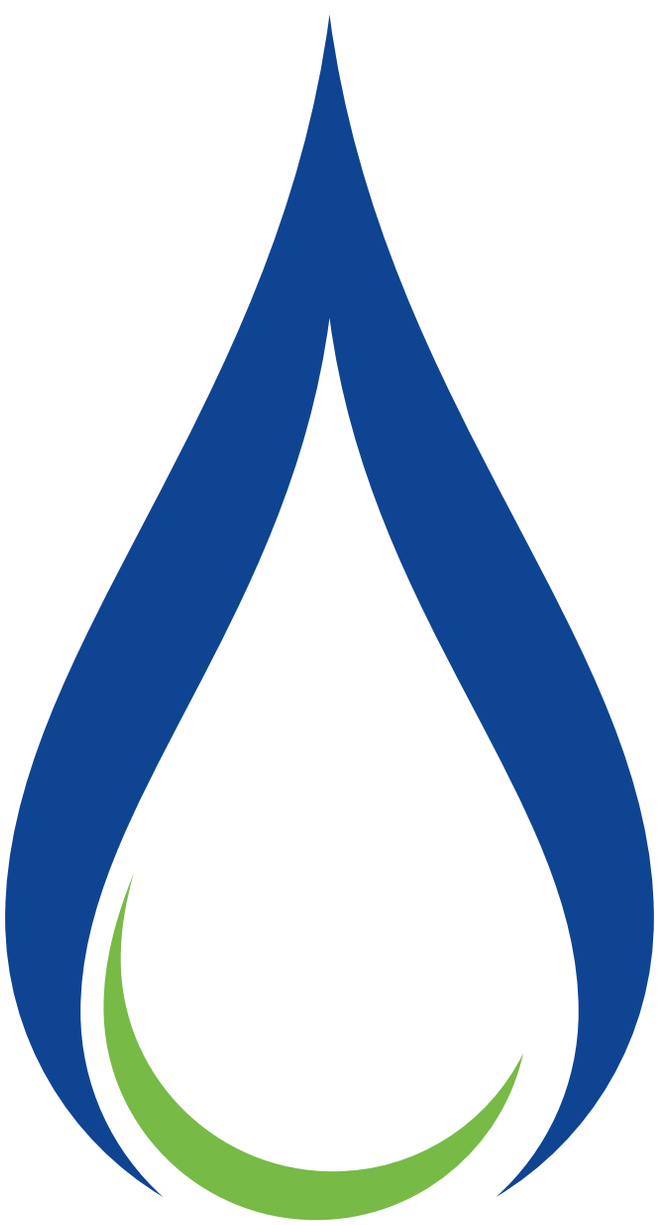
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif Indicateur de performance Ref. : D302.0	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Éléments obligatoires • Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20* **cet indicateur devrait évoluer suite à la révision des zonages et schémas directeurs d'assainissement* • Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20 • Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées : 30/30 • Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations : 30/30	100	**80**
TOTAL PARTIE A	**100**	**80**
PARTIE B : Éléments facultatifs* • Service capable d'assurer l'entretien des installations : 0/10 • Service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10 ***A NOTER : le Syndicat Durance Luberon n'a pas opté pour les missions facultatives. Seules les missions obligatoires font partie des compétences du SPANC.**	40	**0**
TOTAL PARTIE B	**40**	**0**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif Indicateur de performance Ref. : P301.3	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 300	1 431	1 529	**1 628**
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3 960	3 671	4 776	**4 343**
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 648	7 725	7 884	**8 322**
Taux de conformité	79.1	70.6	80.4	**71.7**

ÉLÉMENTS FINANCIERS

PRIX DES SERVICES



SOMMAIRE

PRIX DE L'EAU : une gestion mutualisée et maîtrisée 95

UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT 99

UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE 100

LA GESTION DES IMPAYÉS 107



L'argent de l'eau reste à l'eau

PRIX DE L'EAU : une gestion mutualisée et maîtrisée

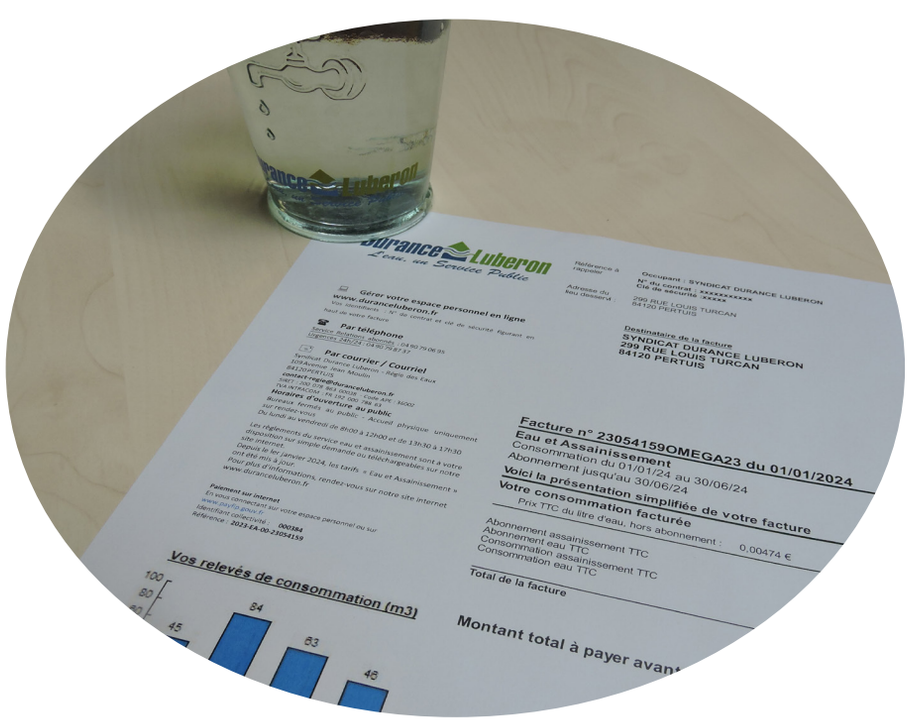
Parce que l'eau est un bien de première nécessité, le Syndicat Durance Luberon a à cœur d'en maîtriser son coût. Pour garantir des investissements équilibrés et un tarif de l'eau juste, le Syndicat Durance Luberon s'appuie sur une gouvernance locale et la solidarité territoriale.

Une gouvernance territoriale transparente et solidaire engagée pour une gestion publique de l'eau

Les élus locaux définissent la politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les investissements à engager pour assurer un service de qualité. Ils déterminent la part fixe annuelle, correspondant à l'abonnement au service ainsi que la part proportionnelle, correspondant à la consommation de l'abonné. Fondée en 1947 sur les principes de solidarité entre les communes rurales et urbaines, le Syndicat Durance Luberon applique historiquement un tarif de la part eau identique sur l'ensemble des communes desservies. Depuis le 1er janvier 2018, cette solidarité s'est étendue sur la part assainissement avec l'application d'un tarif unique et mutualisé sur l'ensemble du territoire du Syndicat Durance Luberon. **Afin de fournir un service public de qualité, le Syndicat fait preuve d'une politique ambitieuse et active en matière d'investissements sur ses ouvrages et son patrimoine.**

PRIX DE L'EAU : un tarif de l'eau et de l'assainissement maintenu en 2026

Après une augmentation du tarif d'assainissement en 2024, puis du tarif de l'eau potable en 2025, le Comité Syndical a souhaité maintenir les tarifs en vigueur afin de stabiliser la facture des usagers. Ainsi, lors de sa séance du 22 décembre 2025, il a approuvé à l'unanimité le maintien de la grille tarifaire pour l'année 2026.



Les tarifs Eau et Assainissement Collectif 2026

Un tarif mutualisé et unique
sur l'ensemble du territoire

MÊME TERRITOIRE
MÊME SERVICE
MÊME TARIF



721.35 € TTC

pour une consommation annuelle de 120 m³

(Service d'eau et d'assainissement)

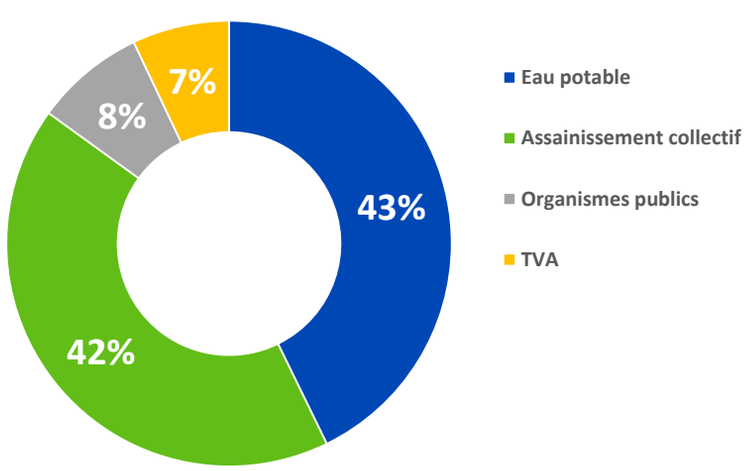
Basée sur une consommation annuelle de 120 m³	**EAU** (délibération n°2025.445 du 22/12/2025)	**ASSAINISSEMENT COLLECTIF** (délibération n°2025.453 du 22/12/2025)	**EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
Part fixe € HT/an (Abonnement)	74.50 €	44 €	118.50 €
Part proportionnelle € HT/m³ (Consommation)	1.95 €	2.17 €	4.12 €
Montant € HT /m³*	2.57 €	2.54 €	5.11 €
Montant € HT/m³**	3.02 €	2.57 €	5.59 €
Montant € TTC***	**3.19 €**	**2.82 €**	**6.01 €**

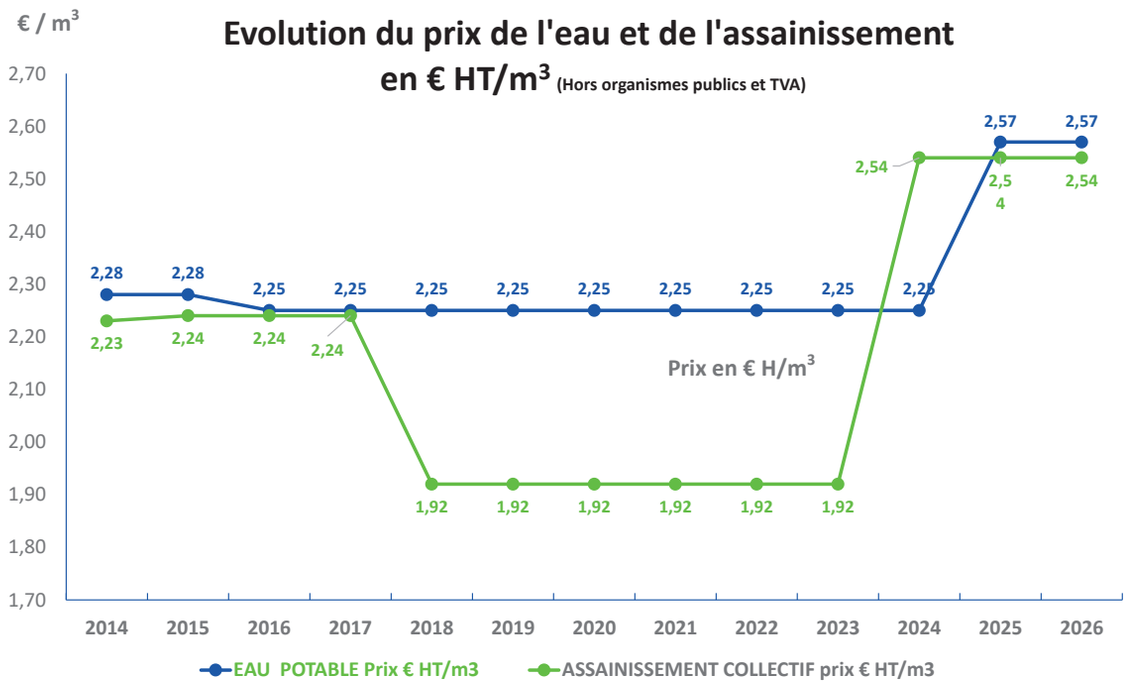
** Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*
*** Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon avec les redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*
**** Le prix € TTC comprend les redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la TVA*

Quel facteurs influent sur le prix de l'eau ? Le saviez-vous ?

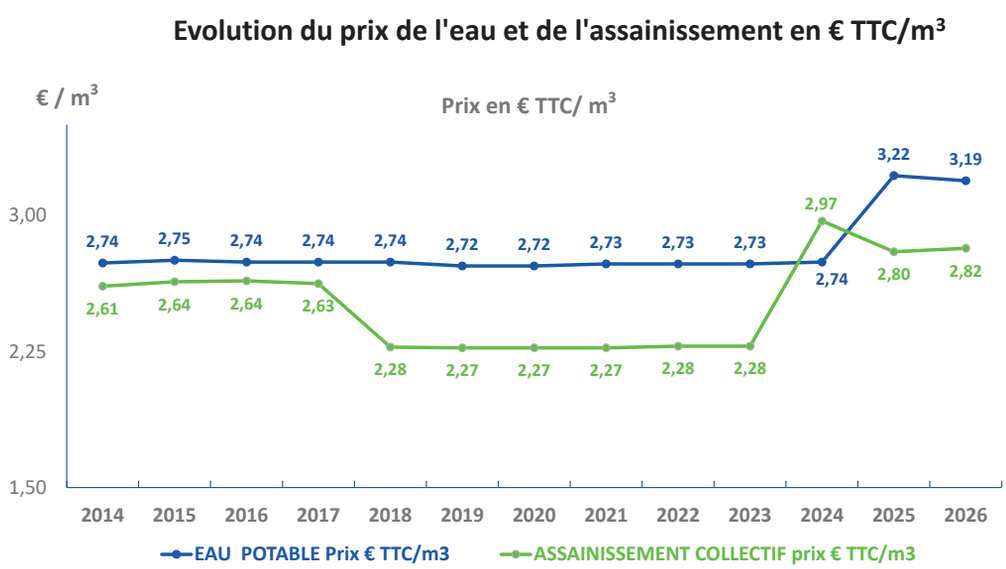
Les spécificités géographiques, géologiques ou encore topographiques de chaque territoire ont un impact sur le prix de l'eau. Les contraintes relatives aux ressources en eau (éloignement, profondeur, qualité, disponibilité de la ressource), les conditions d'acheminement de l'eau (avec ou sans pompage), la complexité des traitements pour la rendre potable, la sensibilité du milieu récepteur des eaux usées traitées, la densité de population et la longueur des réseaux de canalisations sont autant de facteurs qui varient fortement d'un territoire à un autre.

Répartition des tarifs votés le 22/12/2025 et appliqués sur la facture 2026





Le prix € HT est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.
De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.



Le prix € TTC est calculé pour une consommation annuelle de 120m3 et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.
De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.

Les tarifs Assainissement Non Collectif 2026

Le service du SPANC est obligatoire et financé par les redevances dont s'acquittent les usagers non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Les montants des redevances et pénalités sont fixés par délibération et **une mise à jour des tarifs a été voté en Comité Syndical le 18 Mai 2022 pour une application depuis le 1er juin 2022** (délibération n°2022-186 du 18 mai 2022).

Les prestations menées par le SPANC permettent de garantir aux particuliers et aux professionnels une installation conforme et pérenne, de mieux valoriser leur patrimoine, de préserver leur cadre de vie et de contribuer à la protection del'environnement

Le tarif des contrôles pour les installations ≤ 20EH

Contrôle de bon fonctionnement	Contrôle de conception réalisation	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
110 € HT tous les 10 ans	**420 € HT**	**250 € HT**

Le tarif des contrôles pour les installations ≥ 20EH

Contrôle de bon fonctionnement	Contrôle de conception réalisation	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
210 € HT tous les 10 ans	**600 € HT**	**320 € HT**

Pénalités *(les pénalités ne sont pas soumises à la TVA)*

Rapport de Carence	Pénalité financière (Rang 1)	Pénalité financière (Rang 2)
< 20 EH 40 € **> 20 EH 40 €**	**< 20 EH 110 €** **> 20 EH 210 €**	**< 20 EH 400 €** **> 20 EH 1200 €**



UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les élus du Syndicat Durance Luberon se mobilisent pour mener une politique active en matière d'investissement pour garantir une qualité de service et la pérennité du patrimoine. Sur la période 2021-2025, ce sont près de 18,5 millions d'euros qui ont été investis dans les services d'eau et d'assainissement.

Montant des investissements (€) [Chapitres 20;21;23]	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Montant de travaux en eau potable	2 682 343	1 779 745	2 478 883	3 374 206	**2 562 918**	**12 878 095**
Montant des travaux en assainissement collectif	1 088 966	731 436	1 855 548	1 213 837	**1 235 634**	**6 125 421**
Montant total	3 771 309	2 511 181	4 334 431	4 588 042	**3 798 553**	**18 513 556**

Sur la période 2021-2025

18,5 M€ d'investissement engagés

Soit 3,7 M€ /an en moyenne pour l'eau potable et l'assainissement

Le tarif de l'eau et de l'assainissement doit toujours être comparé au niveau d'investissement



UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE

L'utilisation d'outils de pilotage et de contrôle de l'exécution budgétaire permettent l'anticipation d'éventuels dysfonctionnements et améliorent les projections budgétaires.



COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE L'EAU POTABLE

Fonctionnement en euros

Dépenses	8 670 313 €	Recettes	9 802 062 €
Charges à caractère général	2 505 342 €	Atténuations de charges	37 399 €
Charges de personnel	2 771 412 €	Redevances aux usagers	7 794 659€
Atténuations de produit	560 000 €	Redevances pollution	4 483 €
Charges de gestion	646 956 €	Redevance modernisation	1 653 €
Charges financières	176 064 €	Autres taxes et redevances	0.84 €
Charges exceptionnelles	173 766 €	Travaux branchements	119 267 €
Dotation aux amortissements	1 505 647 €	Reprises sur provisions	19 901 €
Dotation aux provisions	331 125 €	Autres produits de gestion courante	3 €
		Remboursement frais par des tiers	61 888 €
		Autres Produits exceptionnels	299 967 €
		Amortissement reprises des subventions	142 137 €
		Cessions actifs	28 021 €
		Redevance consommation eau potable	1 267 971 €
		Autres produits activités annexes	24 144 €
		Recouvrement créances admises en non valeurs	568 €
Résultat de fonctionnement		**1 131 749 €**	
Report excédent antérieur		**1 046 882 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**2 178 631 €**	

Investissement en euros

Dépenses	3 392 519 €	Recettes	4 348 558 €
Immobilisations incorporelles	124 188 €	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000 €
Immobilisation corporelles	145 275 €	Dotations, fonds divers et réserves	1 592 618 €
Immobilisation en cours	2 293 454 €	Amortissement des immobilisations	1 505 647 €
Remboursement du Capital de la Dette	637 172 €	Opérations patrimoniales	50 292.36 €
Amortissements reprises des subventions	142 137 €		
Avance remboursable	50 292 €		
Résultat d'investissement		**956 038 €**	
Report excédent antérieur + Restes à réaliser		**- 848 860 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**107 178 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**- 668 979 €**	**2 178 632 €**	**2 285 810 €**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Durée d'extinction de la dette collective en année (eau potable) Indicateur de performance Ref. : P153.2	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en €	5 403 826	7 414 177	6 840 329	**6 209 256**
Épargne brute annuelle en €	1 949 052	1 855 974	606 031	**1 989 786**
Durée d'extinction de la dette en année	2.8	3.99	11.29	**3.12**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

8 670 313 M€

Recettes de fonctionnement

9 802 062 M€

Résultat de fonctionnement

1 131 749 M€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, **le Syndicat Durance Luberon a investi 2,29 M€ de travaux mandatés en 2025.**

11,3 M€ de travaux mandatés en 5 ans

dont 2,29 M€ en 2025

2,57 M€ d'investissement engagés en moyenne par an

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Fonctionnement en euros

Dépenses	5 302 102 €	Recettes	6 843 547 €
Charges à caractère général	1 633 178 €	Atténuations de charges	20 613 €
Charges de personnel	857 890 €	Redevances aux usagers	5 391 874 €
Charges de gestion	401 038 €	PFAC et travaux branchements	358 442 €
Charges financières	440 184 €	Autres prestations de services	169 731 €
Charges exceptionnelles	82 534 €	Cession actifs	34 000 €
Dotation aux amortissements	1 047 309 €	Produits financiers	470 217 €
Dotation aux amortissements des charges financières	685 235 €	Autres produits	72 979 €
Valeurs comptables éléments d'actifs cédés	55 000 €	Amortissements reprises des subventions	314 698 €
Dotations aux provisions	99 734 €	Reprise dépréciation actifs circulants	10 992 €
Résultat de fonctionnement		**1 541 445 €**	
Report excédent antérieur		**895 345 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**2 436 790 €**	

Investissement en euros

Dépenses	3 057 794 €	Recettes	1 845 908 €
Immobilisations incorporelles	135 295 €	Subventions d'investissements	57 494 €
Immobilisation corporelles	73 122 €	Emprunt	-
Immobilisation en cours	1 027 217 €	Amortissement des immobilisations	1 102 309 €
Remboursement Capital de la Dette	1 506 591 €	Dotation aux amortissements des charges financières	685 235 €
Amortissements reprises des subventions	314 698 €	Opérations patrimoniales	870 €
Opérations patrimoniales	870 €		
Résultat d'investissement		**- 1 211 886 €**	
Report excédent antérieur + Restes à réaliser		**- 56 879 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**- 1 268 765 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**- 1 268 765 €**	**2 436 790€**	**1 168 024 €**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement collectif) Indicateur de performance Ref. : P256.2	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en €	19 330 740	17 941 420	19 265 388	**17 765 034**
Épargne brute annuelle en €	1 471 031	1 352 787	2 033 364	**2 717 719**
Durée d'extinction de la dette en année	13.1	13.3	9.47	**6.54**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

5 302 102 M€

Recettes de fonctionnement

6 843 547 M€

Résultat de fonctionnement

1 541 445 M€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, **le Syndicat Durance Luberon a investi 1.02 M€ de travaux mandatés en 2025.**

5,37 M€ de travaux mandatés en 5 ans

dont 1,02 M€ en 2025

1,22 M€ d'investissement engagés en moyenne par an

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Fonctionnement en euros

Dépenses	147 316 €	Recettes	146 124 €
Charges à caractère général	22 138 €	Redevances aux usagers	119 487 €
Charges de personnel	100 799 €	Reprises sur provisions actifs circulants	78 €
Charges de gestion	9 743 €	Produits exceptionnels (pénalités non conformité des installations)	26 558 €
Charges financières	1 648 €	Autres produits de gestion courante	2 €
Dotations aux provisions	658 €		
Charges exceptionnelles	2 690 €		
Dotations aux amortissements des charges financières	9 641 €		
Résultat de fonctionnement		**- 1 191 €**	
Report excédent antérieur		**64 290 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**63 098 €**	

Investissement en euros

Dépenses	3 762 €	Recettes	9 641 €
Remboursement Capital de la Dette	3 762 €	Amortissements des immobilisations	9 641 €
Résultat d'investissement		**5 879 €**	
Report excédent antérieur + restes à réaliser		**43 831 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**49 710 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**49 710 €**	**63 098 €**	**112 808 €**

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement non collectif)	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en €	55 392	51 885	48 253	**44 492**
Épargne brute annuelle en €	- 2 503	32 016	37 969	**19 767**
Durée d'extinction de la dette en année	-22.13	1.62	1.27	**2.25**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

147 316 €

Recettes de fonctionnement

146 124 €

Résultat de fonctionnement

- 1 191 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET GÉNÉRAL



Fonctionnement en euros

Dépenses	1 086 411 €	Recettes	972 793 €
Charges à caractère général	373 092 €	Atténuations de charges	27 804 €
Charges de personnel	530 742 €	Autres produits de gestions courante	938 887 €
Charges de gestion	14 648 €	Produits exceptionnels	6 102 €
Charges financières	25 571 €		
Dotations aux amortissements	142 360 €		
Résultat de fonctionnement		**- 113 618 €**	
Report excédent antérieur		**180 136 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**66 518 €**	

Investissement en euros

Dépenses	13 986 €	Recettes	142 360 €
Immobilisations corporelles	13 986 €	Amortissement des immobilisations	142 360 €
Résultat d'investissement		**128 373 €**	
Report excédent antérieur + restes à réaliser		**288 875 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**417 248 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**417 248 €**	**66 518 €**	**483 766 €**

LA GESTION DES IMPAYÉS

La mise en œuvre de la loi Brotte du 15 avril 2013 et de son décret d'application en date du 27 février 2014 a interdit les coupures d'eau pour impayés à toute époque de l'année, pour l'ensemble des résidences principales. Depuis l'application de cette loi, le taux d'impayés sur le territoire du Syndicat Durance Luberon est en constante augmentation.

Recouvrement des factures d'eau et d'assainissement

Le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement et la gestion des impayés sont réalisés par le Comptable public.

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liées à ces postes.

Il est constaté que le taux d'impayés sur les factures est relativement élevé. Néanmoins, suite au travail de recouvrement du Centre des Finances Publiques, le taux d'impayés est en diminution d'exercice en exercice.

En 2025, les admissions en non valeurs se sont élevées à :

- **L'eau potable : 86 013 €** (84 193 € en 2024)
- **L'assainissement : 0 €** (29 586 € en 2024)

Taux d'impayés

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (eau potable) Indicateur de performance Ref. : P154.0	RPQS 2022 Facturation 2021	RPQS 2023 Facturation 2022	RPQS 2024 Facturation 2023	RPQS 2025 Facturation 2024
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	8 578 346.94	8 669 349.38	8 718 298.80	**8 478 992.27**
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	484 101.68	336 686.08	432 009.34	**487 148**
Taux d'impayés en %	5.64	3.88	4.96	**5.74**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (assainissement collectif) Indicateur de performance Ref. : P257.0	RPQS 2022 Facturation 2021	RPQS 2023 Facturation 2022	RPQS 2024 Facturation 2023	RPQS 2025 Facturation 2024
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	4 605 187.75*	4 476 532.96	4 577 004.84	**5 133 692.06**
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	316 448.83	213 328.69	265 232.25	**329 471**
Taux d'impayés en %	6.90*	4.77	5.79	**6.42**

**Une correction rectificative a été apportée sur les données SISPEA 2021. Le montant en € TTC facturé en 2021 est de 4 605 187.75 et non 4 476 532.96 ; le taux d'impayés est de 6.90 % et non 7.07%.*

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (assainissement non collectif)	RPQS 2022* Facturation 2021	RPQS 2023 Facturation 2022	RPQS 2024 Facturation 2023	RPQS 2025 Facturation 2024
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	126 327	144 871.00	151 220.50	**160 029**
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	2003.35	3 565.75	9 658	**8 755**
Taux d'impayés en %	1.58	2.46	6.39	**5.47**

**Une correction rectificative a été apportée sur les chiffres issus du RPQS 2022. Le montant en € TTC facturé en 2021 est de 126 327 et non 144 871 ; le montant en € restant impayé est de 2003.35 et non 3 556.80 ; le taux d'impayés est de 1.58% et non 2.32%.*

Évolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuées par le Centre des Finances Publiques

Évolution des impayés sur les factures d'eau	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Au 31/12/2025	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d' impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2020 8 544 869.66 € TTC	201 617	2.36	158 979	1.86	**143 327**	**1.67**
Montant facturé au titre de l'année 2021, 8 578 346.94 € TTC	291 051	3.39	208 057	2.43	**182 510**	**2.13**
Montant facturé au titre de l'année 2022, 8 669 349.38 € TTC	336 686	3.88	240 066	2.77	**205 594**	**2.37**
Montant facturé au titre de l'année 2023, 8 718 298.80 € TTC			432 009	4.96	**335 548**	**3.25**
Montant facturé au titre de l'année 2024, 8 478 992.27 € TTC					**487 148**	**5.74**

Évolution des impayés sur les factures d'assainissement	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Au 31/12/2025	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d' impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d' impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2020, 4 394 545.47 € TTC	149 143	3.39	119 788	2.73	**110 643**	**2.51**
Montant facturé au titre de l'année 2021, 4 605 187.75 € TTC	197 678	4.49	150 889	3.28	**134 460**	**2.92**
Montant facturé au titre de l'année 2022, 4 476 532.96 € TTC	213 328	4.77	153 524	3.43	**128 130**	**2.86**
Montant facturé au titre de l'année 2023, 4 577 004.84 € TTC				5.79	**204 417**	**4.46**
Montant facturé au titre de l'année 2024, 5 133 692.06 € TTC					**329 471**	**6.32**

Les montants des abandons de créances à caractère social

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon vote en début d'année un montant des abandons de créances à caractère social (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement).

Qu'est ce que le Fonds Social pour le logement (FSL) ?

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes, locataires, propriétaires occupants ou hébergées à titre gracieux, **qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives** (paiement du loyer et des charges notamment). Les aides du FSL peuvent être attribuées pour financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement. **Elles peuvent également permettre de rembourser des impayés de factures d'eau,** d'énergie et de téléphone. Ces aides ne constituent pas un droit, leur attribution peut être refusée.
Sur le territoire du Syndicat Durance Luberon (à l'exception de la Commune de Pertuis dont le FSL est géré par la Métropole Provence), c'est le Département qui instruit les dossiers et procède aux versements des aides.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

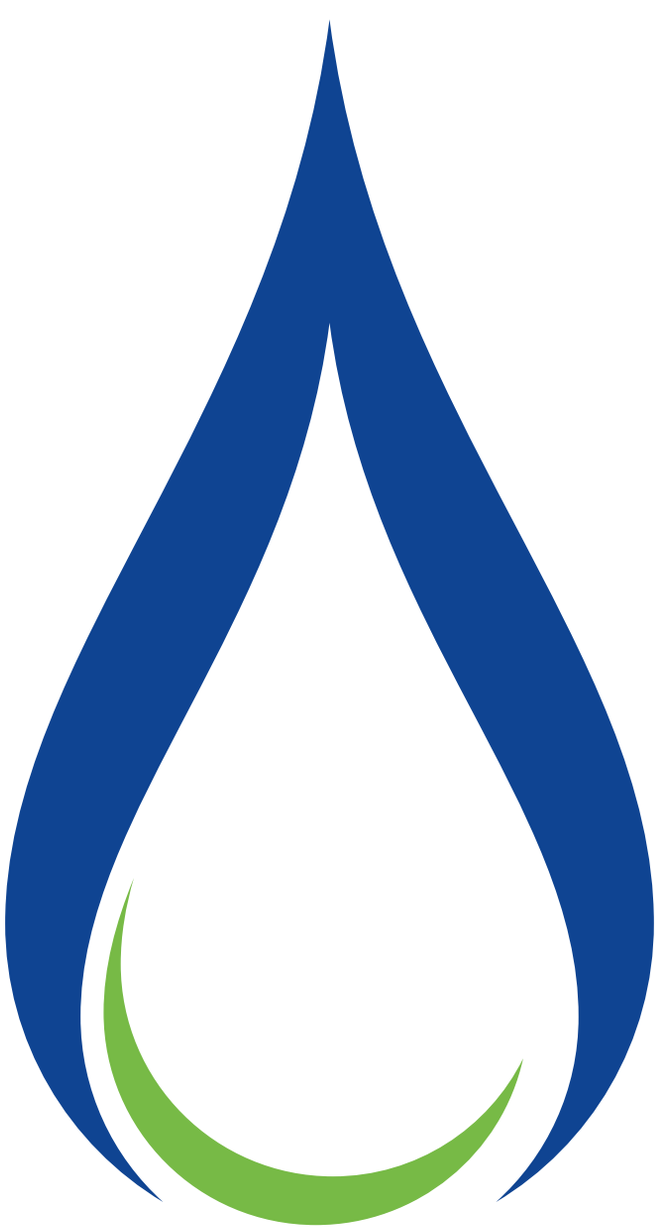
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (eau potable) Indicateur de performance Ref. : P109.0	2022	2023	2024	2025
Montant des abandons de créance (HT€)	33 643	1 127.60*	20 865.71	**8 177**
Versement à un fonds de solidarité (HT€)		1 988.62	2 007.61	**2 117**
Montant €/m³	0.0085	0.0007	0.0053	**0.0031**

***A partir de 2023, il a été pris en compte uniquement le montant des abandons de créance pour surendettement conformément à l'indicateur. Sur les années précédentes, il avait été pris en compte par erreur les admissions en non valeur et les créances éteintes à caractère non social.*

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (assainissement collectif) Indicateur de performance Ref. : P207.0	2022	2023	2024	2025
Montant des abandons de créance (HT€)	45 195	17 941	8 208	**8 066**
Versement à un fonds de solidarité (HT€)				
Montant €/m³	0.0171	0.0067	0.0041	**0.0040**

ANNEXES



Les indicateurs de l'eau potable

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.1) : **61 010 habitants**
Prix TTC au service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1 (D102.0) : **3.19 €/m³**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0) : **3 jours**

Indicateurs de performance	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Qualité des eaux Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)	100	100	**100**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100	**100**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2 B)	88	88	**98**
Rendement du réseau de distribution (P104.2)	89	87.40	**82.5**
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour](P105.3)	2.4	3	**3.5**
Indice linéaire des pertes en réseau [m³/km/jour] (P106.3)	2.03	2.3	**3.5**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	0.36	0.31	**0.30**
Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau (P107.2)	74.2	74.2	**74.2**
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€/m³] (P109.0)	0.0007	0.0053	**0.0031**
Taux d'occurence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés] (P151.1)	1.14	1.31	**0.87**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P.152.1)	100	100	**100**
Durée d'extension de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P.153.2)	4	11.3	**3.1**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.154.0)	3.88	4.96	**5.75**
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P.155.1)	1.94	1.68	**1.88**

Les indicateurs de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0) : **47 817 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : **1**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] (D203.0) : **757.60**

Prix TTC au service au m^3 pour 120 m^3 au 1er janvier N+1 (D204.0) : **2.82 €/m^3**

Indicateurs de performance	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	94.86	95.60	**94.73**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	81	81	**81**
Conformité de la collecte (P203.3)	99	100	**100**
Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	99	100	**100**
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	99	99	**99**
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	100	100	**100**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [en €/m^3] (P207.0)	0.0067	0.0041	**0.004**
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (251.1)	0.127	0.106	**0.146**
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km] (P252.2)	8.3	8.3	**9.1**
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	0.13	0.10	**0.12**
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)	100	100	**100**
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	110	110	**110**
Durée d'extinction de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P256.2)	13.3	9.50	**6.5**
Taux des impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)	4.77	5.79	**6.42**
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P258.1)	2.47	2.14	**1.98**

Les indicateurs de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (D301.0) : **13 702 habitants**

Indicateurs de performance	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	**80**	**80**	**80**
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	**70.6**	**80.4**	**71.7**

La facture d'eau 2026

La présentation de la facture d'eau est réglementée par l'arrêté du 10 juillet 1993.
Elle se compose de trois rubriques :

- Distribution de l'Eau : **Eau**
- Collecte et traitement des eaux usées : **Assainissement**
- Organismes publics : **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

Le prix de l'eau potable se décompose au 1er janvier 2026 :

- de la **redevance du Syndicat Durance** Luberon composée

- d'une part fixe annuelle (abonnement)
- d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau

- des **redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

- Consommation eau potable : 0.43 € HT/m³
- Performance des réseaux : 0.01 € HT/m³
- Redevance Prélèvement : 0.0383 € HT/m³

- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 5.5%

Le prix de l'assainissement se décompose au 1er janvier 2026:

- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée

- d'une part fixe annuelle (abonnement)
- d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau

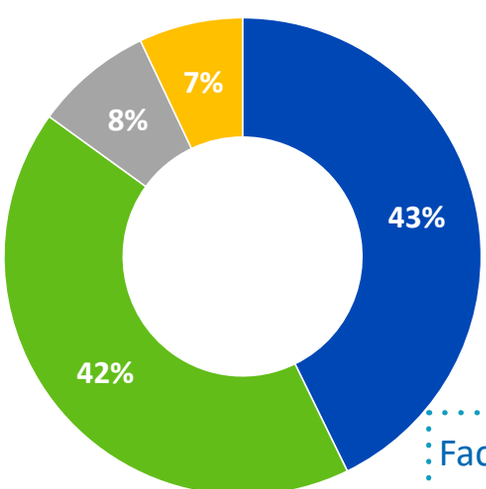
- de la **redevance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

- Performance des systèmes d'assainissement : 0.01 € HT/m³

- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :** 10 %

LA RÉPARTITION

pour une consommation annuelle de 120 m³



Distribution de l'eau potable : 43 %

Assainissement Collecte des eaux usées : 42%

Organismes publics : 8 %

TVA : 7 %

Facture pour une consommation annuelle de 120 m³

382,65 € TTC pour l'eau potable

338,69 € TTC pour l'assainissement

soit **721,35 € TTC**

La facture semestrielle d'eau : RECTO

Durance Luberon
L'eau, un Service Public

Référence à rappeler

Occupant : SYNDICAT DURANCE LUBERON
N° du contrat : XXXXXXXXXXXXXXXX
Clé de sécurité : XXXXXXXXXXXXXXXX

Adresse du lieu desservi :
299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

SGC PERTUIS
ESPACE SAINT-MARTIN
210 RUE F. GERNELLE BP113
84121 PERTUIS CEDEX

SYNDICAT DURANCE LUBERON
299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

Gérer votre espace personnel en ligne
www.duranceluberon.fr
Vos identifiants : N° de contrat et clé de sécurité figurant en haut de votre facture

Par téléphone
Service Relations abonnés : 04 90 79 06 95
Urgences 24h/24 : 04 90 79 87 37

Par courrier / Courriel
Syndicat Durance Luberon - Régie des Eaux
109 Avenue Jean Moulin
84120 PERTUIS
contact-regie@duranceluberon.fr
SIRET : 200 078 863 00038 - Code APE : 3600Z
TVA INTRACOM : FR 192 000 788 63

Horaires d'ouverture au public
Bureaux fermés au public - Accueil physique uniquement sur rendez-vous
Du lundi au jeudi 8h-12h/13h30-17h30 et le vendredi 8h-12h

Les règlements du service eau et assainissement sont à votre disposition sur simple demande ou téléchargeables sur notre site internet.
Depuis le 1er janvier 2024, les tarifs « Eau et Assainissement » ont été mis à jour.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.duranceluberon.fr

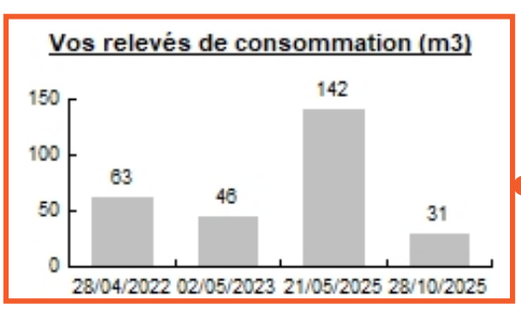
Paiement sur internet
En vous connectant sur votre espace personnel ou sur www.payfip.gouv.fr
Identifiant collectivité : **000384**
Référence : **2026-EA-00-26002814**

Facture n° 26002814OMEGA26 du 01/01/2026
Eau et Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation facturée — **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement : 0,00495 €

	Montants
Abonnement assainissement TTC	24,00
Abonnement eau TTC	38,97
Consommation assainissement TTC	290,29
Consommation eau TTC	304,05
Total de la facture	**657,31**



Historique des consommations

Montant total à payer avant le 25/05/2026 **657,31 €**

En espèces (Dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

SYNDICAT DURANCE LUBERON
299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA084015292000000002600281426
ICS : FR09ZZZ430916
Référence : XXXXXXXXXXXXXX **Montant : 657,31 €**
Créancier : SM DURANCE LUBERON

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

292110500267 SYNDICAT DURANCE L

La facture semestrielle d'eau : VERSO

Facture n° 26002814OMEGA26 du 01/01/2026

Consommation = nouvel index - ancien index 120 - 0 = 120 m3

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
45200804307888	XXXXXXXX	15		0			120	0
	Consommation totale relevée							**120**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Taux de TVA

Détail de votre facture	**Prix au**	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau				**270,94**	**14,90**	**285,84**
Abonnement Eau	01/01/2026	181 jours	74,50000	36,94	2,03 (5.5%)	38,97
Consommation Eau	01/01/2026	120 m3	1,95000	234,00	12,87 (5.5%)	246,87
Collecte des eaux usées				**282,22**	**28,22**	**310,44**
Abonnement Assainissement	01/01/2026	181 jours	44,00000	21,82	2,18 (10%)	24,00
Consommation Assainissement	01/01/2026	120 m3	2,17000	260,40	26,04 (10%)	286,44
Organismes publics				**57,71**	**3,32**	**61,03**
Redevance sur la consommation d'eau potable	01/01/2026	120 m3	0,39000	46,80	2,57 (5.5%)	49,37
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	01/01/2026	120 m3	0,02920	3,50	0,35 (10%)	3,85
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	01/01/2026	120 m3	0,02340	2,81	0,15 (5.5%)	2,96
Prélèvement ressources en eau, Ag. de l'Eau	01/01/2026	120 m3	0,03830	4,60	0,25 (5.5%)	4,85
Total de votre facture				**610,87**	**46,44**	**657,31**
				610,87	**46,44**	**657,31**

Consommation

Commentaires

Réclamations : Adressez-vous aux services administratifs de Durance Luberon _ 109 avenue Jean Moulin _ CS 60090 - 84120 Pertuis Cedex

Voie de recours : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement (article L221-4 du Code de l'organisation judiciaire) le tribunal d'instance (moins de 10 000€) ou de grande instance (au-delà de 10 000€) d'AVIGNON.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire. Le délai est suspendu en cas de recours à la médiation, à la conciliation, à la procédure anticipative ou à une procédure simplifiée de recouvrement des petites créances (article 2238 du Code civil)

Difficultés de paiement : Adressez-vous aux services du Trésor Public de Pertuis _ BP 113 _ 84121 PERTUIS Cedex.

Comptable chargé du recouvrement : Centre des Finances Publiques Espace Saint Martin BP 40 - 210 rue Francois Gernelle 84120 Pertuis

Modes de règlement possibles

MODALITES DE REGLEMENT :

Paiement sur Internet : se référer au recto de la facture

Prélèvement automatique /mensualisation : Contactez le Syndicat Durance Luberon ou connectez-vous à votre espace personnel (coordonnées au verso)
En vous déplaçant : Par carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite, ou au Centre des Finances Publiques de Pertuis.
Règlement sur le compte du comptable :BDF AVIGNON - IBAN : FR 11 3000 1001 69D8 4000 0000 066 - BIC : BDFEFRPPCCT inscrire SDL + NOM + PRENOM

Paiement par TIP SEPA : Référez-vous aux modalités inscrites sur le talon prédécoupé au bas de votre facture. Si vos références bancaires ne figurent pas sur le TIP, ou si celles-ci sont erronées, veuillez joindre un RIB au TIP.
Paiement par chèque : Adressez le TIP non signé et votre chèque libellé à **l'ordre du Trésor Public** au centre d'encaissement, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.
NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT

Évolution de la présentation de la facture d'eau à compter du 1/01/2026

Jusqu'en 2025, la facture d'eau présentait, pour chacune des rubriques « Distribution de l'eau » et « Collecte des eaux usées », quatre lignes distinctes correspondant à l'abonnement et à la consommation, réparties entre la part Régie et la part Syndicale.

À compter de 2026, afin d'en améliorer la lisibilité et d'en faciliter la compréhension, la présentation de la facture a été simplifiée. Elle comporte désormais deux lignes distinctes : une ligne « Abonnement » et une ligne « Consommation ». Cette nouvelle présentation permet de rendre les informations plus claires et plus facilement accessibles aux usagers.



Retrouvez la plaquette "Tarifs 2026"
sur notre site internet - rubrique téléchargement
|Documents pratiques

Les marchés publics conclus en 2025

En 2025, 29 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité Syndical pour la durée du mandat.

MARCHÉS FOURNITURES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT				
Fournitures nécessaires aux travaux neufs et de réparation des réseaux d'eaux usées	2025	CIFREO BONA / LAMBERTON	13 560 / 84 130	5 MARCHÉS SUBSÉQUENTS
Prestations de fournitures de pneumatiques et services associés pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon	24/07/2025	AZUR TRUCKS PNEUS	04 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Fournitures nécessaires aux travaux neufs et de réparations des réseaux d'eau potable	2025	CIFREO BONA / LAMBERTON	13 560 / 84 130	9 MARCHÉS SUBSÉQUENTS
MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 220 999,99 EUROS HT				
Fournitures et livraisons polymères	20/03/2025	SNF	42 163	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
MARCHÉS < 10 000,00 EUROS				
Mission CSPS Travaux - Extension Les Tourterelles à Cadenet	19/08/2025	CABINET BRACHET	04 100	CONSULTATION
Mission essai de compactage, ITV, étanchéité - Travaux extension Les Tourterelles à Cadenet	04/09/2025	AXIS 3D	13 160	CONSULTATION
MARCHÉS DE 10 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT				
Téléphonie fixe - lignes analogiques	01/03/2025	KOESIO PACA TELECOM	84 093	CONSULTATION
Téléphonie mobile	05/11/2025	BOUYGUES TELECOM	92 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
Etude sur l'optimisation du fonctionnement du surpresseur d'eau potable de l'Arinier à Cucuron et de Saint-Jean à Cadenet	04/12/2025	ARTELIA	13 016	CONSULTATION
Mission de maîtrise d'oeuvre pour la sécurisation et modernisation du poste de refoulement de la Ferrage à La Tour d'Aigues	12/12/2025	CABINET TRAMOY	84 240	MAITRISE D'OEUVRE
Etude structures pour la pose de panneaux photovoltaiques sur 6 sites du Syndicat Durance Luberon	12/12/2025	CIDECO	63 000	CONSULTATION
MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 399 999,99 EUROS HT				
Contrôle réglementaire et maintenance des équipements sous pression des sites eau potable et assainissement	18/04/2025	JOHN COCKERILL	13 270	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Entretien et maintenance des véhicules de la flotte automobile	28/10/2025	KEOS	84 120	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande

MARCHÉS TRAVAUX

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS à 89 999,99 EUROS HT				
Travaux pour la réhabilitation de l'armoire électrique du poste de relevage assainissement - Commune de Cadenet	11/06/2025	AQUASUD	13 440	CONSULTATION
Tracker solaire - Step Mirabeau	17/09/2025	OKWIND	35 370	CONSULTATION
MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS à 499 999,99 EUROS HT				
Renouvellement des surpresseurs - Station épuration de Pertuis	06/02/2025	OTV FRANCE SERVICE	13 015	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
Travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour le raccordement du lotissement Les Tourterelles - Commune de Cadenet	12/06/2025	SRC / AMOURDEDIEU	30 140 / 84 240	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Edition 2026
CHIFFRES 2025

NOTE D'INFORMATION
DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANÉE CORSE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement

ÉDITION 2026

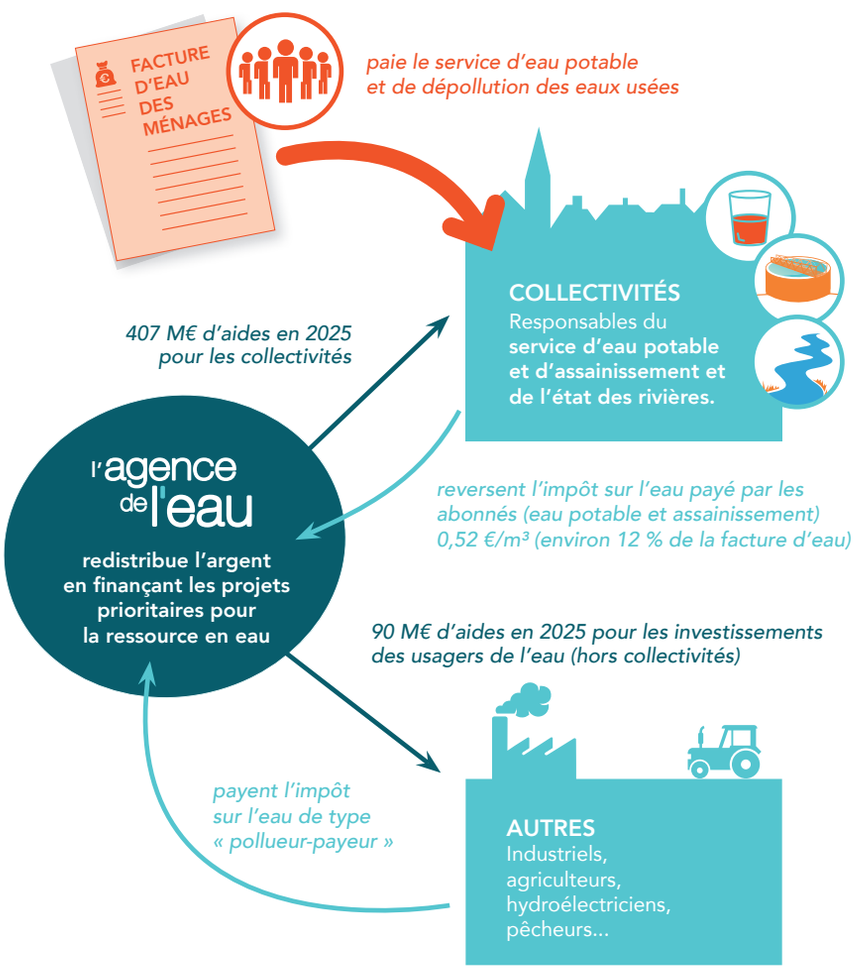
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.*



SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

▶ Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser **23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable**, **9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie** et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément,**12 Mm³ substitués** pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

▶ Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer **1617 ha de zones humides.**
L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

▶ Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.
160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

▶ Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.
Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

▶ Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques…).

▶ Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

▶ Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

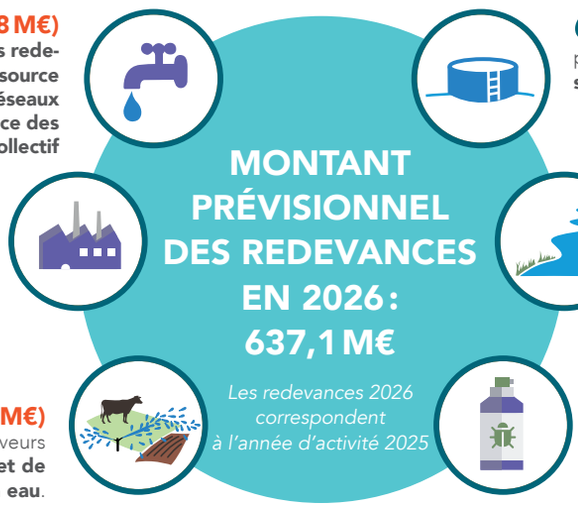
▶ Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



14,4 % (91,8 M€) payés par les collectivités **via les redevances de prélèvement sur la ressource en eau, pour performance des réseaux d'eau potable, pour performance des systèmes d'assainissement collectif**

17,2 % (109,5 M€) payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

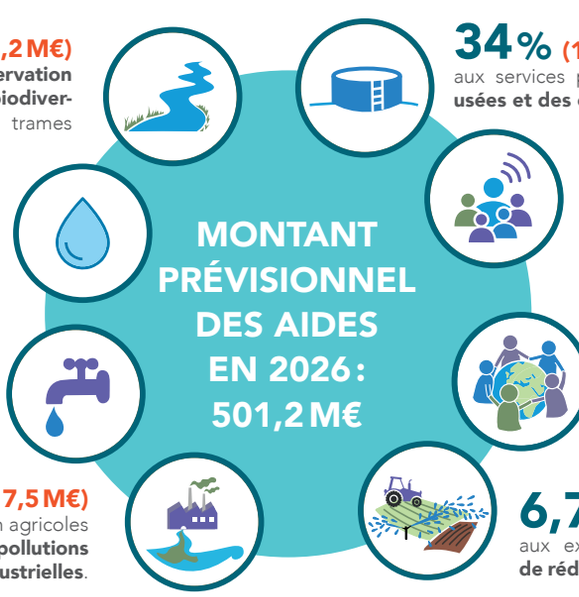
0,9 % (5,6 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

61,6 % (392,2 M€) payés par les abonnés **via la redevance sur la consommation d'eau potable.**

2,3 % (14,5 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

3,7 % (23,5 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse**.

Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.



18,6 % (93,2 M€) **pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

9,6 % (48,2 M€) **pour les économies d'eau** (collectivités, agriculture, industrie…)

22,4 % (112,1 M€) **pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable,** protection des captages.

3,5 % (17,5 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles**.

34 % (170,5 M€) aux services publics **pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.**

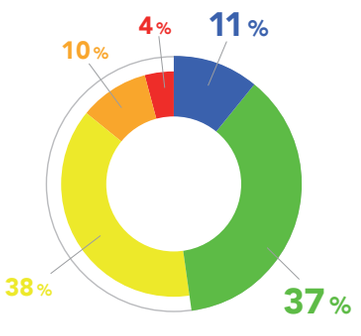
4 % (20,2 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, suivi et surveillance des eaux, communication, éducation.

1,2 % (6 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

6,7 % (33,5 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données État des lieux 2025



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.



91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Notre quotidien,
Nos valeurs,
Notre ADN.

IMPLICATION

PROFESSIONNALISME

SOLIDARITÉ



Services de l'Eau et de l'Assainissement

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS
Horaires d'ouverture :
Accueil téléphonique :
du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 | 13h30 - 17h30 et Vendredi : 8h00 - 12h00
Accueil physique uniquement sur rendez-vous :
Bureaux fermés le vendredi après-midi
Tel : 04 90 79 06 95
Mail : contact-regie@duranceluberon.fr

Service de l'Assainissement Non Collectif

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS
Horaires d'ouverture
du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 | 13h30 - 17h30 et Vendredi : 8h00 - 12h00
Tel : 04 90 79 87 36
Mail : spanc@duranceluberon.fr

Siège social

299 Rue Louis Turcan - 84120 PERTUIS
Horaires d'ouverture du lundi au vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30
Tel : 04 90 79 37 01
Mail : contact-syndicat@duranceluberon.fr

Nos services en ligne

- Effectuer vos démarches en ligne
- Consulter votre historique de factures
- Suivre l'évolution de vos consommations journalières
- Payer en ligne dans un espace sécurisé
- Adresser vos demandes directement en ligne

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Suivez-nous sur :

www.duranceluberon.fr

Photos : Canva - Adobe stock - Fep/Fncr - Syndicat Durance Luberon / Conception et réalisation : Service Communication Syndicat Durance Luberon - Rapport 2025 Eau et Assainissement

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-026

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 02

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Président expose,

VU l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui rend applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les dispositions relatives au fonctionnement des communes de plus de 3 500 habitants, tant qu'elles ne sont pas contraintes aux dispositions particulières qui concernent les EPCI ;

VU l'article L.2221-1 stipulant que les communes et les syndicats de communes peuvent exploiter directement des services d'intérêts publics à caractère industriel et commercial ;

VU l'article L.2221-16 portant établissement du règlement intérieur de la régie;

CONSIDÉRANT le règlement intérieur du Conseil d'Exploitation de la Régie Intercommunale Durance Luberon établi, annexé au présent rapport ;

Le Président demande à son Assemblée d'approuver le Règlement Intérieur du Conseil d'Exploitation de la Régie Intercommunale Syndicat Durance Luberon.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le Règlement Intérieur du Conseil d'Exploitation de la Régie Intercommunale du Syndicat Durance Luberon.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON - PERTUIS

Durance Luberon

L'eau, un Service Public

RÉGIE INTERCOMMUNALE DURANCE LUBERON

Règlement Intérieur du

CONSEIL D'EXPLOITATION

Le présent document constitue une proposition de Règlement Intérieur du Conseil d'exploitation de la Régie à simple autonomie financière du Syndicat Durance Luberon.



SOMMAIRE

Article 1 – OBJET DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR.....3

Article 2 – INSTANCES DE LA REGIE – ROLE DU CONSEIL D'EXPLOITATION.....3

Article 3 – ORGANISATION DES REUNIONS.....3

Article 4 – PRESIDENCE4

Article 5 – POLICE DU CONSEIL D'EXPLOITATION5

Article 6 – SECRETARIAT DE SEANCE.....5

Article 7 – QUORUM5

Article 8 – DEROULEMENT DE LA SEANCE-DEBATS.....5

Article 9 – AMENDEMENTS.....6

Article 10 – VOTES6

Article 11 – PREROGATIVES DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION.....6

Article 12 – DEVOIR DE DILIGENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION.....7

Article 13 – INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION8

Article 14 – PUBLICITE DES DECISIONS ET INFORMATIONS DES USAGERS8

Article 15 – DATE D'EFFET DU REGLEMENT - REVISION8

Le Comité Syndical, par délibération n° 96045 du 22 novembre 1996 a adopté la création de la Régie Intercommunale Durance Luberon pour l'exploitation des servicesde distribution d'eau potable et de l'assainissement et par délibération n° 04140 du 20 février 2004 pour le service de l'assainissement non collectif (SPANC).

Article 1 – OBJET DU PRÉSENT REGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour but de fixer le mode de fonctionnement du conseil d'exploitation de la régie intercommunale Durance Luberon du Syndicat Durance Luberon.

Article 2 – INSTANCES DE LA RÉGIE – ROLE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La Régie Intercommunale Durance Luberon est dotée de la seule autonomie financière sans personnalité propre, sa collectivité de rattachement est le Syndicat Durance Luberon.

Le Comité Syndical du Syndicat Durance Luberon dispose du pouvoir d'organisation de la Régie.

L'exécutif de la collectivité de rattachement est le représentant légal de la Régie et il en est l'ordonnateur. A ce titre il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions de l'organe délibérant.

Le Conseil d'Exploitation est consulté obligatoirement par l'exécutif sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la Régie et peut procéder à toutes mesures d'investigations et de contrôle. Le Conseil d'Exploitation se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations de la Régie, stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle notamment la situation financière, les comptes annuels et les marchés.

Article 3 – ORGANISATION DES RÉUNIONS

1 – **Réunions du Conseil d'Exploitation**

Le Conseil d'Exploitation se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président. Il est en outre réuni chaque fois que son Président le juge utile, ou sur demande du Préfet ou à la demande du tiers de ses membres. Les séances ne sont pas publiques. L'ordre du jour de la réunion comprend alors par priorité, les points indiqués par les demandeurs de la réunion.

Tout membre dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil d'Exploitation peut donner pouvoir à un autre membre à cet effet.

Les pouvoirs sont remis au plus tard en début de séance, les membres ne peuvent être porteur d'un seul pouvoir.

Lors de chaque réunion du Conseil d'Exploitation, son Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits ou évènements significatifs portant sur la vie de la Régie et intervenue depuis la dernière réunion.

2 – **Convocations**

Les convocations sont adressées par son Président.

Les convocations indiquent la date, l'heure, le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour, et comportent une note de synthèse sur les affaires se rapportant à l'ordre du jour.

Elles sont adressées aux membres du Conseil d'Exploitation par voie dématérialisée via le site « e-convocations », cinq jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par décision du Président, à un jour franc.

Le Conseil d'Exploitation se réunit soit au siège du Syndicat mixte, soit en un lieu adapté au choix du Président.

3 – **Ordre du Jour**

L'ordre du jour est fixé par le Président. Il est reproduit sur la convocation.

Les membres du Conseil d'exploitation disposent d'un droit de proposition : toute proposition reçue par le Président, au moins dix jours francs avant la date de la réunion, est inscrite à l'ordre du jour de la réunion suivante du Conseil d'exploitation.Tout comme les questions diverses, à charge pour le Conseil d'exploitation de décider alors s'il préfère examiner immédiatement cette proposition ou s'il souhaite la renvoyer à une prochaine réunion.

La convocation à la séance du Conseil d'exploitation, lors de laquelle il doit être procédé à l'élection du président, porte mention spéciale de cette élection.

4 – **Participation des Directeurs des services aux séances du Conseil d'Exploitation**

Sauf s'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion, les Directeurs de service assistent aux séances du Conseil d'Exploitation avec voix consultative.

Article 4 – PRÉSIDENCE

Lors de la réunion d'installation, sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil d'exploitation élit en son sein le Président et le Vice-Président.

Le Président et le Vice-Président sont élus par le Conseil d'exploitation à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour.

La durée du mandat du Président et du Vice-Président est la même que celle fixée pour les membres du Conseil d'exploitation.

Le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice de ses fonctions au Vice-Président.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le Vice-Président remplace le Président dans la plénitude de ses fonctions, toutes les fois que ce dernier est absent ou encore lorsqu'il est temporairement empêché.

En cas de démission, il est procédé à l'élection d'un nouveau Président dans un délai de 30 jours.

Article 5 – POLICE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Conseil d'exploitation est présidé par le Président ou, à défaut, par le Vice- Président.

Le Président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, met pour avis les propositions et délibérations, proclame les résultats des votes, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisementde l'ordre du jour.

Le Président dirige les débats du Conseil d'exploitation et assure la police de ses réunions. D'une manière générale, le Président veille à la bonne exécution des décisions du Conseil d'exploitation.

Article 6 – SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Les fonctions de secrétaire de séance sont confiées à un membre du Conseil d'exploitation désigné en début de séance. Il peut se faire assister par d'autres membres désignés dans les mêmes conditions.

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs ainsi que pour le décompte des votes.

Article 7 – QUORUM

Le Conseil d'exploitation ne peut émettre un avis valablement que s'il comporte plus de la moitié des membres présents.

Le quorum doit être atteint en début de séance, après chaque suspension de séance, ainsi que lors de la discussion de chaque point soumis à l'avis du conseil. Lorsque le quorum n'est pas atteint lors de l'examen d'un point de l'ordre du jour, le Président lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Si le quorum n'est pas atteint à la suite d'une première convocation régulièrement adressée, une seconde convocation est adressée aux membres du Conseil d'exploitation à 3 jours francs d'intervalle au moins. Le Conseil d'exploitation se prononce, alors, valablement sans condition de quorum, ceci devant être rappelé dans la seconde convocation.

Le Conseil d'exploitation se réunira alors dans un délai maximum de quinze jours.

Article 8 – DÉROULEMENT DE LA SÉANCE-DÉBATS

Les séances du Conseil d'exploitation ne sont pas publiques mais font l'objet de comptes rendus consultables par toute personne physique ou morale sur demande.

Sur proposition du Conseil d'exploitation et selon l'ordre du jour, ce dernier pourra s'adjoindre à titre consultatif, une ou plusieurs personnes choisies pour leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil d'exploitation donne avis successivement sur chacun des points inscrits, à l'ordre du jour, tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Le président accorde, seul, la parole aux membres du Conseil d'exploitation qui la lui demandent, ces derniers s'exprimant ensuite, sur chacun des points soumis à avis.

Le Président dispose du pouvoir de police des séances et il lui est reconnu le droit d'interrompre un orateur si celui-ci s'écarte trop de la question traitée ou en vient à discourir de manière abusivement longue.

En pareil cas, le Président, ou tout membre du Conseil d'exploitation, peut proposer le renvoi de cette question, ou des questions évoquées par l'orateur, à une séance ultérieure. Cette proposition est soumise au vote.

Aucune intervention n'est plus possible pendant le vote d'un point soumis à avis.

Article 9 – AMENDEMENTS

Les amendements peuvent être proposés s'agissant de toutes les affaires dont le Conseil d'exploitation peut donner avis.

Le membre qui propose un amendement doit demander la parole au Président, et propose son amendement lors du débat sur l'affaire en cause.

Un amendement peut également être déposé par écrit, à l'attention du Président, préalablement à la séance lors de laquelle la question sera débattue.

Le Conseil d'exploitation décide si les amendements proposés sont rejetés ou renvoyés à une prochaine séance.

Le rejet d'un amendement entraîne le rejet des sous-amendements éventuels subséquents.

Article 10 – VOTES

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Le président compte, assisté du ou des secrétaires, le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Les votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Article 11 – PRÉROGATIVES DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

1 – **Accès aux dossiers**

Sur demande expresse auprès du Président, les membres du Conseil d'Exploitation peuvent, dès réception de la convocation précédant la séance, consulter au siège du Syndicat l'ensemble des dossiers, projets de contrats ou de marchés qui seront soumis pour avis lors de ladite séance.

Ils devront en faire la demande auprès du Président par courrier ou courriel, au moins 5 heures ouvrées avant l'heure souhaitée de consultation.

Les dossiers seront tenus à la disposition des membres lors de la séance.

2 – **Questions orales et écrites**

Les membres du Conseil d'exploitation peuvent formuler des questions orales lors de toutes les séances du Conseil d'exploitation.

Ces questions orales portent sur des sujets intéressant le fonctionnement de la Régie. Elles ne donnent pas lieu à débats, sauf si au moins un tiers des membres présents le demande.

Chaque membre du Conseil d'exploitation peut également adresser par écrit au Président des questions concernant le fonctionnement de la Régie, quarante-huit heures au moins avant la prochaine réunion du Conseil d'exploitation.

Le Président peut soit répondre par écrit, soit répondre à la prochaine réunion du Conseil d'exploitation.

Article 12 – DEVOIR DE DILIGENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque membre du Conseil d'Exploitation s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- A consacrer à l'étude des questions traitées par le conseil, tout le temps nécessaire,
- A veiller à ce que le présent règlement soit appliqué,
- A forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt de la Régie,
- A participer activement à toutes les réunions du Conseil d'Exploitation, sauf empêchement,
- A formuler toute proposition tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil d'Exploitation et des commissions.
- A faire preuve de discrétion pour tous les dossiers traités en Conseil d'Exploitation et toutes les informations concernant la régie.

Le Conseil d'Exploitation veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux usagers. Chaque membre du Conseil d'Exploitation, notamment par sa contribution aux travaux du conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque membre du Conseil d'Exploitation s'engage à remettre son mandat à la disposition du conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Tout membre du Conseil d'Exploitation est réputé démissionnaire de plein droit du conseil dès que, sans motif valable, il ne se présente pas ou s'il ne se fait pas représenter à plus de 3 séances successives de l'organe dans lequel il siège.

Article 13 – INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Les fonctions du Conseil d'exploitation sont gratuites. En dehors du remboursement de leurs frais de déplacement, les membres du Conseil d'exploitation ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence.

Dans la limite des crédits disponibles, les membres peuvent bénéficier du remboursement de leur frais de voyage (Transport, hébergement, repas), sur le fondement d'un ordre de mission, signé préalablement par le Président du Syndicat.

Les frais sont remboursés selon les conditions prévues par les textes. Le remboursement des frais se fait par virement bancaire, sur présentation des justificatifs de dépenses légaux et d'un relevé d'identité bancaire.

Article 14 – PUBLICITÉ DES DÉCISIONS ET INFORMATIONS DES USAGERS

1 – **Procès-verbaux de séance**

Les séances du Conseil d'exploitation donnent lieu à l'établissement, par le Directeur, d'un procès-verbal qui présente l'intégralité des débats sous forme synthétique, qu'il soumet au Président.

Ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Conseil d'exploitation.

2 – **Information des usagers**

Toute personne physique ou morale peut demander en communication les procès- verbaux des avis du Conseil d'exploitation, des budgets et des comptes de la Régie Intercommunale Durance Luberon.

Cette demande devra être adressée par écrit au Président du Syndicat.

La personne pourra prendre, à ses frais, copie totale ou partielle des documents consultés. Un titre de recette sera émis pour le règlement des frais.

Article 15 – DATE D'EFFET DU REGLEMENT - RÉVISION

Le présent règlement intérieur de la Régie Intercommunale Durance Luberon est adopté par le Comité Syndical de sa réunion en date du 22 septembre 2026.

Le présent règlement intérieur est applicable à compter de la date de sa publication, et valable jusqu'à la fin du mandat électoral sauf en cas de révision.

Il pourra faire l'objet de modifications ultérieures adoptées par le Comité à la majorité de ses membres. Il sera adopté à chaque renouvellement de mandat.

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-027

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 03

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2026-004 DU 13/05/2026

Le Président expose,

VU les dispositions de l'article L.1414-2 du C.G.C.T. disposant que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même Code ;

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du C.G.C.T. prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée de :

- l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président
- cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités .

CONSIDERANT la délibération n°2026-004 du 13.05.2026 erronée en raison du nombre insuffisant de membres élus, il conviendra de procéder à une nouvelle élection des membres élus titulaires et suppléants ;

Pour l'élection des membres de la CAO, les candidatures prennent la forme d'une liste comprenant les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection se déroulera au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T).

Le Président demande à son Assemblée de bien vouloir décider que l'élection se déroule par un vote à main levée de procéder.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE que l'élection se déroule par un vote à main levée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

Le Président fait appel aux candidats pour constutuer la liste des membres titulaires.
Se porte candidat :

- Naïs MENGIN
- Michel AURIOL
- Patrice VARAIRE
- Patrice CHASSAGNE
- Sylvie GREGOIRE

Le Président passe au vote.

A L'UNANIMITE, sont élus membres titulaires de la Commissionn d'Appel d'Offres (CAO) :
- **Naïs MENGIN**
- **Michel AURIOL**
- **Patrice VARAIRE**
- **Patrice CHASSAGNE**
- **Sylvie GREGOIRE**

Le Président fait ensuite appel aux candidats pour constituer la liste des membres suppléants.
Se porte candidat :
- Jean-Marc ACERO
- Séverine MAUGAN-CURNIER
- Thierry DERNIS
- Alain FERRETI
- Baptiste CAVALIER

Le Président passe au vote.

A L'UNANIMITE, sont élus membres suppléants de la Commissionn d'Appel d'Offres (CAO) :
- **Jean-Marc ACERO**
- **Séverine MAUGAN-CURNIER**
- **Thierry DERNIS**
- **Alain FERRETI**
- **Baptiste CAVALIER**

Au regard de ce qui précède, le Président **PROCLAME ELUS à l'unanimité :**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Naïs MENGIN	**Jean-Marc ACERO**
Michel AURIOL	**Séverine MAUGAN-CURNIER**
Patrice VARAIRE	**Thierry DERNIS**
Patrice CHASSAGNE	**Alain FERRETI**
Sylvie GREGOIRE	**Baptiste CAVALIER**

DIT que la présente délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2026-004 du 13/05/2026

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-028

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 04

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION A 4 VICE-PRESIDENTS : MESSIEURS AURIOL, FRANCESCHI, AUTRAN, CHASSAGNE.

Le Président expose,

Vu la Loi n° 2002-276 du février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu l'article 96 de la loi 2019-1461 du 27/12/19 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique en modifiant l'article 5211-12 du C.G.C.T ;

Vu l'article 5211-12 du C.G.C.T relatif au mode de calcul des indemnités pourvant être accordées ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer les taux des indemnités Des vice-Présidents pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDÉRANT que le taux maximum est déterminé par le nombre d'habitants,

CONSIDÉRANT que la population du territoire du SYNDICAT est comprise entre 50.000 et 99.999 habitants, dont le taux maximum est fixé à 11.81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est proposé une indemnité de fonction attribuée à quatre vice-Présidents suivant le taux de 11,81 % applicable sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les quatre vice-Présidents proposés sont :

- M. Michel AURIOL, 1er vice-Président en matière de Finances,
- M. Rémy FRANCESCHI, 4ème vice-Président au titre du Service Abonnés,
- M. Michel AUTRAN, 7ème vice-Président en matière d'achats – Commande Publique,
- M. Patrice CHASSAGNE, 8ème vice-Président en matière de Travaux.

En conséquence, le Président demande à son Assemblée d'une part, d'approuver l'attribution d'une indemnité de fonction à Messieurs AURIOL, FRANCESCHI, AUTRAN et CHASSAGNE et d'autre part, de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'attribution, à compter du 1er octobre 2026, une indemnité de fonction suivant le taux de 11,81 % applicable sur l'indice brut terminal de la fonction publique à Messieurs AURIOL, FRANCESCHI, AUTRAN et CHASSAGNE .

AUTORISE le Président à signer les arrêtés correspondants et l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-029

29 septembre 2026
Transmis le
EXÉCUTOIRE

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 05

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DU PLAN SOLAIRE (DISPOSITIF « SUD PV PLUS » AU PROFIT DE LA REALISATION DE 8 CENTRALES SOLAIRES SUR 6 TOITURES DE BATIMENTS PUBLICS ET 2 TERRAINS PUBLICS.

Le Président expose,

Le plan solaire constitue le cadre régional en faveur de la filière solaire. Son objectif est de contribuer à la concrétisation des ambitions du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et du plan climat régional en termes de déploiement du solaire PV et du solaire thermique sur le territoire régional.

Le dispositif Sud PV + vise à aider à la réalisation d'opérations PV en ACC ou ACI dans l'objectif de rendre opérationnelles les ambitions fortes du Plan Climat Régional, tout en aidant les acteurs territoriaux à avoir un projet solide. Ce dispositif aide les opérations dont notamment le taux d'autoconsommation est supérieur à 80 %, et qui ne bénéficient pas de l'aide étatique de l'obligation d'achat.

Rappel du projet : l'objectif général pour le SDL est de participer à la transition énergétique en solarisant au mieux son foncier tout en « effaçant » en journée une partie de ses factures.

Objectif opérationnel : solariser 6 toitures et 2 sites au sol.
La présente demande d'aide concerne 6 toitures étudiées et validées comme pouvant accueillir une installation photovoltaïque. Les sites sont des bâtiments techniques participants à l'approvisionnement en eau potable ou à l'assainissement des eaux usées du territoire du SDL. Il s'agit des Stations d'Epuration de Pertuis, de Cadenet (sol + toiture), de La Tour d'Aigues, et de Lauris pour les sites d'assainissement et de la Station des Belouzes et du Réservoir de St Sépulcre (toiture) et de Vidalet (sol) pour les sites d'eau potable.
Conformément aux dispositions des articles L. 1321-1 et L. 1321-2 du CGCT, le Syndicat Durance Luberon agit en tant que propriétaire pour les 6 sites concernés (sauf pour Cadenet, en tant que gestionnaire, avec l'accord de la commune de Cadenet).

Suite à une étude de faisabilité préalable, une étude de structure sur les 6 toitures a validé la possibilité de poser des panneaux sans renforcement de structure (étude financée avec l'aide du dispositif Paré pour le solaire du Plan solaire régional) ; les travaux peuvent donc être lancés sur les toitures.
Seul le réservoir du Saint Sépulcre nécessite en amont la réfection de l'étanchéité de sa toiture, afin qu'elle puisse accueillir des panneaux solaires (étanchéité financée avec l'aide du dispositif Paré pour le solaire du Plan solaire). Un maître d'œuvre a été missionné pour mener à bien le suivi de tous ces travaux

Enfin, les 6 sites ont un taux prévisionnel d'autoconsommation supérieur à 80 % (les stations consommeront la quasi-totalité de l'électricité produite sur place, ce qui représentera entre 5% et 35 % de leur consommation totale), et le (faible) surplus de l'électricité qui ne sera pas consommé sur place sera certainement à terme partagés aux autres bâtiments du SDL via une opération d'ACC.

Au regard de ce qui précède, le Président demande à ses membres d'approuver le plan de financement précité pour la réalisation des travaux de solarisation, de le charger de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi de la subvention correspondante et de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Plan de financement prévisionnel (Hors Taxe) :

DOSSIER 1 (ACI)					
	Belouze	**Lauris**	**Pertuis**	**St Sépulcre**	**TOTAL**
BUDGET	EAU	assainissement	assainissement	EAU	
TYPE	toiture	toiture	toiture	toiture	
puissance (KWC)	21	27,5	40,5	72,9	161,90
Investissement	31925	40130	55260	88490	**215 805,00**
SUD PV+	4788,75	6019,5	8289	13273,5	**32 370,75**
Reste à charge SDL	27136,25	34110,5	46971	75216,5	**183 434,25**
DOSSIER 2 (ACC)					
	Cadenet	**Cadenet**	**La Tour**		**TOTAL**
BUDGET	assainissement	assainissement	assainissement		
TYPE	sol	toiture	toiture		
puissance (KWC)		18	16		
Investissement	409900	27595	26450		**463 945,00**
SUD PV+	81980	5519	5290		**92 789,00**
Reste à charge SDL	327920	22076	21160		**371 156,00**
DOSSIER 3 (ACI)					
	Vidalet				**TOTAL**
BUDGET	EAU				
TYPE	sol				
puissance (KWC)					
Investissement	355000				**355 000,00**
SUD PV+	53250				**53 250,00**
Reste à charge SDL	301750				**301 750,00**
TOTAL projet	1 034 750,00				
TOTAL subvention	**178 409,75**				
TOTAL reste à charge	**856 340,25**				
dont budget assainissement	452 237,50				
dont budget EAU	404 102,75				

Au regard de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'approuver le plan de financement précité pour la réalisation des travaux de solarisation, de l'autoriser d'une part, à solliciter le Conseil Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'octroi de la subvention correspondante et, d'autre part à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement précité pour la réalisation des travaux de solarisation,

AUTORISE le Président d'une part à solliciter le Conseil Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'octroi de la subvention correspondante et, d'autre part à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-030

ACTE EXECUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 06

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : AVENANT N° 4 DU MARCHE DE TRAVAUX « AC MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHE 2022-FEA-05

Le Président expose,

VU le marché n°2022-FEA-07 «ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHÉ 2022-FEA-05 notifié le 04 août 2022 ;

VU la répartition initiale du montant maximum du marché réalisée par le mandataire via l'attestation de répartition entre les différents membres du groupement soit :

REPARTITION INITIALE DES PRESTATIONS DES CO-TRAITANTS 4E ANNEE				
	AEP montant HT	**ASST montant HT**	**CUMUL montant HT**	**CUMUL montant TTC**
SRC	500 000,00	200 000,00	700 000,00	840 000,00
GUIGUES	300 000,00	200 000,00	500 000,00	600 000,00
AMOURDEDIEU	200 000,00	200 000,00	400 000,00	480 000,00
TOTAL MARCHE	**1 000 000,00**	**600 000,00**	**1 600 000,00**	**1 920 000,00**

VU l'ordre de service établi concernant la répartition entre les titulaires pour la quatrième année du marché.

CONSIDÉRANT,

QU'il est nécessaire de modifier la répartition des montants entre les titulaires du de la façon suivante :

NOUVELLE REPARTITION DES PRESTATIONS DES CO-TRAITANTS 4E ANNEE				
	AEP montant HT	**ASST montant HT**	**CUMUL montant HT**	**CUMUL montant TTC**
SRC	200 000,00 *(soit -300 000 €HT)*	320 000,00 *(soit +120 000 €HT)*	520 000,00	624 000,00
GUIGUES	600 000,00 *(soit +300 000 €HT)*	230 000,00 *(soit + 30 000 €HT)*	830 000,00	996 000,00
AMOURDEDIEU	200 000,00	50 000,00 *(soit -150 000 €HT)*	250 000,00	300 000,00
TOTAL MARCHE	**1 000 000,00**	**600 000,00**	**1 600 000,00**	**1 920 000,00**

QUE le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.
QUE toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'approuver l'avenant n°4 du marché de travaux « ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHE 2022-FEA-05 NOTIFIE LE 04/08/2022 » actant la répartition pour la quatrième année entre les titulaires et de l'autoriser à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°4 du marché de travaux « ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHE 2022-FEA-05 NOTIFIE LE 04/08/2022 » actant la répartition pour la quatrième année entre les titulaires,

AUTORISE le Président à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-031

ACTE EXÉCU...
Affiché et Trar...
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 07

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : MARCHE N° 2025-MGEAS-02 « PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON » LOT N° 1 – GENERAL – AVENANT N° 1 : AJOUT DE L'ECO CONTRIBUTION AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Président expose,

VU le marché n° 2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°1 GÉNÉRAL d'un montant maximum de commandes annuel de 1 000,00 € HT notifié le 24/07/2025 à AZUR TRUCKS PNEUS;

Conformément à la réglementation, le montant de l'éco-participation doit être appliqué par le titulaire et ajouté au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Par conséquent, un avenant est établi afin d'acter l'ajout au BPU de l'éco participation au tarif en vigueur.

Cette disposition s'applique sur les reconductions à venir.

L'avenant n'a pas une incidence financière sur le montant maximum du marché.
Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°1 GÉNÉRAL » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU et l'autoriser à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°1 GÉNÉRAL » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU,

AUTORISE le Président à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-032

ACTE EXECUTOIRE
affiché et transmis
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 08

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Séverine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN COMPLEMENT D'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DANS LE CADRE DE LA MODELISATION DE LA NAPPE DE LA DURANCE AU NIVEAU DE PERTUIS ET POUR LE SUIVI DE SA POLLUTION AVEC REALISATION D'ANALYSES DE COHV DANS LES EAUX SOUTERRAINES UTILISEES ACTUELLEMENT EN AVAL DE LA ZONE D'ACTIVITE DE PERTUIS

Le Président expose,

Le groupement de commande se constitue dans l'intérêt général, au titre de la protection de la population, afin de suivre l'évolution de la pollution de la nappe alluviale de la Durance, découverte sur le secteur Sud de la zone d'activités de la Commune de Pertuis s'étendant vers l'ouest jusqu'à la Commune de Villelaure, et au Sud de la station de pompage de Vidalet du Syndicat Durance Luberon.

Les deux campagnes d'analyses réalisées par le Syndicat Durance Luberon sur la nappe alluviale de la Durance ont permis de détecter cinq molécules polluantes principale relatives au Tétrachloroéthylène (PCE), la molécule mère et quatre de ses dérivés, le Trichloroéthylène (TCE) étant le premier produit de dégradation du PCE.

Le groupement de commande a pour objet de missionner un hydrogéologue pour la réalisation de prélèvements d'eau sur les piézomètres présents sur le territoire concerné, propriétés du Syndicat Durance Luberon ou sur tout autre point d'eau avéré pertinent pour l'étude. Les données collectées et analysées donneront lieu à un compte rendu circonstancié.

Ce suivi devra être réaliser d'une part sur 76 points en période dite de « basses eaux » et de « hautes eaux » et, d'autres part sur 5 ou 8 points stratégiques tous les deux mois pendant une année.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation du suivi de la pollution au COHV de la nappe de Pertuis et Villelaure des COHV :

- Suivi sur le réseau de mesure 2026, en basses eaux 2026-2027 et en hautes eaux 2027 (biannuelle).
- Suivi de la pollution de la nappe de Pertuis et Villelaure par analyse des COHV sur 5 ou 8 points stratégiques, tous les deux mois pendant une année.

Les suivis comprennent notamment :

- La réalisation de prélèvements et d'analyses
- Le suivi piézométrique
- L'interprétation des résultats
- La rédaction des rapports d'analyses
- Les réunions de présentation des résultats et rapports d'analyses

L'enveloppe financière est proposée de la manière suivante :

Suivi sur le réseau de mesure 2026, en basse eaux 2026 – 2027 et en hautes eaux 2027 (bisannuelle)

Le montant estimé s'élève à 39.850,00 € HT soit 47.820,00 € TTC. La répartition à la charge de chacun du groupement est la suivante :

- **Syndicat Durance Luberon** : 30% du montant soit : 11.955,00 € HT / 14.346,00 € TTC
 La différence soit : 27.895,00 € HT / 33.474,00 € TTC est proratisée entre les membres selon le nombre de points de mesures (Nombre) sur le territoire de chaque commune.

- **La Commune de Pertuis*** : 59 prélèvements
 (33.474,00 € TTC / 75) X 59 = 27.119,55 €TTC

- **La Commune de Villelaure*** : 16 Prélèvements
 (33.474,00 € TTC / 75) x 16 = 7.354,45 €TTC

*Les budgets des communes se présentent en TTC, leur part est calculée uniquement en TTC

Suivi de la pollution de la nappe de Pertuis et Villelaure par analyse du COHV sur 5 ou 8 points stratégiques, tous les deux mois pendant une année.

Le montant estimé s'élève à 13.630,00 € HT soit 16.356,00 € TTC. La répartition à la charge de chacun du groupement est la suivante :

- **Syndicat Durance Luberon** : 30% du montant soit : 4.089,00 € HT / 4.906,80 € TTC
 La différence soit : 9.541,00 € HT / 11.449,20 € TTC est proratisée entre les membres selon le nombre de points de mesures (Nombre) sur le territoire de chaque commune.

- **Commune de Pertuis** : La différence soit : 9.541,00 € HT / 11.449,20 € TTC est à la charge de la Commune de Pertuis uniquement, les points stratégiques se situant sur la commune de Pertuis

*Les budgets des communes se présentent en TTC, leur part est calculée uniquement en TTC

Le Président demande à son Assemblée d'approuver d'une part, la convention de groupement de commande dans les conditions précitées et, d'autre part de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention de groupement de commande dans les conditions précitées

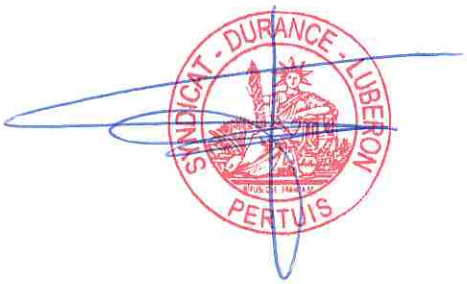
AUTORISE le Président à la signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR



- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES -

POUR UN COMPLÉMENT D'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DANS LE CADRE DE LA MODÉLISATION DE LA NAPPE DE LA DURANCE AU NIVEAU DE PERTUIS ET POUR LE SUIVI DE SA POLLUTION AVEC REALISATION D'ANALYSES DE COHV DANS LES EAUX SOUTERRAINES UTILISÉES ACTUELLEMENT EN AVAL DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE PERTUIS.

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Durance Luberon**, sis 299, rue Louis Turcan, 84120 PERTUIS et représenté par son Président, Monsieur Aurélien AUCLAIR, agissant en vertu de la délibération n° 2026.001 du 13 mai 2026, ci-après désigné « le Syndicat », autorisé à signer la convention par délibération n° 2026.XXX du 22 septembre 2026;

Et

La **Commune de Pertuis**, sis 37 Rue Voltaire, 84120 PERTUIS et représentée par son Maire, Monsieur Aurélien AUCLAIR, agissant en vertu de la délibération n°26.DGS.103, ci-après désignée « la commune de Pertuis », autorisé à signer la convention par délibération n° XXXXXXX.XXX du 21 septembre 2026

Et

La **Commune de Villelaure**, sise Place Général de Gaulle, 84530 VILLELAURE et représentée par son Maire, Monsieur Adrien VOGEL, agissant en vertu du Procès-Verbal de proclamation en date du 20 mars 2026 ci-après désignée « la commune de Villelaure », autorisé à signer la convention par délibération n° XXXXXXX.XXX du 17 septembre 2026

Aux visas du :

- Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L. 2113-8 ;
- Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-3.

Préambule :

Le groupement de commande se constitue dans l'intérêt général, au titre de la protection de la population, afin de suivre l'évolution de la pollution de la nappe alluviale de la Durance, découverte sur le secteur Sud de la zone d'activités de la Commune de Pertuis s'étendant vers l'ouest jusqu'à la Commune de Villelaure, et au Sud de la station de pompage de Vidalet du Syndicat Durance Luberon.

Les deux campagnes d'analyses réalisées par le Syndicat Durance Luberon sur la nappe alluviale de la Durance ont permis de détecter cinq molécules polluantes principales relatives au Tétrachloroéthylène (PCE), la molécule mère et quatre de ses dérivés, le Trichloroéthylène (TCE) étant le premier produit de dégradation du PCE.

Le groupement de commande a pour objet de missionner un hydrogéologue pour la réalisation de prélèvements d'eau sur les piézomètres présents sur le territoire concernés, propriétés du Syndicat Durance Luberon ou sur tout autre point d'eau avéré pertinent pour l'étude. Les données collectées et analysées donneront lieu à un compte rendu circonstancié. Ce suivi devra être réalisé d'une part sur 76 points en période dite de « basses eaux » et de « hautes eaux » et, d'autre part sur 5 ou 8 points stratégiques tous les deux mois pendant une année.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes pour la réalisation du suivi de la pollution au COHV de la nappe de Pertuis et Villelaure des COHV :

- Suivi sur le réseau de mesure 2026, en basses eaux 2026-2027 et en hautes eaux 2027 (biannuelle).
- Suivi de la pollution de la nappe de Pertuis et Villelaure par analyse des COHV sur 5 ou 8 points stratégiques, tous les deux mois pendant une année.

Les suivis comprennent notamment :

- La réalisation de prélèvements et d'analyses
- Le suivi piézométrique
- L'interprétation des résultats
- La rédaction des rapports d'analyses
- Les réunions de présentation des résultats et rapports d'analyses

Article 2 – Dénomination du groupement de commandes

La dénomination du groupement de commandes est la suivante : « Groupement de commandes pour la réalisation du suivi de la pollution au COHV de la nappe alluviale de la Durance au niveau des Communes de Pertuis et Villelaure ».

Article 3 - <u>Siège du groupement de commandes</u> :

Le siège administratif du groupement de commandes est établi dans les locaux du Syndicat à l'adresse suivante : 299 Rue Louis Turcan, 84 120 PERTUIS

Article 4 – <u>Coordination du groupement de commandes</u>

Le Syndicat Durance Luberon est désigné Coordonnateur du groupement de commandes.
Il a la qualité d'Entité Adjudicatrice.

En cas de défaillance du coordonnateur, un nouveau coordonnateur est désigné, d'un commun accord, par les parties à la présente convention.

La désignation du nouveau coordonnateur fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 5 – <u>Membres du groupement de commandes</u>

Le groupement de commandes est constitué par le Syndicat Durance Luberon aussi dénommé « Coordonnateur » et par les Communes de Pertuis et de Villelaure, aussi dénommées « membres ».

Article 6 – <u>Retrait des membres du groupement</u>

Le retrait du groupement de commandes s'effectue par dénonciation de la présente convention conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables au membre qui souhaite se retirer, au moins six mois avant l'échéance du/des marché(s) en cours pour la passation duquel/desquels le membre concerné a adhéré au groupement.

Le membre du groupement de commandes qui se retire demeure tenu par les engagements pris antérieurement à son retrait auprès du groupement et/ou du/des titulaire(s) du/des marché(s).

Article 7– <u>Missions du Coordonnateur</u>

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation des opérations de sélection du/des cocontractant(s) pour le/les marché(s) visé(s) à l'article 1er de la présente convention et pour le(s)quel(s) le groupement a été constitué.

Ainsi, le Coordonnateur est chargé :

- De recueillir les besoins des membres du groupement pour le/les marché(s)
- De déterminer la procédure de passation applicable
- D'élaborer, le cas échéant, le dossier de consultation des entreprises, de publier l'avis d'appel à la concurrence, de remettre et réceptionner le dossier des candidats, etc
- D'obtenir le/les devis,

- De vérifier le/les devis,
- D'informer la Commune de Pertuis et la Commune de Villelaure,
- *De signer* le/les marché(s), le/les notifie au(x) titulaire(s) et l'/les exécute au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- D'effectuer le suivi, le contrôle des prestations conformément à la Commande,
- De réaliser les actes d'exécution : commande complémentaire, sous-traitance.

Le pouvoir adjudicateur de chacun des membres du groupement s'assurera régulièrement de la bonne exécution de la commande.

Le paiement sera effectué par chacun des membres à hauteur de la répartition définie dans la commande.

Article 8 – <u>Adhésion</u>

Le Syndicat Durance Luberon, la Commune de Pertuis et la Commune de Villelaure adhèrent au groupement de commandes par la signature de la présente convention, dont le projet a été préalablement adopté par délibération de leur assemblée délibérante respective, selon les règles en vigueur notamment issues du code général des collectivités territoriales.

Les Communes de Pertuis et de Villelaure transmettent une copie de leur délibération au Syndicat Durance Luberon, coordonnateur du groupement de commandes.

La Commune de Pertuis, la Commune de Villelaure et le Syndicat Durance Luberon adhèrent au groupement de commandes afin de bénéficier de la commande pour l'ensemble des prestations qu'elle couvre.

Chacune des trois entités devra avoir signé la présente convention dans les délais convenus par le présent groupement.

Article 9 – <u>Participation aux frais de gestion du groupement de commandes</u>

Aucune participation des membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée.

Article 10 – <u>Répartition des frais de fonctionnement du groupement</u>

Les factures seront réglées directement par le coordonnateur et chaque membre selon les modalités fixées aux articles 10.1 et 10.2.

- **Article 10.1 : Suivi sur le réseau de mesure 2026, en basse eaux 2026 – 2027 et en hautes eaux 2027 (biannuelle)**

 Le montant estimé s'élève à 39.850,00 € HT soit 47.820,00 € TTC.
 La répartition à la charge de chacun du groupement est la suivante :

- **Syndicat Durance Luberon** : 30% du montant soit : 11.955,00 € HT / 14.346,00 € TTC
 La différence soit : 27.895,00 € HT / 33.474,00 € TTC est proratisée entre les membres selon le nombre de points de prélèvements réalisé sur le territoire de chaque commune et le nombre total de prélèvements (75).

- **La Commune de Pertuis*** : 59 prélèvements
 (33.474,00 € TTC / 75) X 59 = 27.119,55 €TTC

- **La Commune de Villelaure*** : 16 Prélèvements
 (33.474,00 € TTC / 75) x 16 = 7.354,45 €TTC

Les budgets des communes se présentent en TTC, leur part est calculée uniquement en TTC

- **Article 10.2 : Suivi de la pollution de la nappe de Pertuis et Villelaure par analyse du COHV sur 5 ou 8 points stratégiques, tous les deux mois pendant une année.**

 Le montant estimé s'élève à 13.630,00 € HT soit 16.356,00 € TTC.
 La répartition à la charge de chacun du groupement est la suivante :

- **Syndicat Durance Luberon** : 30% du montant soit : 4.089,00 € HT / 4.906,80 € TTC

- **Commune de Pertuis** : La différence soit : 9.541,00 € HT / 11.449,20 € TTC est à la charge de la Commune de Pertuis uniquement, les points stratégiques se situant sur la commune de Pertuis

*Les budgets des communes se présentent en TTC, leur part est calculée uniquement en TTC.

Article 11 – Durée de la présente convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées par chacune des parties.

Elle court pour toute la durée de la procédure de passation du/des marché(s) et jusqu'à la fin de son/leur exécution.

Elle prend fin à l'échéance de l'ensemble des prestations réalisées par le groupement de commandes.

Par ailleurs, elle pourra être reconduite une fois par avenant si cela s'avérait pertinent.

Article 12 – Modification de la présente convention

Toute modification de la présente convention donne lieu à la signature d'un avenant dans les mêmes termes et les mêmes conditions pour l'ensemble des membres du groupement.

L'avenant prendra effet à compter de la date à laquelle il est rendu exécutoire.

Article 13 – <u>Résiliation</u>

Chaque membre peut mettre fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Les dépenses engagées avant la date d'effet de la résiliation demeurent dues par les parties selon les modalités de répartition définies à l'article 9.

Article 14 – <u>règlement des litiges</u>

En cas de litiges ou de non-respect des termes de la convention, et à défaut de règlement amiable, tout litige portant sur l'application de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Nîmes.

Pour Le Syndicat Durance Luberon	Pour la Commune de Pertuis	Pour la Commune de Villelaure
Le Président, **Aurélien AUCLAIR**	**Le Maire,** **Aurélien AUCLAIR**	**Le Maire,** **Adrien VOGEL**

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-033

ACTE EXÉC
Affiché et
le 23 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE EAU
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 09

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA REGIE DURANCE LUBERON – SERVICE « EAU » AU 01/10/2026

Le Président expose :

Conformément à l'article R.2261-64 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'exploitation est consulté pour la question relative au tableau des emplois de la Régie Intercommunale Durance Luberon.

Vu la Convention Collective du 28/12/2000, modifiée par avenant le 18/12/2001, le 10/12/2004, 14/12/2006, le 18/12/2007 et le 09/07/2009
Vu l'accord d'entreprise du 10/02/2015, consolidé le 21 Juin 2017,
Vu l'avenant à N°1 en date du 5 Décembre 2019 de l'accord d'entreprise consolidé le 21 Juin 2017,
Vu la délibération du Comité Syndical n° 2026.468 du 12 Février 2026 qui fixe le tableau des emplois ci-dessous présenté :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA REGIE - EAU - JANVIER 2026

Services	Activités	Emplois (nouvelle convention)	Nb poste ouvert	Nb poste occupé	Nb poste vacant	Temps de travail	Justification
DIRECTION	Poste de la Fonction Publique Territoriale		1			Temps plein	Directeur de la Régie
Direction		Cadre de Direction	1	1	0	Temps plein	Directeur services techniques
		Cadre de Direction	1	0	1	partiel 24h	Directeur juridique
		Cadre de Direction	1	0	1	Temps plein	Recrutement adjoint DST/ Responsable exploitation
Gestion comptable	Gestion comptable	Technicien gestion comptable	1	1	0	Temps plein	Gestion de la facturation/comptabilité
		Agent gestion comptable	1	1	0	Temps plein	Gestion de la facturation
Usagers	Usagers	Cadre responsable de pôle	1	1	0	Temps plein	Responsable accueil et fontainiers
	Accueil/ Secrétariat	Technicien Accueil/Secrétariat	1	1	0	temps plein	Gestion physique et téléphonique des usagers (25 000 Abonnés)
		Agent Accueil/ Secrétariat	2	1	1	Temps plein	Gestion physique et téléphonique des usagers (25 000 Abonnés)
		Agent Accueil/ Secrétariat	1	0	1	Temps plein	Gestion physique et téléphonique des usagers (25 000 Abonnés)
		Technicien Accueil/ Secrétariat	1	1	0	Temps plein	Gestion des abonnés, contrats, télérelève
	Abonnés / Fontainiers	AM Principal Abonnés / Fontainiers	1	1	0	Temps plein	Responsable Fontainiers & télérelève
		Technicien Abonnés / Fontainiers	2	2	0	Temps plein	5000 compteurs/fontainier
		Agent Abonnés / Fontainiers	2	2	0	Temps plein	5000 compteurs/fontainier
		Agent	1	0	1	Temps plein	Vacant

	Facturation	Technicien Facturation	1	1	0	Temps plein	Gestion facturation
		AM Facturation	1	1	0	Temps plein	Gestion facturation
Sécurité / Maintenance		Cadre Prévention & Patrimoine	1	1	0	Temps plein	Prévention & Patrimoine
	Maintenance des locaux	Agent Maintenance des locaux	1	1	0	Temps plein	apprenti
Pôle Eau	Eau	Cadre Responsable pôle eau	1	1	0	Temps plein	Responsable du service eau
	Qualité	Technicien d'analyse	1	1	0	Temps plein	Qualité de l'eau distribuée
	Exploitation, recherche de fuite	AM de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Gestion exploitation eau potable
	Production	AM de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Production de l'eau (3 sites)
	Distribution	AM de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Distribution de l'eau (réseaux et sites de stockage)
	Distribution	Agent de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Distribution de l'eau (réseaux et sites de stockage)
	Maintenance	AM de maintenance	2	1	1	Temps plein	Maintenance (électrique, automatisme,...) des sites de production et distribution de l'eau
	Réseaux DICT	AM de réseau	1	1	0	Temps plein	Exploitation des réseaux, Suivi DICT, Recherche de Fuite (700kms)
	Réseaux DICT	Agent	1	0	1	Temps plein	apprenti
Travaux	Travaux Exploitation technique	AM Travaux	1	1	0	Temps plein	Conducteur travaux d'entretien et de réparation sur les réseaux d'eau potable et assainissement
	Travaux Exploitation technique	Technicien travaux	3	3	0	Temps plein	Travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'eau potable (700 Kms)
	Travaux Exploitation technique	Agent travaux	4	4	0	Temps plein	Travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'eau potable (700 Kms)
	Travaux Exploitation technique	Agent travaux	1	1	0	Temps plein	Travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'eau potable (700 Kms)
	Travaux	Cadre responsable de pôle	1	1	0	Temps plein	Suivi des travaux de lotissements et d'investissement Syndicat
		Agent	1	0	1	Temps plein	Vacant
Exploitation	SIG	AM SIG principal	1	1	0	Temps plein	Gestion système d'information géographique
	Exploitation	AM d'exploitation	1	0	1	Temps plein	Recrutement Ingénieur eau/assainissement
Ressources Humaines	Ressources Humaines	Cadre RH	1	1	0	Temps plein	Responsable RH
TOTAL			45	36	9		

Un poste en alternance supplémentaire est demandé pour le service usagers. L'objectif du poste est de participer aux missions courantes du service et d'assister le Responsable de Service dans le suivi et la gestion de ses dossiers de façon à lui permettre d'optimiser l'organisation générale du pole usagers et la qualité de services rendus aux usagers.

En conséquence, il est proposé le tableau des emplois suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA REGIE - EAU - AOUT 2026							
Services	**Activités**	**Emplois (nouvelle convention)**	**Nb poste ouvert**	**Nb poste occupé**	**Nb poste vacant**	**Temps de travail**	**Justification**
DIRECTION	Poste de la Fonction Publique Territoriale		1			Temps plein	Directeur de la Régie
Direction		Cadre de Direction	1	1	0	Temps plein	Directeur services techniques
		Cadre de Direction	1	0	1	partiel 24h	Directeur juridique
		Cadre de Direction	1	0	1	Temps plein	Recrutement adjoint DST/ Responsable exploitation
Gestion comptable	Gestion comptable	Technicien gestion comptable	1	1	0	Temps plein	Gestion de la facturation/comptabilité
		Agent gestion comptable	1	1	0	Temps plein	Gestion de la facturation
Usagers	Usagers	Cadre responsable de pôle	1	1	0	Temps plein	Responsable accueil et fontainiers
	Accueil/ Secrétariat	Technicien Accueil/Secrétariat	1	1	0	temps plein	Gestion physique et téléphonique des usagers (25 000 Abonnés)
		Agent Accueil/ Secrétariat	2	1	1	Temps plein	Gestion physique et téléphonique des usagers (25 000 Abonnés)
		Agent Accueil/ Secrétariat	1	0	1	Temps plein	Gestion physique et téléphonique des usagers (25 000 Abonnés)
		Agent Accueil/ Secrétariat	1	0	1	Temps plein	apprenti
		Technicien Accueil/ Secrétariat	1	1	0	Temps plein	Gestion des abonnés, contrats, télérelève
	Abonnés / Fontainiers	AM Principal Abonnés / Fontainiers	1	1	0	Temps plein	Responsable Fontainiers & télérelève
		Technicien Abonnés / Fontainiers	2	2	0	Temps plein	5000 compteurs/fontainier
		Agent Abonnés / Fontainiers	2	1	1	Temps plein	5000 compteurs/fontainier
		Agent	1	0	1	Temps plein	Vacant
	Facturation	Technicien Facturation	1	1	0	Temps plein	Gestion facturation
		AM Facturation	1	1	0	Temps plein	Gestion facturation

Sécurité / Maintenance		Cadre Prévention & Patrimoine	1	1	0	Temps plein	Prévention & Patrimoine
	Maintenance des locaux	Agent Maintenance des locaux	1	1	0	Temps plein	apprenti
Pôle Eau	Eau	Cadre Responsable pôle eau	1	1	0	Temps plein	Responsable du service eau
	Qualité	Technicien d'analyse	1	1	0	Temps plein	Qualité de l'eau distribuée
	Exploitation, recherche de fuite	AM de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Gestion exploitation eau potable
	Production	AM de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Production de l'eau (3 sites)
	Distribution	AM de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Distribution de l'eau (réseaux et sites de stockage)
	Distribution	Agent de prod° et dist°	1	1	0	Temps plein	Distribution de l'eau (réseaux et sites de stockage)
	Maintenance	AM de maintenance	2	1	1	Temps plein	Maintenance (électrique, automatisme,...) des sites de production et distribution de l'eau
	Réseaux DICT	AM de réseau	1	1	0	Temps plein	Exploitation des réseaux, Suivi DICT, Recherche de Fuite (700kms)
	Réseaux DICT	Agent	1	1	0	Temps plein	apprenti
Travaux	Travaux Exploitation technique	AM Travaux	1	1	0	Temps plein	Conducteur travaux d'entretien et de réparation sur les réseaux d'eau potable et assainissement
	Travaux Exploitation technique	Technicien travaux	3	3	0	Temps plein	Travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'eau potable (700 Kms)
	Travaux Exploitation technique	Agent travaux	4	4	0	Temps plein	Travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'eau potable (700 Kms)
	Travaux Exploitation technique	Agent travaux	1	1	0	Temps plein	Travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'eau potable (700 Kms)
	Travaux	Cadre responsable de pôle	1	1	0	Temps plein	Suivi des travaux de lotissements et d'investissement Syndicat
	Travaux Exploitation technique	Agent	1	0	1	Temps plein	Travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'eau potable (700 Kms)
Exploitation	SIG	AM SIG principal	1	1	0	Temps plein	Gestion système d'information géographique
	Exploitation	AM d'exploitation	1	0	1	Temps plein	Recrutement Ingénieur eau/assainissement
Ressources Humaines	Ressources Humaines	Cadre RH	1	1	0	Temps plein	Responsable RH
TOTAL			46	36	10		

Le Président demande à son Assemblée d'approuver le tableau des emplois de la Régie du Syndicat Durance Luberon du service « Eau ».

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 10 septembre 2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois de la Régie du Syndicat Durance Luberon du service « Eau ».

DIT que la présente délibération prendra effet au 01/10/2026.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON - PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-034

ACTE EXECUTOIRE
Affiché et transmis
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE EAU
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 10

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – BUDGET EAU

Le Président expose :

Admission en non-valeur :

VU l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L-1612.1,
VU la nomenclature comptable M49,
VU l'exposé des motifs,

CONSIDÉRANT,

- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a transmis au SYNDICAT Durance Luberon un état de produits irrécouvrables afin d'admettre en non valeur ces côtes.
- QUE les produits irrécouvrables sont constitués de **2 506 factures** pour un montant de **84 909.36 € TTC.**
- QUE les motifs d'irrécouvrabilité, évoqués par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS, résultent de poursuites infructueuses envers les débiteurs (débiteurs insolvables ou disparus ou dont la situation financière difficile nécessite l'admission en non valeurs).
- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a justifié de diligences adéquates pour le recouvrement de certaines créances du Syndicat, il est proposé d'admettre en non valeur ces créances d'un montant total de **84 909.36 € TTC** et dont le détail est présenté dans les tableaux ci après :

	Poursuite sans effet		Créances minimes inférieur seuil poursuite			
Exercice	**Nombre de factures**	**Montant restant à recouvrer**	**Nombre de factures**	**Montant restant à recouvrer**	**Total Nombre de factures**	**Montant total restant à recouvrer**
2009	2	3 818,03 €			2	3 818,03 €
2010	8	251,95 €	3	32,54 €	11	284,49 €
2011	21	2 052,62 €			21	2 052,62 €
2012	56	2 681,54 €	2	8,86 €	58	2 690,40 €
2013	325	34 107,47 €	6	71,61 €	331	34 179,08 €
2014	438	25 231,74 €	8	86,25 €	446	25 317,99 €
2015	7	611,03 €	18	136,66 €	25	747,69 €
2016	27	1 710,06 €	14	73,13 €	41	1 783,19 €
2017	27	1 086,63 €	4	44,77 €	31	1 131,40 €
2018	36	2 040,90 €	42	272,87 €	78	2 313,77 €
2019	25	1 269,64 €	80	599,29 €	105	1 868,93 €
2020	25	1 336,60 €	46	300,36 €	71	1 636,96 €
2021	20	541,20 €	102	685,05 €	122	1 226,25 €
2022	11	206,59 €	225	1 031,06 €	236	1 237,65 €
2023	2	68,05 €	307	1 371,22 €	309	1 439,27 €
2024	4	77,62 €	354	2 029,44 €	358	2 107,06 €
2025	10	98,57 €	251	976,01 €	261	1 074,58 €
TOTAL	1 044	77 190,24 €	1 462	7 719,12 €	2 506	84 909,36 €

Créances éteintes :

Notamment,

VU l'article L.643-1 du Code de Commerce portant du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;
VU l'article L.332-5 du Code de la Consommaton portant du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;
VU l'article L.332-9 du Code de la Consommation portant du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ;

CONSIDÉRANT,

- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a transmis au SYNDICAT Durance Luberon un état de produits irrécouvrables afin d'admettre en créances éteintes ces côtes.
- QUE les produits irrécouvrables sont constitués de **572 factures** pour un montant de **33 679.46€ TTC.**
- QUE les motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable résultent de décisions de justice mettant fin à tout recouvrement amiable ou contentieux quand bien même le débiteur reviendrait à meilleure fortune, il est demandé d'admettre ces créances d'un montant total de **33 679.46 € TTC,** et dont le détail est présenté dans les tableaux ci après :

	Clôture insuffisance actif		Surendettement et décision effacement de dette			
Exercice	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Total nombre de factures	Total montant restant à recouvrer
2012			1	1 224,64 €	1	1 224,64 €
2013			7	446,63 €	7	446,63 €
2014			11	643,84 €	11	643,84 €
2015			14	1 554,24 €	14	1 554,24 €
2016			24	2 128,03 €	24	2 128,03 €
2017			31	1 756,16 €	31	1 756,16 €
2018			36	2 276,48 €	36	2 276,48 €
2019			41	2 047,24 €	41	2 047,24 €
2020			41	1 959,13 €	41	1 959,13 €
2021			44	1 626,83 €	44	1 626,83 €
2022			50	2 128,80 €	50	2 128,80 €
2023			89	4 469,81 €	89	4 469,81 €
2024			92	4 645,35 €	92	4 645,35 €
2025			83	6 295,76 €	83	6 295,76 €
2026			8	476,52 €	8	476,52 €
TOTAL			572	33 679,46 €	572	33 679,46 €

QU'il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 sur le chapitre 65.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'accepter d'une part, les admissions en Non-valeurs et créances éteintes précitées pour le budget EAU et d'autre part, l'autoriser à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 10 septembre 2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE, pour le budget Eau, les admissions en non-valeur d'un montant de 84 909,36 € TTC ainsi que les créances éteintes d'un montant de 33 679,46 € TTC.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-036

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE EAU
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 12

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents *:* **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : MARCHE N° 2025-MGEAS-02 « PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON » LOT N° 2 – EAU – AVENANT N° 1 : AJOUT DE L'ECO CONTRIBUTION AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Président expose,

VU le marché n° 2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°2 « EAU » d'un montant maximum de commandes annuel de 15 000,00 € HT notifié le 24/07/2025 à AZUR TRUCKS PNEUS;

Conformément à la réglementation, le montant de l'éco-participation doit être appliqué par le titulaire et ajouté au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Par conséquent, un avenant est établi afin d'acter l'ajout au BPU de l'éco participation au tarif en vigueur.

Cette disposition s'applique sur les reconductions à venir.

L'avenant n'a pas une incidence financière sur le montant maximum du marché.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°2 « EAU » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU et l'autoriser à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon - Lot n°2 « EAU » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU,

AUTORISE le Président à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON - PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-037

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE EAU
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 13

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : MARCHE 2022-FE-07 « RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE AVEC LE DEPLOIEMENT, LA GESTION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVE A DISTANCE DES COMPTEURS D'EAU – AVENANT N° 3 : PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION PHASE DEPLOIEMENT.

Le Président expose,

VU le marché n° 2022-FE-07 : Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau d'un montant total de 5 125 060,75 € HT notifié à BIRDZ le 18 Août 2022;

Considérant le glissement du calendrier lié notamment au changement d'entreprise intervenu pour la pose des compteurs, la phase de déploiement n'a pu être achevée au 31 décembre 2025 et s'est poursuivie en 2026.

Considérant les 6 mois supplémentaires nécessaires pour l'achèvement de la phase déploiement (tranches optionnelles 1 et 4).

Par conséquent, un avenant n° 3 a été établi afin d'acter :
- la prorogation du délai portant la date de fin de la phase de déploiement (pose des compteurs) au 30 juin 2026.
- la modification en conséquence du CCAP article 5.3 3 « Délai d'exécution » et le planning de déploiement.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'une part, d'approuver l'avenant n° 3 du marché n° 2022-FE-07 « Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau » actant la prolongation de 6 mois du délai d'exécution de la phase de déploiement soit jusqu'au 30 juin 2026 et, d'autre part de l'autoriser à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 3 du marché n° 2022-FE-07 « Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau » actant la prolongation de 6 mois du délai d'exécution de la phase de déploiement soit jusqu'au 30 juin 2026.

AUTORISE le Président à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON - PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

ACTE EXECUTOIRE
Affiché et transmis
le 29 septembre 2026

SYNDICAT DURANCE – LUBERON

N° 2026-038

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 14

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents *:* **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Président expose,

Admission en non-valeur :

VU l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L-1612.1,
VU la nomenclature comptable M49,
VU l'exposé des motifs,

CONSIDÉRANT,

- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a transmis au SYNDICAT Durance Luberon un état de produits irrécouvrables afin d'admettre en non valeur ces côtes.
- QUE les produits irrécouvrables sont constitués de **2 215 factures** pour un montant de **78 592.94 € TTC.**
- QUE les motifs d'irrécouvrabilité, évoqués par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS, résultent de poursuites infructueuses envers les débiteurs (débiteurs insolvables ou disparus ou dont la situation financière difficile nécessite l'admission en non valeurs).
- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a justifié de diligences adéquates pour le recouvrement de certaines créances du Syndicat, il est proposé d'admettre en non valeur ces créances d'un montant total de **78 592.94 € TTC** et dont le détail est présenté dans les tableaux ci après :

	Poursuite sans effet		Créances minimes inférieur seuil poursuite			
Exercice	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Total Nombre de factures	Montant total restant à recouvrer
2009	169	9 939,60 €			169	9939,6
2010	426	13 774,91 €	1	13,19 €	427	13788,1
2011	311	11 180,09 €	21	171,36 €	332	11351,45
2012	51	1 361,80 €	15	118,49 €	66	1480,29
2013	68	2 086,96 €	9	88,27 €	77	2175,23
2014	75	2 476,39 €	13	167,03 €	88	2643,42
2015	35	1 998,66 €	11	214,73 €	46	2213,39
2016	28	2 761,80 €	13	236,66 €	41	2998,46
2017	30	2 551,35 €	19	313,79 €	49	2865,14
2018	21	5 319,38 €	34	496,40 €	55	5815,78
2019	21	2 244,32 €	36	517,70 €	57	2762,02
2020	24	2 186,06 €	28	401,78 €	52	2587,84
2021	13	2 609,26 €	56	681,48 €	69	3290,74
2022	5	172,19 €	120	1 399,39 €	125	1571,58
2023	3	4 470,20 €	175	1 977,22 €	178	6447,42
2024	3	1 832,48 €	182	2 655,22 €	185	4487,7
2025			199	2 174,78 €	199	
TOTAL	1 283	66 965,45 €	932	11 627,49 €	2 215	78 592,94 €

Créances éteintes :

Notamment,

VU l'article L.643-1 du Code de Commerce portant du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;
VU l'article L.332-5 du Code de la Consommaton portant du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;
VU l'article L.332-9 du Code de la Consommation portant du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ;

CONSIDÉRANT,

- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a transmis au SYNDICAT Durance Luberon un état de produits irrécouvrables afin d'admettre en créances éteintes ces côtes.
- QUE les produits irrécouvrables sont constitués de **193 factures** pour un montant de **21 213.90€ TTC.**
- QUE les motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable résultent de décisions de justice mettant fin à tout recouvrement amiable ou contentieux quand bien même le débiteur reviendrait à meilleure fortune, il est demandé d'admettre ces créances d'un montant total de **21 213.90 € TTC,** et dont le détail est présenté dans les tableaux ci après :

	Clôture insuffisance actif		Surendettement et décision effacement de dette			
Exercice	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Total nombre de factures	Total montant restant à recouvrer
2012			2	821,63 €	2	821,63 €
2013			5	397,19 €	5	397,19 €
2014			11	497,92 €	11	497,92 €
2015			4	890,46 €	4	890,46 €
2016			12	1 630,28 €	12	1 630,28 €
2017			11	1 349,24 €	11	1 349,24 €
2018			14	1 524,86 €	14	1 524,86 €
2019			10	1 203,77 €	10	1 203,77 €
2020			11	1 107,38 €	11	1 107,38 €
2021			10	774,35 €	10	774,35 €
2022			15	1 060,19 €	15	1 060,19 €
2023			21	2 152,25 €	21	2 152,25 €
2024			25	2 686,65 €	25	2 686,65 €
2025			40	5 075,08 €	40	5 075,08 €
2026			2	42,65 €	2	42,65 €
TOTAL			**193**	**21 213.90 €**	**193**	**21 213.90 €**

QU'il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 sur le chapitre 65.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'accepter les admissions en Non-valeurs et créances éteintes pour le budget ASSAINISSEMENT et de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 10 septembre 2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE, pour le budget Assainissement, les admissions en non-valeur d'un montant de 78 592,94 € TTC ainsi que les créances éteintes d'un montant de 21 213,90 € TTC.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-039

ACTE EXÉCUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 15

Membres du Comité :	**65**	**Membres actifs :**	**64**
Nombre de présents :	**38**	**Nombre de pouvoirs :**	**11**
Nombre d'excusés :	**08**	**Nombre d'absents :**	**07**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **ACERO Jean-Marc, APPLANAT Jean-Michel, AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, AUTRAN Michel, BARONE Jacques, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, CHASSAGNE Patrice, COLOMBARD William, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DANDRE Caroline, DICHE-JOSEPH Catherine, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRAIKIN Cathy, FRANCESCHI Rémy, GIULIANOTTO Christine, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LECAULT Laurent, LOVISOLO Jean-François, LUCHETTI Anne-Marie, MENGIN Naïs, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, NGUYEN-TALIANA Thi Vinh Thuy, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, COHEN Carine à FRAIKIN Cathy, CRUMIERE Pierre à DICHE-JOSEPH Catherine, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, MICHEL Sophie à BARONE Jacques, NARBONNE Jérôme à APPLANAT Jean-Michel, POGOLOTTI Julien à COLOMBARD William, PRETOT Robin à AUCLAIR Aurélien, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, BURDEYRON Françoise, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, DER VARTANIAN Djivan, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, NICOLAS Thierry, ODETTO Denis, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : MARCHE N° 2025-MGEAS-02 « PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON » LOT N° 3 – ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 1 : AJOUT DE L'ECO CONTRIBUTION AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Président expose,

VU le marché n° 2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°3 « ASSAINISSEMENT » d'un montant maximum de commandes annuel de 6 000,00 € HT notifié le 24/07/2025 à AZUR TRUCKS PNEUS;

Conformément à la réglementation, le montant de l'éco-participation doit être appliqué par le titulaire et ajouté au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Par conséquent, un avenant est établi afin d'acter l'ajout au BPU de l'éco participation au tarif en vigueur.

Cette disposition s'applique sur les reconductions à venir.

L'avenant n'a pas une incidence financière sur le montant maximum du marché.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°3 « ASSAINISSEMENT » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU et l'autoriser à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon - Lot n°3 « ASSAINISSEMENT » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU

AUTORISE le Président à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-040

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

ACTE EXECUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE SPANC
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 16

Membres du Comité :	**40**	**Membres actifs :**	**39**
Nombre de présents :	**23**	**Nombre de pouvoirs :**	**05**
Nombre d'excusés :	**06**	**Nombre d'absents :**	**05**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRANCESCHI Rémy, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LOVISOLO Jean-François, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents *:* **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – BUDGET SPANC

Le Président expose :

Admission en non-valeur :

VU l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L-1612.1,
VU la nomenclature comptable M49,
VU l'exposé des motifs,

CONSIDÉRANT,

- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a transmis au SYNDICAT Durance Luberon un état de produits irrécouvrables afin d'admettre en non valeur ces côtes.
- QUE les produits irrécouvrables sont constitués de **12 factures** pour un montant de **693.91€ TTC.**
- QUE les motifs d'irrécouvrabilité, évoqués par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS, résultent de poursuites infructueuses envers les débiteurs (débiteurs insolvables ou disparus ou dont la situation financière difficile nécessite l'admission en non valeurs).
- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a justifié de diligences adéquates pour le recouvrement de certaines créances du Syndicat, il est proposé d'admettre en non valeur ces créances d'un montant total de **693.91 € TTC** et dont le détail est présenté dans les tableaux ci après :

	Poursuite sans effet		**Créances minimes inférieur seuil poursuite**			
Exercice	**Nombre de factures**	**Montant restant à recouvrer**	**Nombre de factures**	**Montant restant à recouvrer**	**Total Nombre de factures**	**Montant total restant à recouvrer**
2018			1	18,89 €	1	18,89 €
2021	2	256,00 €			2	256,00 €
2022	3	414,52 €	5	4,00 €	8	418,52 €
2025				0,50 €		0,50 €
TOTAL	5	670,52 €	7	23,39 €	12	693,91 €

Créances éteintes :

Notamment,

VU l'article L.643-1 du Code de Commerce portant du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;
VU l'article L.332-5 du Code de la Consommaton portant du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;
VU l'article L.332-9 du Code de la Consommation portant du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ;

CONSIDÉRANT,

- QUE Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de PERTUIS a transmis au SYNDICAT Durance Luberon un état de produits irrécouvrables afin d'admettre en créances éteintes ces côtes.
- QUE les produits irrécouvrables sont constitués de **1 facture** pour un montant de **352.00 € TTC.**
- QUE les motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable résultent de décisions de justice mettant fin à tout recouvrement amiable ou contentieux quand bien même le débiteur reviendrait à meilleure fortune, il est demandé d'admettre ces créances d'un montant total de **352.00 € TTC,** et dont le détail est présenté dans les tableaux ci après :

	Clôture insuffisance actif		Surendettement et décision effacement de dette			
Exercice	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Nombre de factures	Montant restant à recouvrer	Total nombre de factures	Total montant restant à recouvrer
2018			1	352.00 €	1	352.00€
TOTAL			**1**	**352.00 €**	**1**	**352.00 €**

QU'il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 sur le chapitre 65.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'accepter les admissions en Non-valeurs et créances éteintes pour le budget SPANC et de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 10 septembre 2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE, pour le budget SPANC, les admissions en non-valeur d'un montant de 693,93 € TTC ainsi que les créances éteintes d'un montant de 352,00 € TTC.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON - PERTUIS

Département
DE VAUCLUSE

SYNDICAT
DURANCE – LUBERON

N° 2026-042

Siège : **299, Rue Louis Turcan - PERTUIS**
Adresse Postale : **B.P. 87- 84120 PERTUIS**

ACTE EXECUTOIRE
Affiché et Transmis
le 29 septembre 2026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
COMPÉTENCE SPANC
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H00

Numéro d'ordre dans la séance : 18

Membres du Comité :	**40**	**Membres actifs :**	**39**
Nombre de présents :	**23**	**Nombre de pouvoirs :**	**05**
Nombre d'excusés :	**06**	**Nombre d'absents :**	**05**

Président de la séance : **AUCLAIR Aurélien**

Membres à la Séance : **AUBERT Emmanuel, AURIOL Michel, BEDOS Alain, BOES Fabrice, BOMBA Blaise, BOURELLY Fabien, COPETE Paul, CONSTANS Alain, DOSSETTO Jean-Claude, FERETTI Alain, FRANCESCHI Rémy, GOUIRAND Frédéric, GREGORE Sylvie, GUIEN Laurent, LOVISOLO Jean-François, MOUREN Sébastien, MOURET Karine, REUS Anne-Cécile, SALERNO Nicolas, SEVERIN Nicolas, VACHIER-MOULIN Christian, VARAIRE Patrice, VOGEL Adrien.**

Ont donné Pouvoir : **BATOUX Philippe à CONSTANS Alain, MAUGAN-CURNIER Severine à SALERNO Nicolas, TCHOBDRENOVITCH Robert à BOURELLY Fabien, VAUX Martine à VACHIER-MOULIN Christian, VERKIN Denis à GUIEN Laurent.**

Absents excusés : **ALLEGRE Sébastien, CAVALIER Baptiste, DERNIS Thierry, HAAS Isabelle, LORIEDO Pierre, TARTANAC Catherine.**

Absents : **ARNIAUD Frédéric, FONTANARAVA Eric, LEON Emma, MUNOZ Charles, TONNOLÉ Jean-Charles**

La secrétaire de séance : **FRAIKIN Cathy**

Objet : MARCHE N° 2025-MGEAS-02 « PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PNEUS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON » LOT N° 4 – SPANC – AVENANT N° 1 : AJOUT DE L'ECO CONTRIBUTION AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Président expose,

VU le marché n° 2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°4 « SPANC » d'un montant maximum de commandes annuel de 700,00 € HT notifié le 24/07/2025 à AZUR TRUCKS PNEUS;

Conformément à la réglementation, le montant de l'éco-participation doit être appliqué par le titulaire et ajouté au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Par conséquent, un avenant est établi afin d'acter l'ajout au BPU de l'éco participation au tarif en vigueur.

Cette disposition s'applique sur les reconductions à venir.

L'avenant n'a pas une incidence financière sur le montant maximum du marché.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à son Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon – Lot n°4 « SPANC » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU et l'autoriser à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Comité Syndical,
L'exposé du Président entendu,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10/09/2026,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché n°2025-MGEAS-02 Prestations de fourniture de pneumatiques et services associés (montage, équilibrage, réparation, etc.) pour le parc automobile du Syndicat Durance Luberon - Lot n°4 « SPANC » actant l'ajout de l'éco contribution au BPU

AUTORISE le Président à le signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

Fait à Pertuis, le 22 septembre 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de Séance
Cathy FRAIKIN

Le Président,
Aurélien AUCLAIR

SYNDICAT - DURANCE - LUBERON
PERTUIS